



Commune de GORZE

Plan Local d'Urbanisme

Rapport de présentation

Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement



Approbation de révision par D.C.M. du 23/01/2017

PREAMBULE. RECODIFICATION DU CODE DE L'URBANISME

Au regard de son avancée au moment de la recodification du code de l'urbanisme et comme le permet les textes, le présent rapport de présentation prend en compte l'ancienne version du code de l'urbanisme antérieure au 1er janvier 2016.

Le présent diagnostic a été réalisé initialement par le bureau d'études OTE et complété ensuite par le bureau d'études TOPOS.

Sommaire

1. Positionnement communal	6
1.1. Situation géographique	6
1.2. Rattachement administratif et intercommunal	9
1.3. Cadre juridique supra communal du PLU	9
1.3.1. Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine	9
1.3.2. Le SDAGE Rhin Meuse	12
1.3.3. La charte du Parc naturel régional de Lorraine	14
1.4. Historique	15
1.5. Organisation de l'espace communal dans son territoire	17
1.6. Projets communaux	18
2. Diagnostic socio-économique	19
2.1. La population	19
2.1.1. Démographie	19
2.1.2. Structure de la population	20
2.2. L'habitat	22
2.2.1. Le nombre de logements	22
2.2.2. Le type de logements	23
2.2.3. Typologie de logements et statut d'occupation	23
2.3. L'évolution des ménages	25
2.4. La consommation d'espace et le potentiel de renouvellement urbain	28
2.4.1. Consommation d'espace, densités de logements observées et construction des "dents creuses"	28
2.4.2. Réhabilitation	33
2.4.3. Analyse de la consommation foncière des dix dernières années	33
2.5. L'économie	37
2.5.1. La population active	37
2.5.2. Les activités économiques	38
2.5.3. L'activité agricole	40
2.5.4. Le tourisme	42

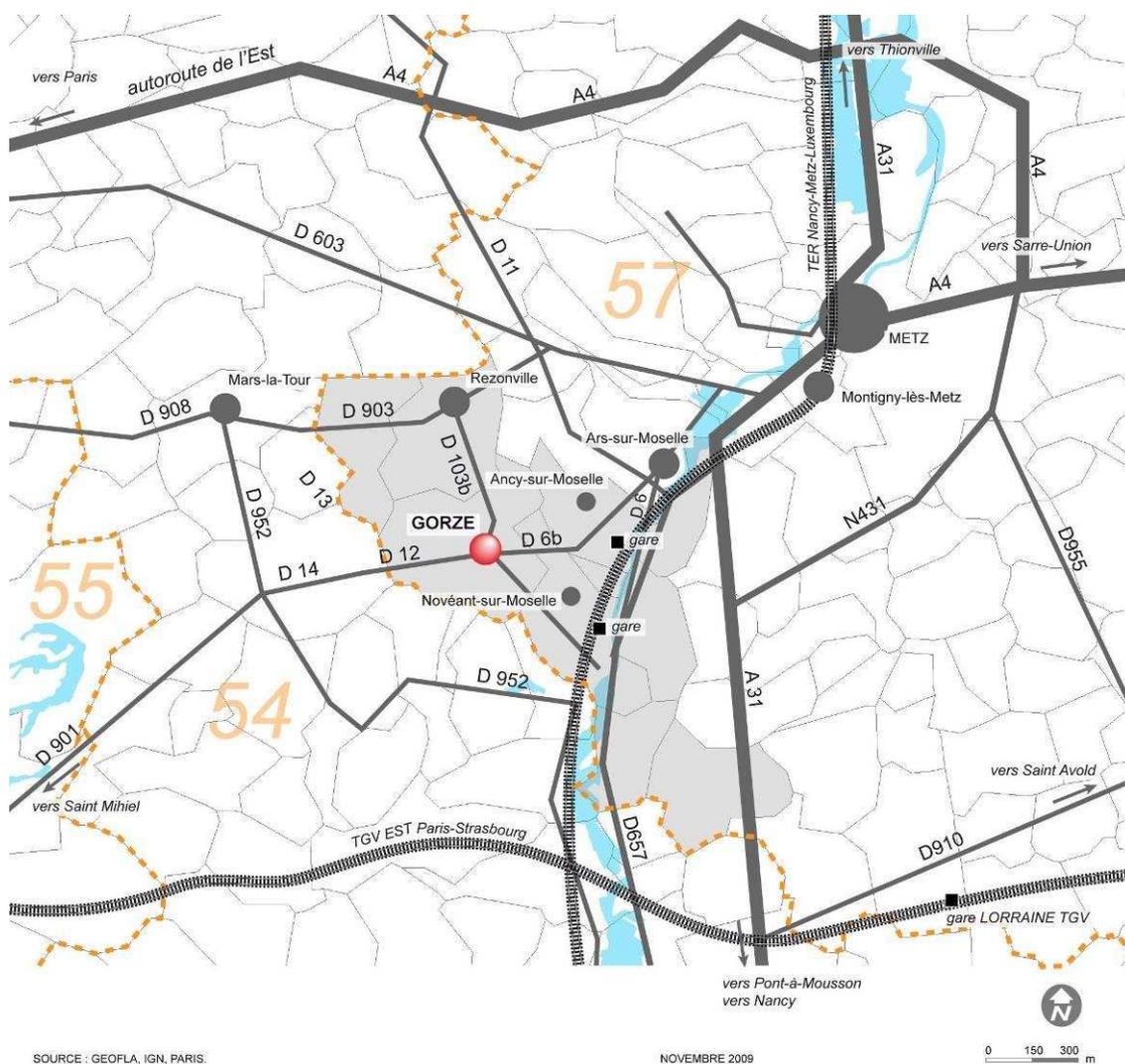
2.5.5.	Les évolutions potentielles de l'activité économique et touristique	43
3.	Analyse urbaine	46
3.1.	Morphologie urbaine	46
3.2.	Caractéristiques du bâti	49
3.2.1.	Les caractéristiques du bâti ancien	49
3.2.2.	Les caractéristiques du bâti construit au coup par coup des années 1950 à aujourd'hui	51
3.2.3.	Les caractéristiques du bâti du lotissement du Parterre (1969)	53
3.3.	Éléments de patrimoine bâti	55
3.3.1.	Les monuments historiques	55
3.3.2.	Le patrimoine architectural	59
3.4.	Les équipements et services de la commune	69
3.4.1.	Les équipements publics	69
3.4.2.	La vie associative	71
3.4.3.	Les services	71
3.5.	Le réseau viaire et les déplacements	72
3.5.1.	Hiérarchie du réseau viaire	73
3.5.2.	Le stationnement	74
3.5.3.	Le traitement des espaces publics	75
3.5.4.	Les déplacements automobiles	78
3.5.5.	Les déplacements en transport en commun	81
3.5.6.	Les déplacements piétons	82
3.6.	La qualité des constructions face aux aléas climatiques	84
4.	Analyse de l'état initial de l'environnement	85
4.1.	Les éléments constitutifs du paysage	85
4.1.1.	La topographie	85
4.1.2.	Le réseau hydrographique	87
4.1.3.	L'occupation du sol	90
4.1.4.	Les continuités écologiques	94
4.1.5.	Le schéma Régional de Cohérence Ecologique	94
4.2.	Les milieux naturels sensibles	102
4.2.1.	Natura 2000	102
4.2.2.	Les ZNIEFF	108
4.2.3.	L'ENS	109

4.2.4.	Les zones humides	110
4.2.5.	La réserve biologique	111
4.3.	L'analyse paysagère	114
4.4.	L'exploitation des ressources	121
4.4.1.	La géologie et la pédologie	121
4.4.2.	Les carrières	122
4.4.3.	L'alimentation en eau	122
4.4.4.	Les ressources climatiques	124
4.5.	Les nuisances et les risques	127
4.5.1.	L'assainissement	127
4.5.2.	Les déchets	127
4.5.3.	Le bruit	127
4.5.4.	Les sites et sols pollués	127
4.5.5.	Les risques liés aux transports	128
4.5.6.	Les infrastructures	128
4.5.7.	Le climat et la qualité de l'air	128
4.5.8.	Les risques naturels	132
4.5.9.	Les exploitations agricoles d'élevage et les périmètres de réciprocité	134
4.5.10.	Santé publique	137
	Gaz à effet de serre :	137
	La qualité de l'air :	137
5.	Servitudes d'Utilité Publique	139
6.	Identification et hiérarchisation des enjeux de la commune	141

1. Positionnement communal

1.1. Situation géographique

La commune de Gorze se situe à 22 km au sud-ouest de Metz et à 8 km au sud-ouest d'Ars-sur-Moselle au cœur de la vallée de la Gorzia.



Localisation de Gorze

Commune de GORZE

Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation *Diagnostic territorial*

Les communes voisines sont :

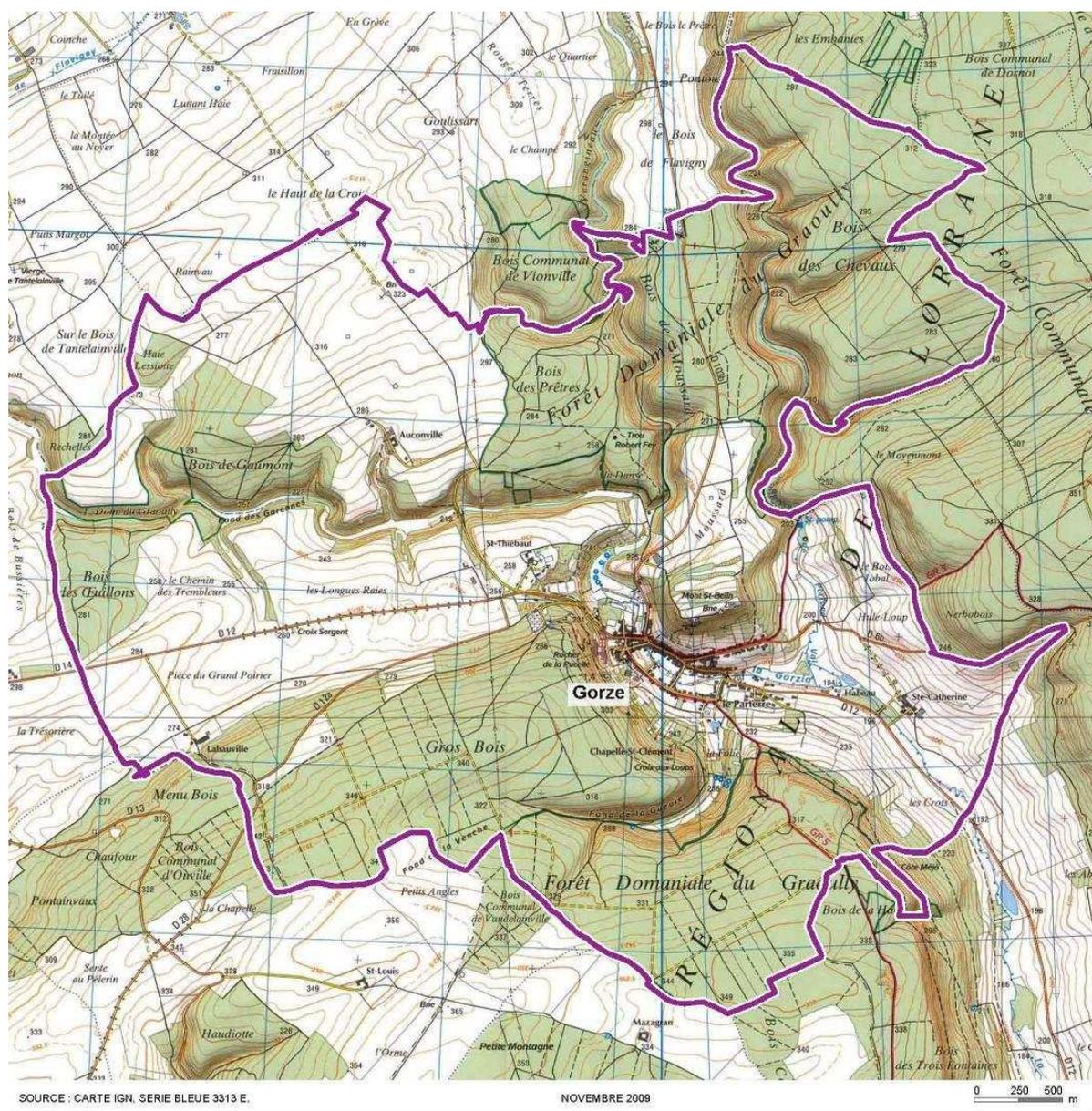
- Ancy-sur-Moselle à l'Est
- Novéant-sur-Moselle et Arnaville (54) au sud-Est
- Bayonville-sur-Mad (54), Vandelainville (54) et Onville (54) au sud
- Chambley-Bussières (54) et Vionville à l'ouest
- Rezonville et Ars-sur-Moselle au nord

Le ban communal de Gorze occupe une superficie de 1 794 ha pour une population de 1 278 habitants en 2006.

La commune de Gorze est desservie par la RD12 d'Est en ouest, par la RD103b depuis le nord-ouest, et la RD6b depuis le nord-Est.

Commune de GORZE

Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation Diagnostic territorial



Extrait IGN du ban communal

Le ban communal de Gorze est limité au sud-ouest par le département de la Meurthe et Moselle.

1.2. Rattachement administratif et intercommunal

La commune de Gorze, ancien chef-lieu de canton, fait partie du canton d'Ars-sur-Moselle lequel est rattaché à l'arrondissement de Metz-campagne.

La commune de Gorze adhère :

- au Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCOTAM) ;
- au Syndicat mixte du Parc naturel régional de Lorraine ;
- à la Communauté de Communes du Val de Moselle ;
- au SIVU pour la gestion et l'entretien du collège d'Ars-sur-Moselle ;
- au SIVU pour la création, l'aménagement et l'entretien des voies de Metz-Ars ;
- au SIVU pour l'électricité de l'ouest messin ;
- au Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du pays messin (SIVT) qui regroupe les 90 communes des arrondissements de Metz et de Metz-campagne.

1.3. Cadre juridique supra communal du PLU

La commune de Gorze est inscrite dans le périmètre des documents qui s'imposent à son PLU suivants :

- le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCOTAM) ;
- le SDAGE du bassin Rhin-Meuse ;
- la charte du Parc naturel régional de Lorraine

1.3.1. Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine

Le périmètre du SCOT a été fixé par arrêté préfectoral du 31 décembre 2002. Il concerne, depuis le 8 juin 2015 et l'intégration du Pays Boulageois, 177 communes pour 393058 habitants répartis sur 8 intercommunalités.

Le Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCOT a été créé par arrêté Préfectoral du 20 octobre 2006. Il a été approuvé le 20 novembre 2014.

La commission de cohérence des documents d'urbanisme du 16 mars 2009, suite au travail de synthèse des préoccupations des différentes intercommunalités, distingue quatre grandes entités territoriales et leurs grands enjeux :

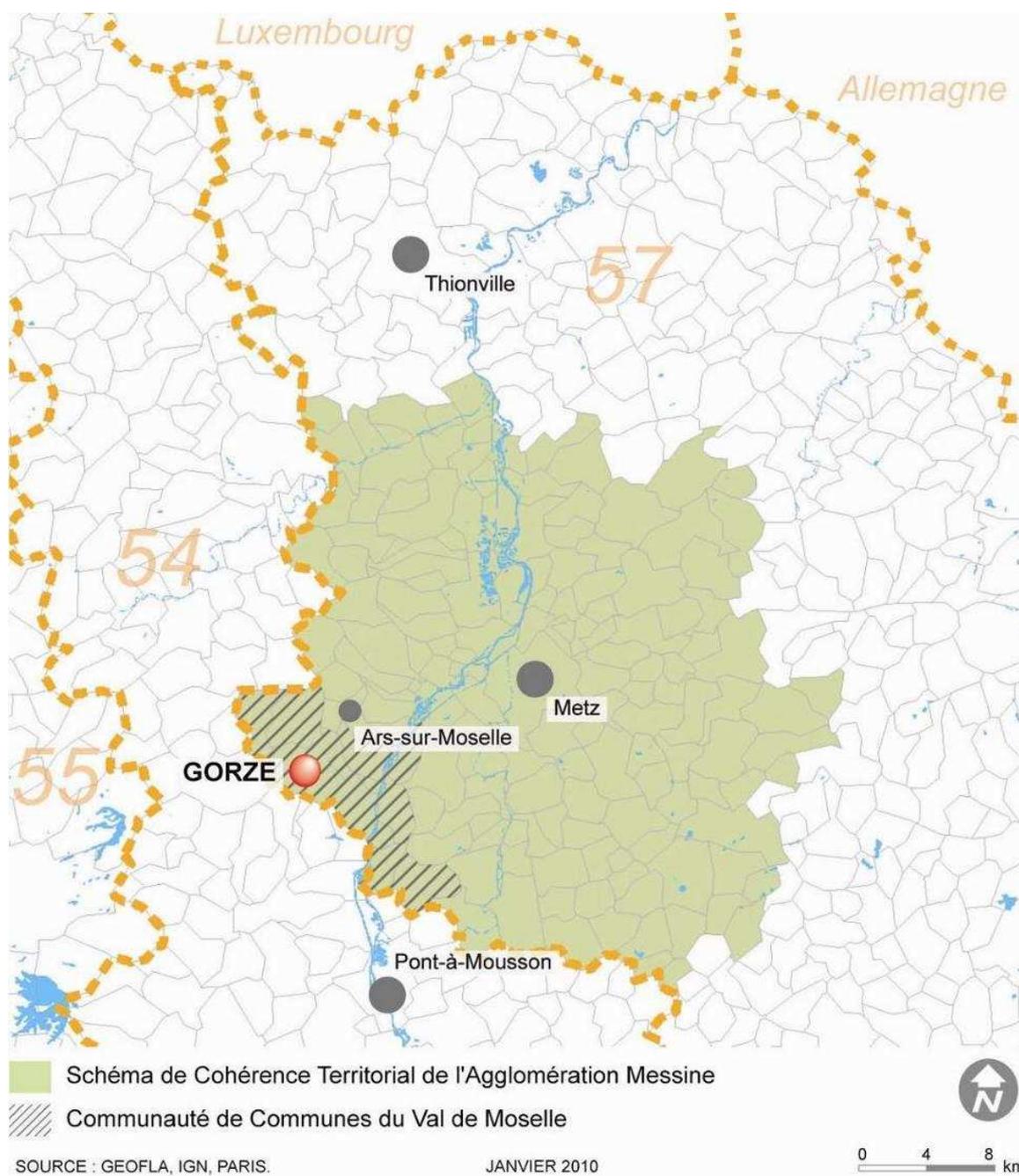
- le centre urbain (Metz et les communes urbaines alentours)
- le secteur nord-ouest (reconversion économique...)
- le secteur est (mise en relation avec le centre urbain et mutualisation des services)
- le secteur sud-ouest, dont fait partie la Communauté de Communes du Val de Moselle et la commune de Gorze :
 - gestion et valorisation du patrimoine naturel et touristique
 - mise en relation avec le centre urbain et l'axe mosellan
 - gestion des contraintes physiques liées aux Côtes et à la vallée de la Moselle

La commune de Gorze est répertoriée dans les pôles de proximité dans la nomenclature du SCOT.

Les pôles de proximité comportent à la fois une offre scolaire du premier degré complète, une offre médicale de base et quelques services commerciaux ou à la personne (boulangier, coiffeur, etc.).

Commune de GORZE

Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation
Diagnostic territorial



Gorze au sein du périmètre du SCOTAM en janvier 2010

1.3.2. Le SDAGE Rhin Meuse

Avec la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau, en France, le SDAGE devient l'instrument de la mise en œuvre de la politique communautaire dans le domaine de l'eau. Il passe ainsi d'un statut de document d'orientation à celui d'un document de programmation.

Les orientations du SDAGE du Bassin Rhin Meuse, approuvé le 27 novembre 2009, sont organisées en 6 thèmes

- Eau et santé :
 - assurer à la population, de façon continue, la distribution d'une eau potable de qualité
 - favoriser la baignade en toute sécurité sanitaire, notamment en fiabilisant prioritairement les sites de baignades aménagés et en encourageant leur fréquentation
- Eau et pollution
 - réduire les pollutions responsables de la non-atteinte du bon état des eaux
 - connaître et réduire les émissions de substances toxiques
 - veiller à une bonne gestion des systèmes d'assainissement publics et des boues d'épuration
 - réduire la pollution par les nitrates et les produits phytosanitaires d'origine agricole
 - réduire la pollution par les produits phytosanitaires d'origine non agricole
 - réduire la pollution de la ressource en eau afin d'assurer à la population la distribution d'une eau de qualité
- Eau, Nature et Biodiversité
 - appuyer la gestion des milieux aquatiques sur des connaissances solides, en particulier en ce qui concerne leurs fonctionnalités
 - organiser la gestion des cours d'eau et des plans d'eau et y mettre en place des actions respectueuses de ces milieux, et en particulier de leurs fonctions
 - restaurer ou sauvegarder les fonctions naturelles des milieux aquatiques, et notamment la fonction d'autoépuration
 - arrêter la dégradation des écosystèmes aquatiques
 - améliorer la gestion piscicole
 - renforcer l'information des acteurs locaux sur les fonctions des milieux aquatiques et les actions permettant de les optimiser
 - préserver les zones humides
 - respecter les bonnes pratiques en matière de gestion des milieux aquatiques

- Eau et rareté
 - prévenir les situations de surexploitation et de déséquilibre quantitatif de la ressource en eau
- Eau et aménagement du territoire

Inondations

- mieux connaître les crues et leur impact ; informer le public pour apprendre à les accepter ; gérer les crues à l'échelle des districts du Rhin et de la Meuse
- prendre en compte, de façon stricte, l'exposition aux risques d'inondations dans l'urbanisation des territoires à l'échelle des districts du Rhin et de la Meuse
- prévenir l'exposition aux risques d'inondations à l'échelle des districts du Rhin et de la Meuse

Préservation des ressources naturelles

- dans des situations de déséquilibre quantitatif sur les ressources ou les rejets en eau, limiter l'impact des urbanisations nouvelles et des projets nouveaux
- préserver de toute urbanisation les parties de territoire à fort intérêt naturel

Alimentation en eau potable et assainissement des zones ouvertes à l'urbanisation

- l'ouverture à l'urbanisation d'un nouveau secteur ne peut pas être envisagée si la collecte et le traitement des eaux usées qui en seraient issues ne peuvent pas être effectués dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur et si l'urbanisation n'est pas accompagnée par la programmation des travaux et actions nécessaires à la réalisation ou à la mise en conformité des équipements de collecte et de traitement
- l'ouverture à l'urbanisation d'un nouveau secteur ne peut pas être envisagée si l'alimentation en eau potable de ce secteur ne peut pas être effectuée dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur et si l'urbanisation n'est pas accompagnée par la programmation des travaux et actions nécessaires à la réalisation ou à la mise en conformité des équipements de distribution et de traitement

- Eau et gouvernance
 - anticiper sur l'avenir en mettant en place une gestion des eaux gouvernée par une vision à long terme, accordant une importance égale aux différents piliers du développement durable, à savoir les aspects économiques, environnementaux et sociaux
 - aborder la gestion des eaux à l'échelle de la totalité du district hydrographique, ce qui suppose notamment de développer les collaborations transfrontalières et, de manière générale, renforcer tous les types de solidarité entre l'amont et l'aval

- renforcer la participation du public et de l'ensemble des acteurs intéressés pour les questions liées à l'eau et prendre en compte leurs intérêts équitablement
- mieux connaître, pour mieux gérer

Une modification du SDAGE est attendue pour octobre 2015 pour la période 2016-2021.

1.3.3. La charte du Parc naturel régional de Lorraine

Le Parc naturel régional de Lorraine vise à concilier l'activité humaine et la préservation des atouts environnementaux et patrimoniaux du territoire. Il définit des orientations et mesures à prendre pour répondre à cet objectif dans une charte. Comme le précise l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les éléments définis dans la charte.

- *L'objectif opérationnel de la charte est d'adopter une gestion concertée et différenciée de l'espace limitant l'extension urbaine, respectueuse de nos patrimoines et créatrices de richesses.*

L'actuelle charte est valable pour la période 2015-2027.

1.4. Historique¹



SOURCE : GEOPORTAIL, IGN, PARIS.

JANVIER 2010

0 400 800 m

Carte de Cassini du ban communal de Gorze

¹ Texte inspiré des éléments disponibles sur le site internet de la commune.

Au 1^{er} siècle, les romains ont investi Gorze pour capter les sources d'eau potable et alimenter la ville de Metz. Un aqueduc de 22 km majoritairement souterrain fut construit et des vestiges des parties aériennes subsistent sur le territoire du Val de Moselle : à Jouy-aux-Arches en cœur du village, entre Ars-sur-Moselle et Ancy-sur-Moselle au bord de la RD6 et entre Gorze et Novéant-sur-Moselle au bord de la RD12.

En 749, l'évêque de Metz, Chrodegang, fonde l'abbaye de Gorze, qui rayonnera dans toute l'Europe. Cette seigneurie indépendante était appelée la "Terre de Gorze" et sera célèbre au 10^{ème} siècle pour sa réforme.

Aux 12^{ème} et 13^{ème} siècles, l'église Saint Etienne est construite dans une architecture tout à fait originale, mêlant styles gothique et roman. Elle est le plus ancien édifice gothique de Lorraine et est aujourd'hui classée Monument Historique.

Au 16^{ème} siècle, l'abbaye est dévastée et sécularisée, il ne reste aujourd'hui que l'emprise du jardin au nord-ouest du village. Peu de temps après, en 1661, la "Terre de Gorze" est rattachée à la France et l'édification du Palais abbatial par Philippe Eberhardt de Loewenstein débute en 1696.

L'édifice aujourd'hui également classé Monument Historique comprend une chapelle baroque, et, dans le jardin, deux escaliers ornés de bas-reliefs inspirés par l'histoire de Médée, un théâtre d'eau aujourd'hui asséché dont les huit niches abritent des statues de nymphes et de fleuves sculptés dans la pierre de Jaumont.

Il appartient aujourd'hui au Département de la Moselle qui y a placé une partie des services du centre d'hébergement et de soin de Gorze. La présence du centre d'hébergement et de soin fait partie intégrante de l'identité du village depuis le 17^{ème} siècle.

Cette construction en hauteur par rapport au reste des bâtiments du village, ainsi que les petits logements locatifs destinés au personnel hospitalier rue de la Meuse et au lotissement du Parterre ont un impact paysager important sur la commune. Les 300 personnes qu'il accueille ainsi que le personnel génèrent une activité considérable au sein du village.

Pendant la deuxième guerre mondiale, la forêt de Gorze servit de passage à beaucoup d'évadés.

Aujourd'hui, le paysage du territoire de Gorze est marqué par cette histoire au cœur du village avec un patrimoine bâti important, des demeures anciennes (de la Renaissance au 19^{ème} siècle, comme la maison des associations de style néo-classique), mais aussi à l'extérieur du village, au bord des routes, des chemins et plus loin dans les bois (croix des champs, chapelle Saint-Clément, prieuré Saint-Thiebault, ferme Sainte-Catherine...).

1.5. Organisation de l'espace communal dans son territoire

Le territoire de Gorze se place au fond de la vallée de la Gorzia, à l'entrée du dit Pays Haut Plateau, en contact avec le département voisin (Meurthe-et-Moselle) et dans le périmètre du Parc naturel régional de Lorraine.

Au sud-ouest, la limite communale correspond à la limite départementale avec la Meurthe-et-Moselle.

Le ban se découpe en trois principales entités paysagères et écologiques en fonction de la topographie du site :

- Le nord-est est vallonné et occupé par des forêts qui représentent 50% de la surface du ban communal.
- L'ouest est une zone plus plane (plateau) occupée en majeure partie par des terres labourées et un prolongement longiligne du bois de Gaumont.
- Le sud-est s'ouvre sur la grande vallée de la Moselle et regroupe différents types de milieux : des secteurs forestiers sur les coteaux qui bordent la vallée, des prairies, des vergers à proximité de la zone urbanisée, enfin des zones humides au bord des étangs et du ruisseau de la Gorzia.

La zone bâtie est également délimitée par la topographie, elle s'inscrit entre les deux vallons où la partie ancienne est très compacte, mais le tissu plus récent se desserre légèrement à l'est du village, vers la vallée de la Moselle, en suivant la Gorzia, et au sud. Le paysage et l'histoire du village sont marqués par la présence de plusieurs annexes au village, plus ou moins éloignées de celui-ci (les fermes d'Auconville, Labauville et Sainte-Catherine, le prieuré Saint-Thiebault et le Habeau).

La commune est reliée à la Meurthe-et-Moselle par la RD12 vers Chambley-Bussières, à Rezonville et la RD903 par la RD103b et à la vallée de la Moselle vers Novéant-sur-Moselle par la RD12 et vers Ancy-sur-Moselle par la RD6b.

Au sein de la Communauté de Communes du Val de Moselle, la commune de Gorze est légèrement en retrait par rapport à l'axe nord/sud Mosellan. Ceci la préserve jusqu'à présent du phénomène de périurbanisation résidentielle, additionné aux contraintes naturelles qui ont limité son urbanisation depuis toujours. Elle occupe donc une place de réserve de patrimoine naturel et historique important.

Aujourd'hui elle est menacée par l'augmentation de la circulation automobile (circulation de transit liée aux actifs de Meurthe-et-Moselle et de Meuse venant travailler à Metz), qui altère la qualité de vie de ses habitants.

De par sa situation géographique intéressante et la qualité de vie, la commune sera bientôt soumise à une pression quant à la production de logements puisqu'elle en a produit très peu ces dernières années.

En effet, sa proximité avec l'agglomération de Metz, la ligne TER Nancy-Metz-Luxembourg (gare à 5 km) et d'importantes zones d'emplois en fait un site stratégique au sein du territoire de la Communauté de Communes. Il faudra donc déterminer un projet à moyen et long termes pour la commune et fixer des objectifs précis en matière de population, logements et activités, articulés avec sa vocation touristique et de réserve naturelle du territoire.

1.6. Projets communaux

A l'échelle communale, Gorze réfléchit à l'amélioration du fonctionnement de son village, notamment en termes de circulation, au développement de son offre de logements mais aussi au maintien de son caractère d'écrin de verdure et de la qualité de vie des habitants.

En termes d'aménagement urbain, la rue du Général De Gaulle urbanisée progressivement depuis plusieurs dizaines d'années et en reconfiguration. Les travaux doivent être finalisés pour 2016. D'autre part, une création de parking est en cours de réalisation et devrait être achevé en 2016.

La commune va aussi dans le sens de la sécurisation des piétons, avec le projet de cheminements piétons en utilisant d'anciens sentiers.

Enfin, dans le but de maintenir son activité économique liée à l'artisanat, en offrant plus de surface aux entrepreneurs qui le demandent, la commune réfléchit à l'agrandissement de la zone à urbaniser à vocation d'activités économiques à l'entrée sud-est du village.

2. Diagnostic socio-économique

2.1. La population

2.1.1. Démographie

Depuis 1968, la population de Gorze a connu une augmentation importante et constante. Elle a même atteint, en 1999 une population de 1393 habitants. Depuis cette date, la population a baissé, pour atteindre 1 205 habitants en 2012.

La présence de l'établissement de soin et d'hébergement à Gorze a un impact non-négligeable sur les statistiques démographiques et il convient de distinguer les chiffres d'évolution de la population avec et sans les habitants de l'EHPAD recensés à Gorze (inclus dans les chiffres INSEE de la population totale du village).

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Population	1 122	1 204	1 254	1 389	1 392	1 260	1 205
Densité moyenne (hab/km ²)	62,5	67,1	69,9	77,4	77,6	70,2	67,2

*Evolution démographique de la population sans double compte de 1968 à 2010
(source : INSEE)*

La diminution assez importante de la population entre 1999 et 2012 correspond principalement au transfert d'une centaine de personnes handicapées du centre de soins et d'hébergement vers un établissement de Marly et à la baisse du nombre de personne utilisant la structure.

Depuis 1968, le solde migratoire est positif alors que le solde naturel est négatif. Par conséquent, l'augmentation de la population est essentiellement due à l'arrivée de populations venues de l'extérieur. Entre 1999 et 2012, le solde naturel diminue nettement alors que le solde migratoire est stable pour cette période.

Or, il faut toujours tenir compte de la présence de l'EHPAD à Gorze pour interpréter les chiffres. Etant donné qu'il accueille environ 300 personnes âgées dépendantes et/ou malades, la mortalité y est importante.

En effet, ce solde naturel bas et en baisse ne signifie donc pas qu'il n'y a plus de naissances à Gorze, car le taux de natalité y est de 10,7‰, proche de la moyenne départementale de 11‰.

Par conséquent, le renouvellement de la population se réalise du fait de la population présente dans le village. Mais Gorze bénéficie d'une attractivité intéressante et l'élaboration du projet communal permettra de faire des choix de développement pour le village, en termes d'accueil de nouvelles populations.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012
Variation annuelle moyenne de la population en %	+1,0	+0,6	+1,3	+0,0	-1,2	-0,9
due au solde naturel en %	-2,9	-2,8	-2,2	-2,3	-3,6	-3,5
due au solde apparent des entrées sorties en %	+3,9	+3,4	+3,5	+2,4	+2,4	+2,6
Taux de natalité (‰)	8,3	8,9	10,8	8,5	10,8	10,0
Taux de mortalité (‰)	37,2	36,8	32,7	31,9	47,2	45,2

Evolution des soldes migratoire et naturel depuis 1968 (source : INSEE)

2.1.2. Structure de la population

La structure en classes de la population de Gorze permet d'analyser le renouvellement potentiel des générations ainsi que la moyenne d'âge des habitants du village.



Répartition de la population par grandes tranches d'âge en 2007 et 2012 (source : INSEE)

Entre le recensement de 2007 et le recensement de 2012, la répartition des classes d'âge s'est légèrement modifiée.

Les chiffres montrent une tendance au vieillissement de la population, ce qui est une fois de plus influencé par la présence de l'EHPAD sur la commune. La classe des plus de 75 ans est passée d'une part de 15 % de la population en 2007 à 18 % en 2012.

Par ailleurs, les tranches d'âge fécondes tendent à baisser tout comme la classe la plus jeune.

Nous observons une dichotomie parfaite avec d'un côté une baisse des 3 classes d'âge les plus jeunes (inférieures à 45 ans) et de l'autre une augmentation des 3 classes d'âge les plus hautes (supérieures à 45 ans).

Dans l'idéal, afin de préserver un certain équilibre et assurer le renouvellement de la population, l'évolution des classes d'âge dans les années à venir devrait s'orienter vers un renforcement des classes les plus jeunes. L'absence de libération de foncier ces dernières années est un des facteurs explicatif de cette situation.

2.2. L'habitat²

2.2.1. Le nombre de logements

L'habitat dans une commune se traduit par l'évolution du nombre et du type de logements.

Depuis 1968, le nombre de logements a augmenté doucement et à peu près régulièrement, avec une légère accalmie entre 1975 et 1982. Il se construit en moyenne 5 logements par an jusqu'en 1999, puis 1 à 2 logements par an entre 1999 et 2012 ce qui représente une augmentation de 3,2 % du nombre de logements.

En dehors de la population de l'EHPAD, la population depuis 1990 est plutôt stable, alors que le nombre de logements augmente.

	2012	%	2007	%
Ensemble	450	100,0	436	100,0
<i>Résidences principales</i>	381	84,7	378	86,7
<i>Résidences secondaires et logements occasionnels</i>	17	3,8	17	3,9
<i>Logements vacants</i>	52	11,6	41	9,4
<i>Maisons</i>	357	79,4	340	78,1
<i>Appartements</i>	92	20,4	96	21,9

Evolution du nombre de logements à Gorze entre 2007 et 2012 (Source : INSEE)

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Ensemble	289	315	323	371	392	436	450
<i>Résidences principales</i>	232	265	286	313	356	378	381
<i>Résidences secondaires et logements occasionnels</i>	22	20	15	13	10	17	17
<i>Logements vacants</i>	35	30	22	45	26	41	52

Evolution du nombre de logements à Gorze depuis 1968 (Source : INSEE)

² Les données INSEE ont été ici complétées par les données de la commune et des relevés de terrain.

La corrélation entre le nombre de logements et le nombre d'habitants est bien effective sur le territoire.

2.2.2. Le type de logements

Entre 1968 et 2012, la répartition des types de logements a connu des fluctuations importantes, la part des résidences principales reste très fortement dominante avec plus de 85,8 % des logements existants.

La vacance des logements a beaucoup varié entre les différents recensements et entre 2007 et 2012 a augmenté de manière importante, pour passer de 41 à 52, valeur bien supérieure à la moyenne départementale (7,5 %).

Ayant régulièrement diminué depuis 1968, le nombre de résidences secondaires est relativement faible mais en stagnation depuis 2007 où il atteint 17 unités. Cette valeur est également bien supérieure à la moyenne départementale de 1,7% des logements.

Au final, si on additionne les logements vacants et résidences secondaires sur la commune, cela représente 69 logements inoccupés en 2012 sur un parc de 450 logements (15,3 %).

Pour ce qui est des seuls logements vacants, la part est de 11,55 %. Il est généralement admis qu'une part inférieure à 5 % de vacance dans les logements équivaut à un marché immobilier tendu. Ce n'est donc pas le cas sur le territoire de Gorze.

Ces données sont importantes dans la prise en compte de l'évolution démographique potentielle puisque ces logements sont susceptibles d'être occupés dans les années à venir et pourraient accueillir une population supplémentaire dans le village. Ce principe favoriserait, en outre, l'économie d'espace et le renouvellement urbain même s'il faut garder à l'esprit que les variables principales sont celles du prix du marché et de la volonté des propriétaires. Reste alors une part importante pour l'attractivité de la commune et la forme du bassin d'emploi dont elle dépend. Mais ce sont les mêmes facteurs que pour le foncier non bâti.

2.2.3. Typologie de logements et statut d'occupation

Sur un parc de 381 résidences principales recensées en 2012, 74,9 % des logements sont occupés par leurs propriétaires et 23,2 % par des locataires. La part de logements aidés est de 10 % en 2012, ce qui équivaut à 38 logements.

Ils sont essentiellement localisés sur les opérations du 5 rue Raymond Mondon (Batigère Metz), du 89 rue du Commerce et du 2 rue Paul Driant (OPAC de Metz).



Les logements collectifs de la rue du commerce

La part des logés gratuitement³ est en stagnation entre 2007 et 2012.

	2012				2007	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	381	100,0	924	17,5	378	100,0
Propriétaire	285	74,9	719	20,1	262	69,4
Locataire	88	23,2	185	9,6	109	28,7
dont d'un logement HLM loué vide	38	10,0	73	12,9	48	12,8
Logé gratuitement	7	1,8	20	14,3	7	1,9

*Evolution de la répartition entre locataires et propriétaires entre 2007 et 2012
(Source : INSEE)*

Dans la commune, les résidences principales sont, en majorité, des maisons individuelles ou des maisons individuelles groupées. En 2012, elles représentent 78% du parc de résidences principales.

Avec les opérations de renouvellement urbain en logements sociaux, la mixité de l'habitat sur la commune de Gorze est en développement. Cette évolution est conforme aux principes des lois « Solidarité et Renouvellement Urbain », « Urbanisme Habitat », Grenelle 1 et 2 et ALUR. Il s'agit donc d'une évolution très

³ Sont définis comme logés gratuitement, dans les termes de l'INSEE, les personnes bénéficiant d'un usufruit pour leur résidence principale ou bénéficiant d'un logement ne demandant aucun paiement de loyer.

positive avec un potentiel de renouvellement de population traduisant une tendance au développement d'un habitat moins consommateur d'espace.

Il faut cependant rester vigilant quant au rapport entre offre et demande, puisque le taux de vacance reste élevé. En effet, la diminution de la proportion de maisons individuelles ne signifie pas que la demande en grands logements a diminué, puisque la part des logements de 4 pièces et plus ne change pas en comparaison avec celle de moins de 4 pièces. a augmenté entre 2007 et 2012 (79 / 21).

	2012	%	2007	%
Ensemble	381	100,0	378	100,0
<i>1 pièce</i>	1	0,3	0	0,0
<i>2 pièces</i>	26	6,9	28	7,4
<i>3 pièces</i>	52	13,7	51	13,6
<i>4 pièces</i>	114	29,8	88	23,4
<i>5 pièces ou plus</i>	188	49,3	210	55,6

Evolution du nombre de pièces principales par logement entre 2007 et 2012
(Source : INSEE)

Enfin, le parc de logements est relativement ancien, dans la mesure où, en 2006⁴, 56% du parc de logement date d'avant 1949 et où seulement 8.6% des logements ont été construits ces vingt dernières années. La moyenne départementale est de 14%. L'ancienneté des bâtiments du centre joue un rôle central dans l'augmentation de la vacance, c'est pourquoi il faudra réfléchir au potentiel de renouvellement urbain et à leur impact sur le village.

2.3. L'évolution des ménages

Le desserrement des ménages résulte de la décohabitation définie comme le moment où une personne quitte un ménage pour en former un autre. Les formes de décohabitations sont multiples mais les deux principales sont la décohabitation juvénile (un jeune quitte le domicile de ses parents pour habiter de façon indépendante) et la décohabitation par éclatement familial consécutif à la séparation du couple.

⁴ Donnée la plus récente disponible.

A l'inverse de la population, le nombre de ménages évolue de manière positive sur l'ensemble de la période 1968 - 2012. La population croissante jusqu'en 1999, diminue depuis cette date.

La moyenne des personnes par ménage a stagné jusqu'en 1999 et diminue depuis cette date. Elle atteint 2,4 personnes en 2012.

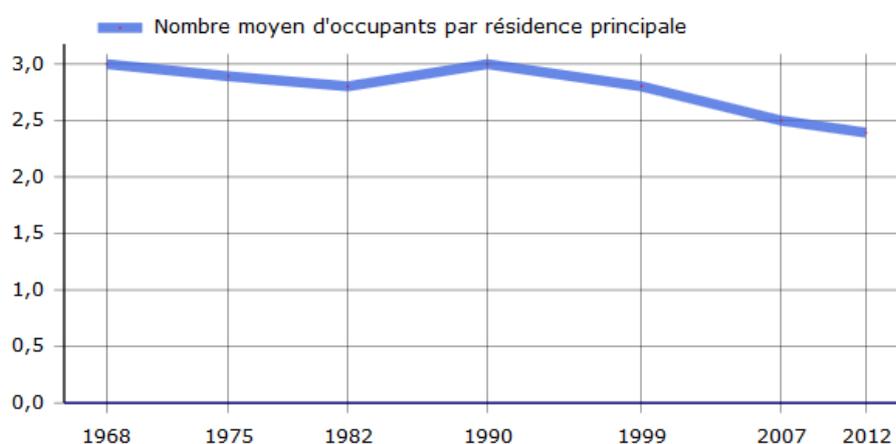


Figure 1 : Evolution de la taille des ménages entre 1968 et 2012
(Source : INSEE)

En 1990, une résidence principale abritait en moyenne 3 personnes. En 2012, elle n'accueille plus que 2,4 personnes en moyenne. Soit une diminution de la taille des ménages de 0,6 personne en 22 ans ce qui est assez important.

Avec le changement des modes de vie (dessalement des ménages, diminution du nombre d'enfants par couples, familles monoparentales) cette tendance à la baisse va se poursuivre. Nous attendons une baisse continue d'ici les prochaines années et nous tablons sur une taille moyenne proche de 2,2 personnes à l'horizon 2035.

Lors des réflexions sur le développement recherché de Gorze, la commune devra prendre en compte ce phénomène de dessalement des ménages.

En utilisant comme donnée de base l'année 1968, le graphique ci-dessous permet de comparer l'évolution de la population avec l'évolution du nombre de résidence principale. (Bien que les données s'arrêtent en 2010 du fait d'un changement de méthode dans le recensement de la population, nous avons considéré que cette information était utile à la compréhension du territoire et nous l'avons laissé lors des mises à jour successives du diagnostic.)

L'évolution du nombre de résidence principale suit l'évolution de la population en étant toujours supérieure.

Même s'il s'est maintenu pendant plusieurs décennies, on constate que le cercle familial a connu une forte diminution du nombre de personnes par ménage depuis 1968. Cette baisse peut s'expliquer par différents phénomènes :

- la décohabitation : certains jeunes quittent leurs parents pour s'installer seul ou à deux au sein du ban communal ou à l'extérieur,
- l'augmentation des foyers monoparentaux,
- le vieillissement de la population (taux de mortalité passant de 37,2 ‰ entre 1968 et 1975 à 45,8 ‰ entre 1999 et 2010 (ceci étant lié à la présence de l'EPAHD).

La diminution du nombre de personnes par ménages, s'explique par le phénomène de desserrement des ménages, généralisé sur le territoire national.

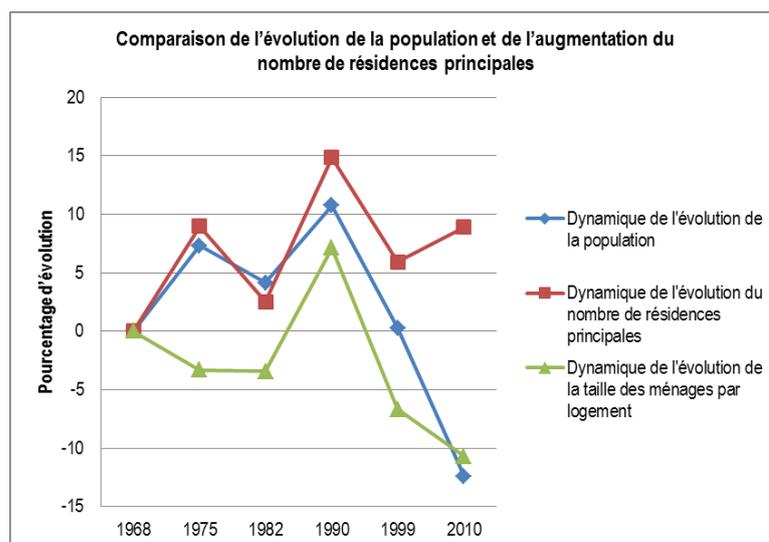


Figure 14 : Comparaison de l'évolution de la population et de l'augmentation du nombre de résidences principales (Source : INSEE)

2.4. La consommation d'espace et le potentiel de renouvellement urbain

Ce chapitre a pour vocation d'évaluer le potentiel de renouvellement et de densification existant dans l'enveloppe urbaine actuelle. Les estimations sont données à titre indicatif et sont une aide à la réflexion pour le développement futur de la commune.

2.4.1. Consommation d'espace, densités de logements observées et construction des "dents creuses"

Selon les informations sur les grandes périodes et types d'urbanisation de Gorze, nous sommes capables de comparer les différents tissus, leur densité de logement ainsi que l'occupation du bâti par rapport à l'ensemble des parcelles urbanisées.

Ainsi, le lotissement du Parterre n'est pas très consommateur d'espace, puisque sa densité de 21 logements à l'hectare est assez importante pour de l'habitat individuel en milieu rural. Il en est de même pour le tissu ancien dont la densité est de 19 logements à l'hectare.

Par contre, concernant les habitations individuelles récentes, la densité trouvée n'est que de 9 logements à l'hectare, ce qui est courant en milieu rural mais très faible et consommateur d'espace.

Pourtant, les surfaces habitables étaient à peu près de taille identique (surfaces bâties semblables), mais la gestion des espaces libres est différente et permet d'avoir un jardin à l'arrière tout en construisant deux fois plus de logements.

Ceci s'est traduit par une consommation accélérée de l'espace depuis les années 1950, en dehors de l'opération du Parterre (exceptionnelle).

Par conséquent, en 50 ans, la commune a consommé autant de sol pour l'urbanisation qu'en presque 20 siècles, et ce pour y construire deux fois moins de logements.

Si l'urbanisation se poursuit au rythme actuel (1 nouveau logement/an) et avec la même morphologie urbaine que les dernières constructions (rue du Gal. De Gaulle), en dix ans, la commune aura consommé presque 1,11 hectare supplémentaire pour l'urbanisation.

Cette consommation d'espace est à mettre en parallèle avec les potentialités encore existantes dans l'enveloppe urbaine.

En effet, le recensement des espaces non bâtis dans la zone agglomérée a permis d'identifier une surface approximative de 1,01 hectare potentiellement urbanisables. Il s'agit d'emprises comprises dans la zone urbaine, desservies par

les réseaux, qui pourraient être urbanisées à court termes à condition d'écartier tout le contexte foncier à la parcelle prêt, les usages actuels et intentions de chaque propriétaire.

Cette consommation d'espace encore possible, à l'intérieur de l'enveloppe bâtie pourrait faciliter la densification, encourager le renouvellement urbain et éviter un étalement urbain encore plus important.

De plus, en respect des objectifs de limitation de l'étalement urbain et d'économie d'espace, les 1,01 hectares restants à développer dans l'enveloppe urbaine actuelle pourraient permettre une construction plus économe que ce qui existe aujourd'hui.

Par conséquent de nouvelles opérations construites sur des potentialités intra-urbaines disponibles dans l'ensemble de l'enveloppe urbaine permettraient d'accueillir 8 logements supplémentaires (sur une base de 50 % de rétention foncière), avec la densité de 15 logements par hectares. Selon la taille des ménages actuelle, cela représente 20 habitants supplémentaires.

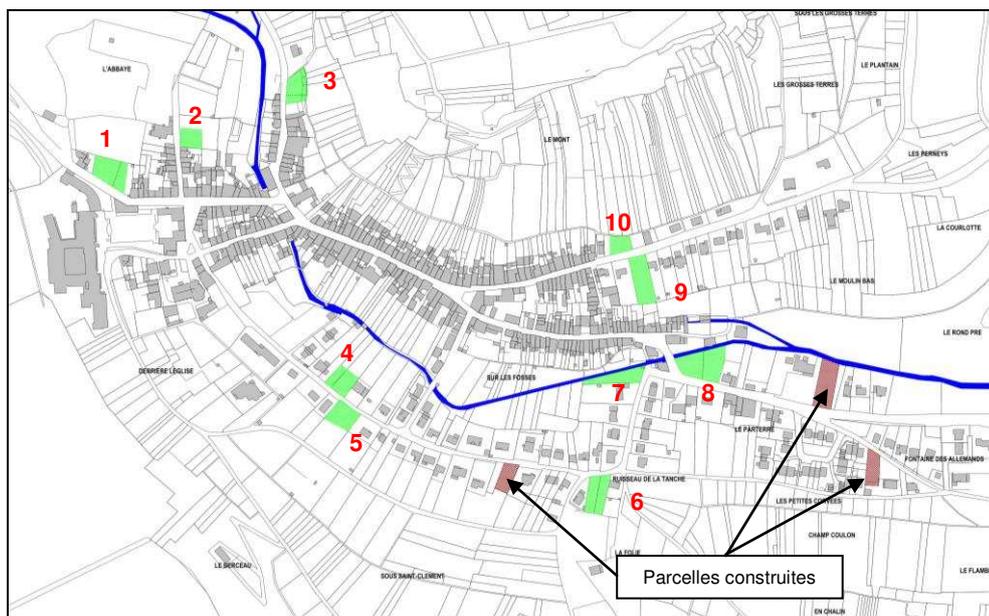


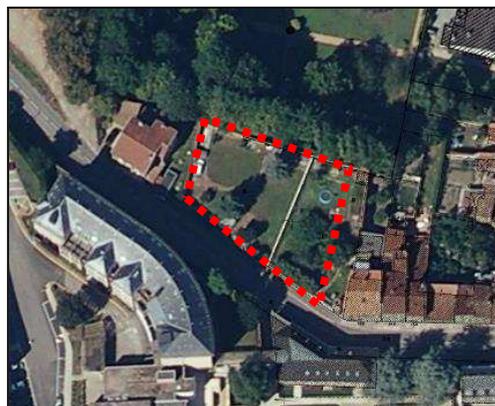
Figure 15 : Potentiel de renouvellement urbain à Gorze (Source : Topos)

Descriptif détaillé des potentialités intra-urbaines à Gorze (cf. carte précédente) :

Globalement, les potentialités intra-urbaines retenues disposent des réseaux et d'un accès direct à la voie publique. Les parcelles d'une taille réduite, non urbanisables, n'ont pas été prises en compte, de même que les parcelles ne disposant pas d'accès.

1) Cette potentialité intra-urbaine, d'une surface totale de 0,13 ha est correctement desservie par les réseaux, dispose d'une taille suffisante et d'un accès direct permettant une urbanisation immédiate. Une rétention foncière de 50 % y est appliquée : une surface de **0,065 ha** est donc retenue dans le calcul des potentialités.

Figure 15a : Orthophotographies et parcelles cadastrales rue de la Meuse (Source : geoportail)



2) Cette potentialité intra-urbaine d'une surface 0,06 ha est correctement desservie par les réseaux, dispose d'une taille suffisante et d'un accès direct permettant une urbanisation immédiate. Une rétention foncière de 50 % y est appliquée : une surface de **0,03 ha** est donc retenue dans le calcul des potentialités.

Figure 15b : Orthophotographies et parcelles cadastrales rue de l'Abbaye (Source : geoportail)



3) Cette potentialité intra-urbaine d'une surface 0,09 ha est correctement desservie par les réseaux, dispose d'une taille suffisante et d'un accès direct permettant une urbanisation immédiate. Une rétention foncière de 50 % y est appliquée : une surface de **0,045 ha** est donc retenue dans le calcul des potentialités.

Figure 15c : Orthophotographies et parcelles cadastrales rue de Rezonville (Source : geoportail)



4 et 5) Ces potentialités intra-urbaines d'une surface 0,08 et 0,09 ha sont correctement desservies par les réseaux, disposent d'une taille suffisante et d'un accès direct permettant une urbanisation immédiate. Une rétention foncière de 50 % y est appliquée : une surface de **0,04 et 0,045 ha** est donc retenue dans le calcul des potentialités.

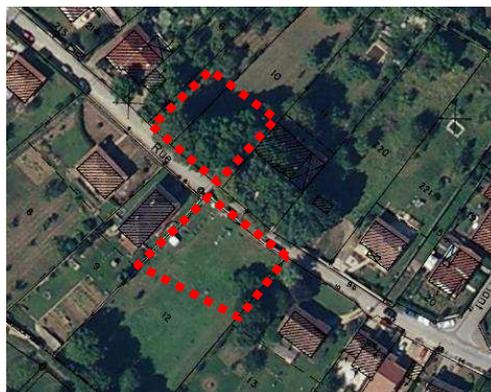


Figure 15d : Orthophotographies et parcelles cadastrales rue du Général de Gaulle (Source : geoportail)

6) Cette potentialité intra-urbaine d'une surface 0,11 ha est correctement desservie par les réseaux, dispose d'une taille suffisante et d'un accès direct permettant une urbanisation immédiate. Une rétention foncière de 50 % y est appliquée : une surface de **0,055 ha** est donc retenue dans le calcul des potentialités.



Figure 15e : Orthophotographies et parcelles cadastrales rue général de Gaulle (Source : geoportail)

7) Cette potentialité intra-urbaine d'une surface 0,09 ha est correctement desservie par les réseaux, dispose d'une taille suffisante et d'un accès direct permettant une urbanisation immédiate. Une rétention foncière de 50 % y est appliquée : une surface de **0,045 ha** est donc retenue dans le calcul des potentialités.



Figure 15f : Orthophotographies et parcelles cadastrales rue général de Gaulle (Source : geoportail)

8) Cette potentialité intra-urbaine d'une surface 0,18 ha est correctement desservie par les réseaux, dispose d'une taille suffisante et d'un accès direct permettant une urbanisation immédiate. Une rétention foncière de 50 % y est appliquée car la commune a réservé une partie pour la création d'un parking : une surface de **0,09 ha** est donc retenue dans le calcul des potentialités.



Figure 15g : Orthophotographies et parcelles cadastrales rue de Novéant (Source : geoportail)

9) Cette potentialité intra-urbaine d'une surface 0,13 ha est correctement desservie par les réseaux, dispose d'une taille suffisante et d'un accès direct permettant une urbanisation immédiate. Une rétention foncière de 50 % y est appliquée : une surface de **0,065 ha** est donc retenue dans le calcul des potentialités.



Figure 15h : Orthophotographies et parcelles cadastrales rue Raymond Mondon (Source : geoportail)

10) Cette potentialité intra-urbaine d'une surface 0,18 ha est correctement desservie par les réseaux, dispose d'une taille suffisante et d'un accès direct permettant une urbanisation immédiate. Une rétention foncière de 50 % y est appliquée : une surface de **0,09 ha** est donc retenue dans le calcul des potentialités.



Figure 15i : Orthophotographies et parcelles cadastrales rue Raymond Mondon (Source : geoportail)

2.4.2. Réhabilitation

La zone urbaine étant en quasi-totalité située dans les périmètres de protection des Monuments Historiques, les réhabilitations devront conserver l'essentiel du caractère des bâtiments existants (qualités architecturales et urbanistiques).

Ce type d'opération permet de conserver le caractère et l'identité d'un lieu de qualité et une richesse architecturale et urbaine, beaucoup plus importante qu'une opération d'habitat individuel ou collectif classique. Aussi, il permet de ne pas laisser un centre-ville ancien se vider de ses habitants, donc de ses commerces de proximité et finalement de sa vie.

Dans la transformation d'une grande maison d'habitation dans un centre ancien densément bâti et qui souffre déjà de problèmes de stationnement et de circulation, il est primordial de tenir compte des besoins d'aération du tissu urbain et de la problématique du stationnement résidentiel.

2.4.3. Analyse de la consommation foncière des dix dernières années

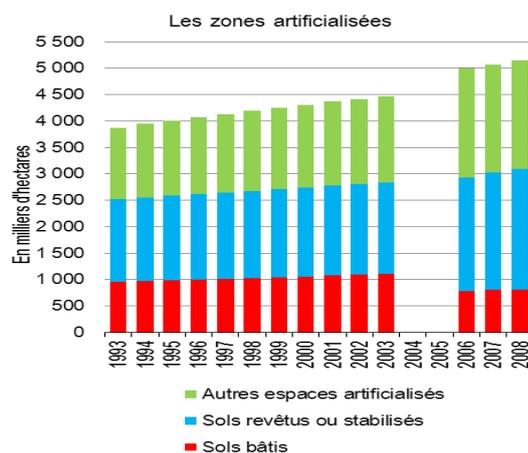
L'artificialisation du territoire engendre une perte de ressources naturelles et agricoles et une imperméabilisation des sols, généralement irréversible.

Elle s'accompagne d'une fragmentation et d'un cloisonnement des milieux naturels, défavorables à de nombreuses espèces.

Elle concourt également à l'augmentation des déplacements et ainsi à celle des émissions de polluants et gaz à effet de serre.

Lutter contre l'artificialisation des espaces et la banalisation des paysages est l'un des objectifs de la stratégie nationale de développement durable.

D'après l'enquête Teruti-Lucas, les zones artificialisées atteignent 9,4 % du territoire national en 2007, soit 5,1 millions d'hectares. 16 % de ces surfaces correspondent à des sols bâtis (maisons, immeubles...), 44 % à des sols revêtus ou stabilisés (routes, parkings...) et 40 % à d'autres espaces artificialisés (jardins, chantiers...). Les espaces artificialisés s'accroissent d'environ 60 000 hectares par an depuis 1993, aux dépens principalement des terres agricoles, mais aussi des milieux semi-naturels. *



Source : ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (Service de la statistique et de la prospective), enquêtes Teruti, Teruti-Lucas, 2010. Note : France métropolitaine ; rupture de série entre 2003 et 2006.

Figure 16 : Les zones artificialisées en France (Source : ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (Service de la statistique et de la prospective), enquêtes Teruti, Teruti-Lucas, 2010)

D'après les données communales (basées sur les permis de construire accordés de 2000 à 2011, la consommation d'espaces pour l'urbanisation à usage d'habitat représente 1,421 hectare.

Cela a permis la construction de 8 pavillons individuels (soit 5,6 log/ha).

Il convient toutefois de faire la part des choses entre la consommation en zone urbaine et la consommation en zone agricole.

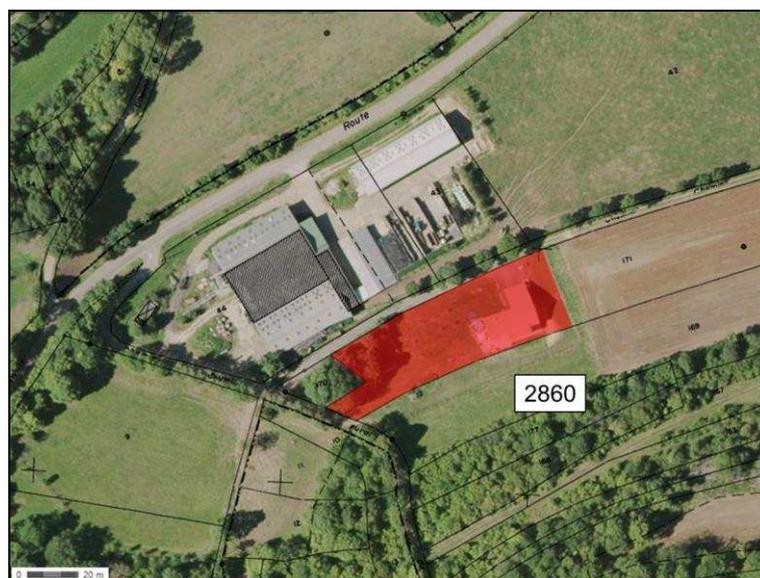
- La consommation en zone urbaine représente 0,526 ha pour 6 logements (soit 11.4 log/ha).
- La consommation en zone agricole représente 0,895 ha pour 2 logements (soit 2.2 log/ha).



Consommation à l'Est du bourg en entrée de ville



Consommation rue du Général De Gaulle



Consommation habitation agricole au Nord du village



Consommation habitation agricole à l'Ouest sur le plateau

A noter que la station d'épuration a été aménagée sur une surface proche de 0,250 ha. Les extensions ou créations de bâtiment agricole ne sont pas pris en compte dans la consommation d'espace car ils représentent une consommation sur des espaces déjà artificialisés.

Nous avons donc une consommation foncière estimée à 1,671 ha sur la période allant de 2000 à 2011.

2.5. L'économie

2.5.1. La population active

Du point de vue de l'activité, en 2012, sur une population de 1 205 habitants, la commune compte 688 personnes actives avec un taux de chômage de 6,3 %.

	2012	2007
Ensemble	688	714
Actifs en %	71,9	70,0
<i>actifs ayant un emploi en %</i>	65,7	65,4
<i>chômeurs en %</i>	6,3	4,7
Inactifs en %	28,1	30,0
<i>élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %</i>	6,6	8,2
<i>retraités ou préretraités en %</i>	17,3	14,5
<i>autres inactifs en %</i>	4,2	7,3

Evolution du taux d'activité de la population (Source : INSEE)

Le taux de chômage a augmenté entre 2007 et 2012.

Le rapport entre population et nombre d'actifs est faussé à Gorze par la présence du centre de soins et d'hébergement, dont les occupants sont recensés dans la population de Gorze.

	2012	%	2007	%
Ensemble	458	100,0	467	100,0
Travaillent :				
<i>dans la commune de résidence</i>	113	24,7	121	25,9
<i>dans une commune autre que la commune de résidence</i>	345	75,3	346	74,1
<i>située dans le département de résidence</i>	281	61,4	296	63,3
<i>située dans un autre département de la région de résidence</i>	45	9,9	37	8,0
<i>située dans une autre région en France métropolitaine</i>	9	2,0	6	1,3
<i>située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)</i>	9	2,0	7	1,5

Lieu de travail des actifs en 2010 (Source : INSEE)

La population active en 2012, travaille à 75,3 % dans une autre commune que Gorze, un chiffre en hausse par rapport à 2007 (74,1 %).

Etant donné leur proximité avec l'agglomération messine, les actifs de Gorze y travaillent en majeure partie, et nous verrons ultérieurement les problèmes que cela engendre en termes de circulation automobile.

Comme dans la plupart des communes rurales, la population active du territoire est plus importante que les emplois existants, mais la présence du centre de soins et d'hébergement et d'activités artisanales crée une concentration d'emplois particulièrement importante.

Enfin, la part des retraités a augmenté fortement, elle est passée de 14,5 % à 17,3 % entre 2007 et 2012.

Il faut pour ces chiffres également prendre en compte la présence de l'EHPAD. Même s'ils sont obtenus à partir de la population des 15-64 ans, ils restent largement supérieurs à la moyenne départementale.

2.5.2. Les activités économiques

La commune de Gorze dispose de quelques services de proximité, commerces, entreprises mais également d'artisans.

En effet, on trouve à Gorze un médecin généraliste et une infirmière, un architecte, un bureau de tabac, un café, un salon de coiffure et un garage.

Du point de vue des services de proximité, le village est assez bien pourvu, il y a même une boulangerie-épicerie où l'on trouve les produits de première nécessité.

L'appareil commercial attractif se situe à Novéant-sur-Moselle pour le reste des services de proximité, à Ars-sur-Moselle pour les banques et les supermarchés, puis dans la zone Actisud à Jouy-aux-Arches, pour les grandes surfaces et produits spécialisés.

Les artisans du bâtiment sont particulièrement bien représentés avec une entreprise de bâtiment, deux entreprises de maçonnerie, une de toiture, un plâtrier, un électricien et un chauffagiste. On trouve également une entreprise d'élagage et un menuisier.



Les commerces de la rue du commerce.

Gorze a la particularité de disposer d'un centre de soins et d'hébergement d'importance départementale qui emploie environ 300 personnes et qui a largement marqué l'histoire et la morphologie du village.

D'autre part, les activités liées au tourisme et à l'agriculture occupent également une place importante à Gorze.

En totalité, les activités présentes à Gorze génèrent, en 2012, d'après l'INSEE, 403 emplois, ce qui représente pour 458 actifs, une concentration d'emploi très intéressante (87,9 %). Ces chiffres sont en hausse depuis 2007.

Ceci équivaut au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant à Gorze.

2.5.3. L'activité agricole

L'activité agricole sur la commune de Gorze n'est aujourd'hui pas très importante. Le village reste tout de même paysagèrement marqué par sa tradition agricole plus que viticole, puisque les terrains où se situaient les vignes sont aujourd'hui en partie boisés, en friche ou habités.

En effet, on trouve une exploitation agricole à presque chaque entrée de village :

- rue de Rezonville ;
- rue de Novéant sur Moselle, la ferme Sainte-Catherine, qu'on aperçoit également du haut de la route d'Ancy (entrée nord-ouest du village) ;
- avant l'entrée ouest du village, on aperçoit les fermes d'Auconville et de Labauville un peu plus éloignées du village.

Du point de vue de l'activité, deux fermes ont poursuivi une activité agricole assez conséquente, les deux plus proches du village : la ferme Sainte-Catherine et la ferme rue de Rezonville.

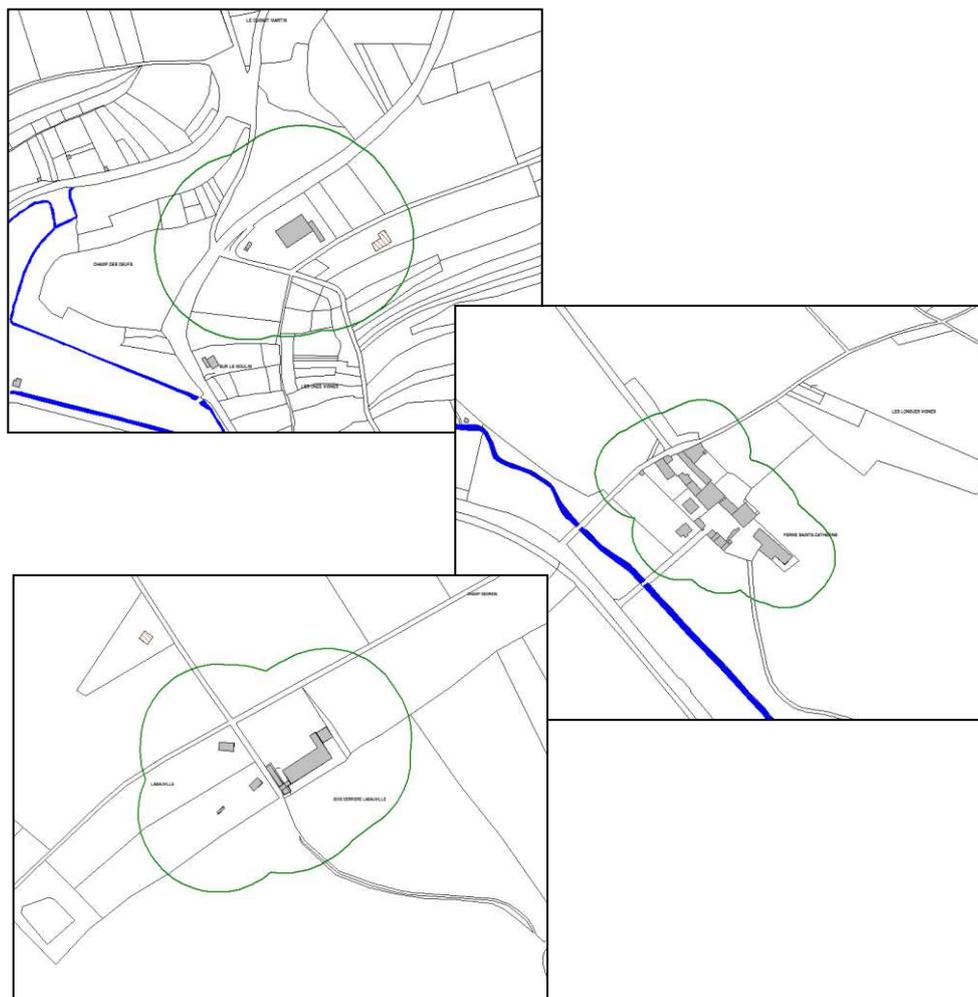
Ces deux exploitants agricoles pratiquent la polyculture et l'élevage : l'un avec un cheptel de vaches laitières et l'autre avec une activité d'élevage pour la viande bovine.

Par ailleurs, la ferme d'Auconville aujourd'hui élève des volailles et quelques chevaux et la ferme de Labauville pratique l'élevage porcin ainsi que la polyculture.



La ferme d'Auconville et la ferme Sainte-Catherine

Même si elle est encore bien présente, l'activité agricole a bien diminué depuis les années 1990, où la commune de Gorze comptait 8 exploitations. Si la surface des sols cultivés n'a pas beaucoup diminué, ce sont plutôt des élevages et des petites exploitations qui ont cessé leur activité. Ce sont autant de terres cultivées pour moins agriculteurs.



Périmètres de réciprocité agricole (Source : Topos)

Les Appellations d'origine contrôlée (AOC) et les Indications Géographiques Protégées (IGP) :

La commune de Gorze n'est pas concernée par une AOC. La commune est concernée par deux IGP :

- Bergamote de Nancy
- Mirabelles de Lorraine (fruits)

La commune est également concernée par l'AOR Mirabelle de Lorraine (eau de vie).

Qu'est qu'une AOC ?

L'appellation d'origine constitue un signe d'identification de la qualité et de l'origine reconnu depuis 1905 en France, depuis 1958 sur le plan international (dans le cadre de l'Arrangement de Lisbonne) et depuis 1992 au niveau européen (sous le vocable A.O.P.). L'appellation d'origine contrôlée est la dénomination d'un pays, d'une région ou d'une localité servant à désigner un produit qui en est originaire et dont la qualité ou les caractères sont dus au milieu géographique, comprenant des facteurs naturels et des facteurs humains. Le produit possède une notoriété dûment établie et sa production est soumise à des procédures d'agrément comportant une habilitation des opérateurs, un contrôle des conditions de production et un contrôle des produits.

Qu'est qu'une IGP ?

C'est le nom d'une région, d'un lieu déterminé ou, dans des cas exceptionnels, d'un pays, qui sert à désigner un produit agricole ou une denrée alimentaire :

- originaire de cette région, de ce lieu déterminé ou de ce pays,*
- dont une qualité déterminée, la réputation ou d'autres caractéristiques peuvent être attribuées à cette origine géographique,*
- dont la production et/ou la transformation et/ou l'élaboration ont lieu dans l'aire géographique délimitée.*

2.5.4. Le tourisme

Avec trois Monuments Historiques classés et un tissu urbain traditionnel relativement bien conservé, Gorze jouit d'un patrimoine bâti unique.

A cela s'ajoute le patrimoine naturel et paysager du village. Compris dans le périmètre du Parc naturel régional de Lorraine, il est situé au creux de deux vallons boisés. Ceux-ci offrent à la fois un écrin de verdure au village, des points de vue imprenables à conserver sur le village et la vallée de la Gorzia et plus loin, la Moselle.

Leur diversité écologique est également remarquable et suscite l'intérêt des promeneurs : les vallons froids forestiers et leur flore relictuelle de la dernière glaciation et le trou Robert Fey qui abrite des chauves-souris

Ils sont en partie classés en ZNIEFF de type 1 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), Natura 2000 (directive Habitats) et on recense un périmètre d'arrêté de protection du biotope.

Enfin, la moitié est du territoire communal est classé en ZNIEFF de type 2.

Par conséquent, le patrimoine de Gorze induit un potentiel touristique fort dont sont conscients les habitants et l'équipe municipale.

Avec un musée (la maison de l'histoire de la Terre de Gorze) et un office du tourisme, le village se place en chef de file du tourisme à l'échelle de la Communauté de Communes du Val de Moselle.



Le restaurant du « Graouilly » (rue de Novéant)

En matière d'hébergement et de restauration, la commune possède également une offre intéressante et relativement variée pour l'accueil des touristes :

- l'Hôtel-Restaurant du Graouilly (fermé en hiver)
- des chambres d'hôtes dans d'anciennes demeures au cœur du centre historique du village.

2.5.5. Les évolutions potentielles de l'activité économique et touristique

Il est de la volonté de la commune de valoriser ses atouts, en exploitant son potentiel touristique de façon plus visible et dynamique qu'actuellement.

Par exemple, le Palais abbatial aujourd'hui propriété du Département est en majeure partie inoccupé. Classé Monument Historique, situé au cœur du village, image symbolique pour le village, possédant un parc, une cour, ainsi qu'une grande surface bâtie, il est aujourd'hui un potentiel très important mais encore inexploité pour le village.

Le fait de posséder un musée et un office du tourisme, n'est pas commun en milieu rural. Pourtant ceux-ci sont gérés par une association qui n'est pas en mesure aujourd'hui d'apporter un rayonnement à la hauteur des potentiels de la région.

Il s'agirait de mener une action coordonnée à l'échelle de la Communauté de Communes, qui propose une offre de tourisme vert (randonnées pédestres, équestres...) liée au potentiel naturel du Val de Moselle (forêt et milieux aquatiques), liée à l'offre d'hébergement existante et à de potentielles activités de découverte des savoir-faire locaux (vin de Moselle, fromagerie de Gorze etc.). Mutualiser cette offre à l'échelle de la Communauté de Communes, permettrait notamment l'embauche d'un agent de développement qui organiserait cette coordination et assurerait la communication (site internet actualisé régulièrement, signalétique...)

Aussi, la commune a tout intérêt à permettre le développement des activités aujourd'hui présentes sur le territoire, c'est-à-dire encourager les artisans locaux à rester sur la commune en leur offrant des possibilités foncières pour évoluer. Etant donné son tissu urbain à dominante d'habitat et la présence de locaux de petite taille, l'installation d'activités de services, de professions indépendantes peut très bien s'envisager sur la commune.

Il est également important pour les habitants de conserver les commerces de proximité. Or, les opportunités de stationnement le long des rues au passage automobile important sont faibles (rue du commerce). La clientèle de passage n'est donc pas captée, ce qui n'encourage ou ne permet pas aux commerces de s'installer et de se développer.

Une zone classé INAX dans le POS actuel, à l'entrée est du village, doit être ouverte à l'urbanisation afin de permettre le développement des entreprises locales. Une telle réalisation permettrait de ne pas concentrer toutes les activités du territoire sur la zone Actisud, de limiter les déplacements automobiles déjà très importants vers ce secteur et de maintenir une dynamique locale en dehors de l'EHPAD.

La superficie de cette zone est de 1,1 ha, ce qui permet d'accueillir plusieurs entreprises. Un bâtiment artisanal a déjà été construit et second est en projet. En revanche, il sera primordial de définir des réglementations en matière d'aménagement paysager de la zone en raison de sa situation en entrée de village. Elle ne doit pas altérer le patrimoine naturel et paysager du village situé dans le périmètre du Parc naturel régional de Lorraine.



Localisation potentielle de futures activités à Gorze

D'autre part cette zone longe la Gorzia (au nord), et il faudra prévoir un recul minimal des constructions par rapport à la rivière ainsi qu'une limitation du taux d'imperméabilisation du sol.

En dehors de ces préconisations, le site envisagé a l'avantage de n'être soumis à aucune servitude de périmètre de protection des Monuments Historiques, périmètre de protection des captages d'eau potable, Natura 2000, périmètre de protection contre les risques d'inondations et de mouvements de terrain. Cet avantage est considérable pour Gorze, qui est globalement soumis à beaucoup de contraintes (précédemment citées) et dispose de peu de potentiels d'urbanisation.

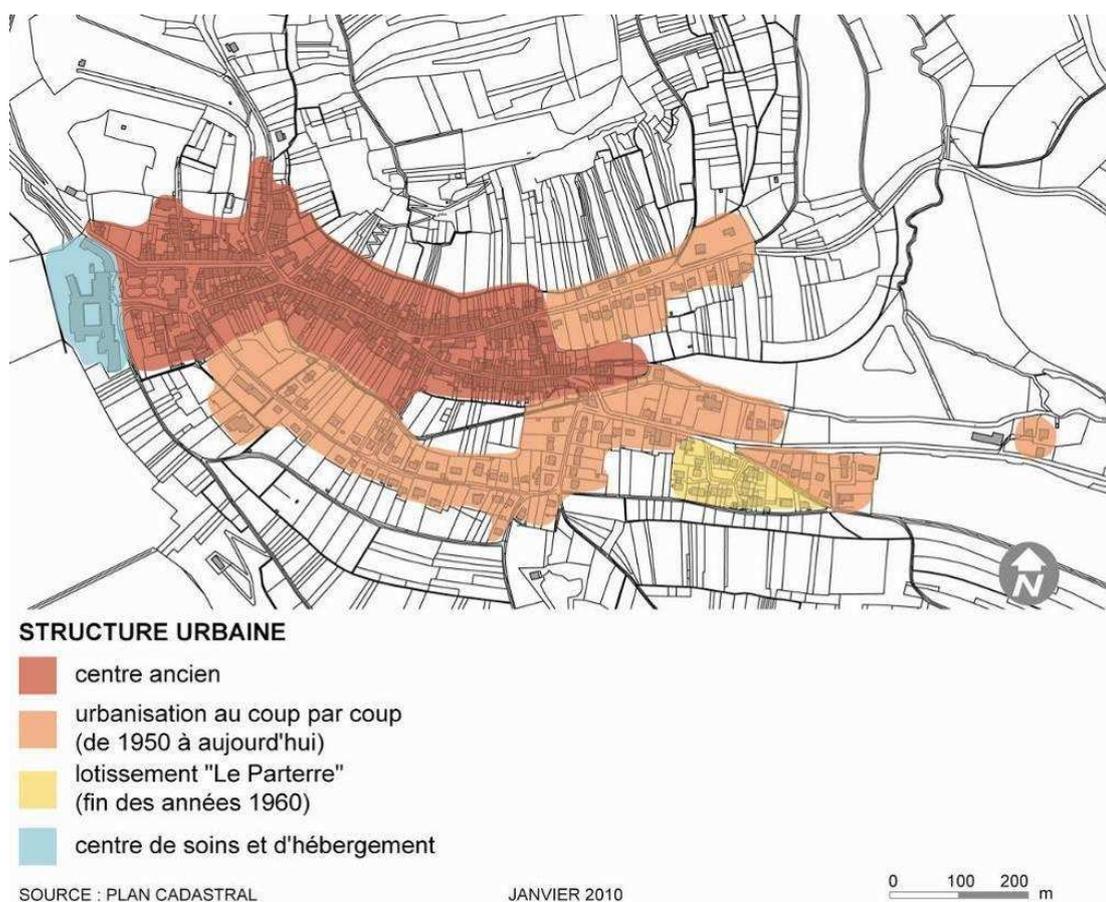
Enfin, ce secteur est positionné de manière cohérente par rapport à l'enveloppe urbaine du village. Il viendrait se placer en face d'une zone urbanisée et permettrait de structurer et qualifier l'entrée de bourg par le bâti, aujourd'hui dilué.

Il reste que la morphologie générale de la parcelle n'offre pas tant de possibilités d'aménagement, et le rapport entre entrée d'agglomération et la sortie d'engins depuis cette zone sera à prévoir.

3. Analyse urbaine

3.1. Morphologie urbaine

Le village de Gorze s'est développé autour de l'église et du Palais abbatial, mais surtout le long d'une rue parallèle à la rivière de la Gorzia qui prend sa source au nord-ouest du village. L'urbanisation s'est faite dès le départ (moulins, tanneries...) et s'est poursuivie de façon compacte, en fonction des contraintes naturelles du site (la topographie et l'hydrographie...). Elle a préservé au maximum les espaces de forêts exploitables pour le bois et les surfaces cultivables.



Structure urbaine de Gorze

L'enveloppe urbaine est limitée, à l'ouest, par le centre de soins et d'hébergement, à l'est par la ferme Sainte-Catherine, au nord et au sud par la topographie.

Toutefois il y a plusieurs annexes au village qui marquent profondément son identité, constituées essentiellement d'une ferme et d'une ou deux habitations : la ferme Sainte-Catherine à l'est du village, suivie du Habeau, juste avant l'entrée est, les deux étant implantées au bord de la Gorzia.

A l'ouest du village, on rencontre trois autres annexes plus dispersées : directement à la sortie, le Prieuré Saint-Thiébault, puis plus loin au nord-ouest, la ferme d'Auconville et encore plus loin au sud-ouest, la ferme de Labauville.

Le village s'organise autour de la rue du commerce et la place du château, avec le tissu urbain ancien, aligné sur une voirie étroite. Ce tissu présente une grande cohésion, ainsi qu'une richesse de formes urbaines et architecturales témoignant du dynamisme et du rayonnement passé du village. Les éléments de patrimoine bâti qu'on y rencontre sont très nombreux (cf. détails dans § 3.3).



Rue Raymond Mondon et rue de l'église

Les développements plus récents se sont fait au coup par coup depuis les années 1950 le long de la rue Raymond Mondon en continuité du bâti ancien et de la rue de Novéant-sur-Moselle. Ils correspondent à la continuité du bâti ancien et aussi à la bonne utilisation de la topographie d'entrée de la vallée de la Gorzia plus ouverte.

On les trouve le long de l'ancien chemin agricole devenu rue du Général de Gaulle qui réalise un bouclage de rues à l'extérieur du tissu ancien.

Les formes urbaines y sont très différentes de celles rencontrées dans le tissu ancien : le bâti est plus aéré, les styles architecturaux plus variés, les espaces libres différemment répartis par rapport au bâti, les voiries plus larges etc.



Rue du Général de Gaulle en travaux (2015-2016)

Par la présence de l'hospice et aux besoins d'hébergement pour le personnel hospitalier, on trouve un nombre étonnant de petits logements et de logements locatifs sur la commune par rapport à sa taille.

Par exemple, les anciennes chambres d'infirmières rue de la Meuse, ou encore le lotissement du Parterre. Ce lotissement présente des caractéristiques urbaines et architecturales singulières à Gorze.

De ce développement résultent trois entités urbaines clairement identifiées sur la commune et dissociées les unes des autres.

La grande différence qui s'opère entre les différentes typologies urbaines à principalement trait à l'implantation du bâti sur les parcelles, c'est-à-dire sous l'angle de densité perçue et non pas réelle. Le lotissement présente une densité humaine plus importante que le centre ancien dominé par de grandes bâtisses qui

sont devenues, avec le desserrement des structures familiales, des habitations individuelles, voire se vident.

L'analyse plus précise des aspects des différents tissus urbains présents à Gorze permet de mieux comprendre ce qui fait la morphologie urbaine et le paysage. Les éléments des constructions qu'il est possible de réglementer dans un PLU sont également abordés.

3.2. Caractéristiques du bâti

3.2.1. Les caractéristiques du bâti ancien

- Le bâti est aligné sur la voirie,
- le bâti est implanté sur limites séparatives (maisons accolées),
- la hauteur des constructions varie entre R+1+combles et R+2+combles,
- le parcellaire est en lamelles fines (5 à 10m de large pour une profondeur de 50 à 100m),
- la voirie épouse les contraintes topographiques.



*Extrait du cadastre
et de la photographie aérienne de Gorze – bâti ancien*

- Les aspects extérieurs :
 - des toitures à 2 pans, un faitage parallèle à la rue et une couverture en tuiles rouges
 - les façades sont en maçonnerie crépie et on relève la présence de la pierre de Jaumont par endroits (essentiellement pour l'encadrement des baies mais aussi pour les différents ornements que l'on retrouve comme des mascarons), les volets sont généralement peints et aux couleurs variées (le

plus souvent dans les tons blancs, beiges et bleu clairs) certaines dépendances en cœurs d'îlots sont construites entièrement en moellons (pierre sèches identiques à celles des murets traditionnels)



Dépendance en centre ancien et façade rue de la Meuse

- les espaces libres sont exclusivement localisés en arrière de parcelle, sauf dans le cas de cours intérieures assez rares à Gorze. Ils sont constitués de jardins potagers et de vergers plantés. Leur regroupement en cœur d'îlot au sud du bâti de la rue du commerce autour de la Gorzia est très qualitatif et singulier : il s'agit de grandes emprises délimitées par de petits murets de pierres sèches caractéristiques des jardins de Gorze et maillées par un réseau de chemins piétons.



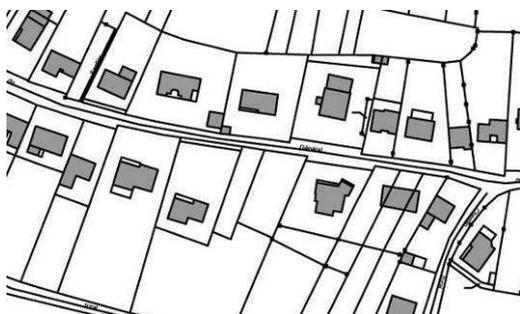
Jardins potagers en cœur d'îlot

- il n'y a pas ou peu de garages et stationnements privés, les habitants de ce secteur se garent sur le trottoir devant leur maison ou utilisent les stationnements communaux prévus à cet effet.

Ce type de configuration de bâti permettrait d'atteindre de bonnes performances énergétique, et à moindre coût, du fait des mitoyennetés et des compacités de formes. Restent à étudier les possibilités de remodelage de ces grandes bâtisses anciennes lors de leur réhabilitation, afin d'obtenir une offre de logements adaptée à la demande actuelle.

3.2.2. Les caractéristiques du bâti construit au coup par coup des années 1950 à aujourd'hui

- Le bâti est implanté avec un recul d'en moyenne 10m par rapport à la voirie,
- le bâti est implanté à mi-distance des deux limites séparatives, dans les quelques cas de maisons accolées,
- la hauteur des constructions varie entre RDC et R+1,
- le parcellaire est composé de parcelles plus larges et moins profondes que dans le tissu ancien, voire carrées (en moyenne 10 ares).



*Extrait du cadastre et de la photographie aérienne de Gorze –
bâti récent*

- Les aspects extérieurs :
 - des toitures à 2 pans avec un faîtage parallèle à la rue (caractéristique du bâti traditionnel) parfois perpendiculaire à la rue ; parfois des toitures à 4 pans. Les couvertures sont, soit en tuiles rouges, soit en tuiles noires.
 - les façades sont exclusivement en maçonnerie crépie, le plus souvent dans les tons beige, blanc cassé ou jaune, avec des baies et volets en bois peint (marron en majorité). On trouve aussi certains cas rares de bardage bois (maisons d'aspect chalet).

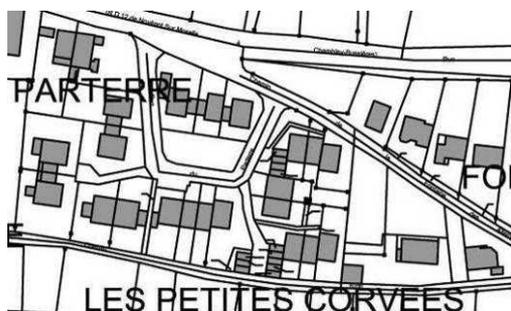


Maisons individuelles rue R. Mondon et rue du Gal. De Gaulle.

- Les espaces libres sont généralement localisés autour de la construction, avec une partie plus importante en arrière, car les parcelles sont encore assez grandes par rapport à l'emprise de la construction. En arrière, ils sont occupés par des jardins ou simplement engazonnés, à l'avant en bande pavée ou végétalisée pour signifier l'entrée et permettre le stationnement.
- Stationnement privatif : ces constructions intègrent un ou plusieurs garages, ainsi qu'une ou plusieurs places de stationnement dans les espaces libres à l'avant des constructions.

3.2.3. Les caractéristiques du bâti du lotissement du Parterre (1969)

- Le bâti est implanté avec un recul d'en moyenne 10m par rapport à la voirie
- le bâti est implanté sur les limites séparatives, il s'agit de maisons en bande ou maisons jumelles
- la hauteur des constructions ne dépasse pas le rez-de-chaussée
- le parcellaire est composé de petites parcelles étroites et peu profondes : entre 3 et 5 ares.



Extrait du cadastre et de la photographie aérienne de Gorze – bâti récent

- Les aspects extérieurs sont identiques pour chaque maison car il s'agit d'une opération groupée :
 - des toitures à 2 pans avec un faîtage parallèle à la rue et une couverture en tuiles rouges
 - les façades sont en maçonnerie crépie, dans les tons beiges, avec des baies (fenêtres « à la française ») et volets en bois peint de couleur marron.



Le lotissement du Parterre

- Ces logements bénéficient de peu d'espaces libres, car les parcelles sont petites et le bâti est implanté au milieu de la parcelle : une partie importante à l'avant est enherbée ou dédiée au stationnement et la partie arrière est occupée par un petit jardin
- Au cœur de l'opération se trouve un petit espace public relativement sous-exploité (terre-plein en partie enherbé), qui avec les voies d'accès représente une perte d'espace pour les logements et leurs espaces libres.



Espace public au cœur du lotissement

3.3. Eléments de patrimoine bâti

3.3.1. Les monuments historiques

↳ *La chapelle Saint-Clément*

Elle est inscrite à l'inventaire des Monuments historiques depuis 1997. Cette inscription comprend trois éléments en relation avec la présence de l'abbaye bénédictine de Gorze : un oratoire érigé en 1582 (autel des lépreux), la chapelle Saint-Clément entre 1596 et 1603 et une croix dite Croix aux Loups en 1607 qui domine la chapelle.

Cachée dans les bois, sur les hauteurs du versant sud-ouest de la vallée, la chapelle se situe à 10 minutes de marche du village, au bord d'un chemin forestier qui débute à l'est du centre de soins et d'hébergement.



La Chapelle Saint-Clément, l'autel des lépreux, la croix du loup et la vue depuis la Chapelle sur le Mont Saint-Blin (statue de la vierge)

Il s'agit d'un édifice modeste à vaisseau unique. L'intérieur est en bon état et on note quelques éléments architecturaux et d'ornement remarquables: autel de style grec avec la statue de Saint-Clément, voûte gothique du chœur, tribune etc.

L'autel des lépreux, juste à côté de la chapelle, est de style Renaissance. On y célébrait la messe à l'attention des lépreux du Mont Saint-Belin (versant nord de la vallée, en face). Restauré en 1992, il est en très bon état.

L'église Saint-Etienne

Elle est classée Monument historique depuis 1886. Datant du XI^{ème} siècle, cette église a la particularité de mêler style gothique et style romane : romane à l'extérieur, gothique à l'intérieur. Elle est le premier témoin du style gothique en Pays Messin.



L'église Saint-Etienne de Gorze

Fondée en 1077 par l'abbé Henri le Bon, elle a été reconstruite et restaurée à plusieurs reprises. Par exemple, suite à un incendie, le clocher n'a plus qu'un étage au lieu de deux et le bulbe qui le surmonte remplace depuis 1824 la toiture à quatre pans d'origine.

Elle est ornée d'une rosace (restaurée), d'absidioles, de hautes fenêtres cantonnées de contreforts qui éclairent le chœur.

Située sur le point haut du centre historique, à proximité du Palais abbatial, elle marque fortement le paysage de la commune. Si elle était autrefois le bâtiment le plus haut de la commune, aujourd'hui c'est le centre de soins et d'hébergement qui domine le paysage de la commune en la majorité des points de vue.

↪ **L'ancien Palais abbatial**

Situé sur la place du château, à côté de l'église et de la mairie, il occupe une place centrale dans le village, une surface importante (1200 m²) et rappelle l'illustre abbaye de Gorze (lieu de naissance du chant grégorien).

Il est inscrit à l'inventaire des Monuments historiques depuis 1932 et son classement comporte plusieurs éléments : la terrasse, la fontaine, une porte, l'escalier, le mur de soutènement, le décor extérieur, la cour, le jardin, le porche, le décor intérieur et la chapelle.



Façade nord du Palais abbatial

Après l'incendie du Palais abbatial d'origine en 1552, celui-ci vint le remplacer, sous l'initiative de l'abbé Loeuwenstein. Sa construction n'a duré que trois ans : entre 1696 et 1699.

Son plan est en forme de U, avec une toiture au faitage parallèle à la rue et une couverture en ardoise. La porte principale sur la place du château ferme le Palais par une grille en fer forgé d'époque.

La partie centrale est d'un niveau plus bas, sa toiture mansardée est composée de lucarnes et les fenêtres du second niveau sont ornées de têtes féminines.



Les nymphes et le mur des rampes d'escalier

Au fond de la cour, on trouve un mur de terrasse occupé en son milieu par un petit bassin, de part et d'autre du bassin, des escaliers permettant d'accéder au jardin. Les murs de ces rampes sont ornés tout comme le mur cintré de l'ancien grand bassin au fond du jardin (un canal surmonté de huit niches abritant des nymphes).



Le jardin du Palais abbatial vue d'en haut

Le Palais fait partie de l'ensemble de bâtiments du centre de soins et d'hébergement qui appartient au Département de la Moselle. Actuellement il est dans sa quasi-totalité inoccupé.

3.3.2. Le patrimoine architectural

Le patrimoine architectural de Gorze est très vaste. En plus des Monuments Historiques classés et inscrits, son centre ancien regorge de patrimoine bâti de qualité : de nombreuses demeures datant de la Renaissance au XIXème siècle et leurs détails architecturaux et ornementaux sont remarquables, de l'habitat traditionnel lorrain, des édifices publics historiques etc.

Ces éléments ont été étudiés et répertoriés à l'Inventaire Général à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine à Nancy.

L'intérêt de cette partie du diagnostic n'est donc pas de copier scrupuleusement cet inventaire, mais bien de noter que le village possède un patrimoine bâti sous-estimé au cœur de son patrimoine naturel. Il s'agira pour la municipalité de décider s'il conviendra de protéger et mettre en valeur ce patrimoine et de quelle manière.

3.3.2.1. Des édifices publics historiques

L'hôtel de ville actuel et ses annexes (musée et office de tourisme) est un ensemble datant de 1773, l'ancien prieuré à proximité de l'église Saint-Etienne. Le jardin à l'est du bâtiment est conservé. Le musée présente des éléments de patrimoine retraçant l'histoire de la Terre de Gorze, comme une statue de Saint-Clément en bois, une tête de chapiteau roman vraisemblablement issue de l'ancienne abbaye ou encore une pierre de justice, socle d'une potence.

La maison des associations est un bâtiment de style néo-classique, qui a subi plusieurs transformations et changé d'affectation à plusieurs reprises à travers l'histoire. Etant d'abord une halle, son rez-de-chaussée fut construit en 1781, puis le bâtiment atteint sa forme définitive en 1844 et fut pendant longtemps l'hôtel de ville de Gorze.



Le pavillon de la conduite Van der Noot et la maison des associations

La source des bouillons, située au lieu-dit « Pré de la Ville », jouxte la rue de Rezonville. L'eau y est captée depuis le I^{er} siècle et alimente aujourd'hui encore 10% de Metz en eau. A la fin du XIX^{ème} siècle, l'ingénieur Van der Noot a repris l'œuvre des romains et a frayé une voie directe vers Metz sur la rive gauche de la Moselle.

Les lavoirs de Gorze, situés rue de Rezonville et rue de Novéant, datent du XIX^{ème} siècle. Le second était au bord du "vivier", ancien étang comblé au début du siècle.



Le lavoir de la rue de Novéant

La Gloriette du lieu-dit "La Gueule" datant du XIX^{ème} siècle, est faite en moellons calcaires et en pierre de taille pour l'encadrement des baies, avec une toiture en ardoise. Aujourd'hui, sa toiture est effondrée et se dégrade lentement. Elle appartient à la Maison de retraite de Gorze.



*La gloriette du lieu-dit « La Gueule »
(photographie DRAC Lorraine, inventaire général)*

Le prieuré Saint-Thiébault est un édifice religieux datant du XVI^{ème} siècle. Situé un peu à l'extérieur du village (sortie ouest), c'est un point de repère dans le paysage ouvert du plateau lorrain qui se dévoile à la sortie ouest de Gorze. Aujourd'hui occupé par une communauté de l'église Orthodoxe de France qui l'a rénové : la chapelle a été restaurée et rendue au culte, les anciens locaux d'habitation et la ferme attenante aménagés pour abriter la communauté, les "retraitants" hébergés sur place.



Le prieuré Saint-Thiébault et l'allée plantée qui y mène

3.3.2.2. Des habitations anciennes et détails architecturaux du tissu ancien

Les ensembles bâtis du tissu ancien de Gorze représentent eux-mêmes un patrimoine important, dans leur architecture, mais aussi dans la forme urbaine, avec une voirie étroite et des espaces libres privatifs caractéristiques. L'ensemble des îlots anciens pourrait être protégé, et certains bâtiments particuliers et détails architecturaux de qualité noyés dans le tissu urbain peuvent être mis en lumière.



Place du Château et place Maurice Barrès

Le tissu ancien de Gorze regroupe des demeures d'époques très variées. Par exemple, une partie de l'ensemble de bâtiments sur la photographie de gauche de la page précédente date du Moyen-âge. Il côtoie, rue de l'église, une demeure du XVII^{ème} siècle et un ensemble d'habitations du XVIII^{ème}.

Cette maison du XVII^{ème}, au 13 rue de l'église a vraisemblablement été une échoppe autrefois. Elle a été restaurée dans les années 1990.



Le 13 rue de l'église

La rue du commerce est bordée de maisons bourgeoises datant du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle. Certaines demeures datent de la Renaissance, la plupart entre le XVI^{ème} et le XIX^{ème} siècle.

Elles sont en général assez hautes (2 à 3 niveaux) avec un comble, de grandes fenêtres et volets en bois peint et présentent des ornements pour la plupart des éléments sculptés en pierre de Jaumont, tout comme les baies.



Cet immeuble présente une façade du XVIII^{ème} siècle, mais des éléments de l'intérieur comme l'escalier datent de la Renaissance.

L'état de conservation est très bon, on y trouve une plaque où est inscrit un extrait de « Colette Baudouche » de Maurice Barrès écrit en 1908 : « ... une bonne petite maison ancienne, toute spirituelle, où des mascarons au-dessus de chaque fenêtre représentent des femmes coiffées à la mode du XVIII^{ème} siècle. »

Le 71 rue du commerce



Les mascarons du 71 rue du commerce

Plus loin au 119 rue du commerce, une version plus tardive des mascarons, hommes et femmes. A l'angle avec la rue de la Meuse, cette demeure datant du XIX^{ème} siècle est en bon état de conservation.



Les mascarons du 119 rue du commerce



Sur cet immeuble, les baies sont en pierre de Jaumont, surmontées d'agrafes.

Autres détails de la rue du commerce, le dernier niveau de ces maisons est un comble signifié par de petites fenêtres parfois équipées de petits volets en bois peint.



Anciennes demeures bourgeoises de la rue du commerce

La rue Raymond Mondon abrite de belles maisons anciennes, plus modestes et moins hautes que celles de la rue du commerce, mais quelques détails architecturaux ou d'ornementation viennent encore compléter le patrimoine bâti de Gorze. Sur la photographie du milieu, un détail du 2 rue Raymond Mondon : il s'agit d'une porte à linteau sommé d'une tête masculine portant une perruque datant du XIXème siècle.



Les mascarons de la rue Raymond Mondon

Située au 20 rue Raymond Mondon, cette maison d'habitation est particulière. Elle date de la Renaissance, est en assez bon état, la niche et les fenêtres sont conservées au premier étage, par contre remplacées par une porte de garage au rez-de-chaussée. Le linteau de la porte d'entrée à côté a également été remplacé par un élément inadapté au style de la façade.



Le 20 rue Raymond Mondon



Enfin, toujours dans la rue Raymond Mondon, maison du XVIIIème siècle en bon état puisque restauré et transformé en logements. Il s'agit probablement d'un ancien hôtel, avec sa tour, sa grille et sa rampe d'escalier en fer forgé.

L'escalier de l'ancien hôtel rue Raymond Mondon

La rue de la Meuse, recèle également quelques curiosités architecturales : des maisons ornées de niches abritant des statues religieuses (Notre-Dame de Lorette notamment).



Les niches de la rue de la Meuse



Le 128 rue de la Meuse est une maison de maître très remaniée (fenêtres Renaissance au premier étage, un chapiteau sur l'angle droit du bâtiment) et qui possède un grand jardin s'étendant jusqu'à l'emplacement présumé de l'abbaye (peut-être une maison de chanoine).

Le 128 rue de la Meuse

Enfin, au 147 rue de la Meuse on trouve une façade à la porte intéressante (au linteau orné d'une coquille). Il s'agit de la façade d'un corps de logis faisant partie d'un ensemble bâti datant du XVIème siècle. Ses dépendances ouvrent sur la rue de l'église : un pigeonnier (un four à pain au rez-de-chaussée), une écurie, une cour, une grange et un jardin d'agrément d'environ 2 ares avec un deuxième pigeonnier. L'ensemble est en état moyen, une partie seulement a été restaurée.

Commune de GORZE

Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation Diagnostic territorial



La façade rue de la Meuse et le pigeonnier rue de l'église

D'autre part on retrouve, rue de Novéant notamment, de l'habitat traditionnel lorrain : maisons accolées, en R+1+combles, une façade crépie dans les tons beiges, pour certaines des baies en pierre de Jaumont (ornées de sculptures dans ce cas précis) et des volets peints bleus, blancs, beiges et verts. Ces habitations sont plus modestes que les demeures bourgeoises de la rue du commerce mais présentent une unité urbaine et architecturale exceptionnelle.



Rue de Novéant

Enfin, il faut évoquer comme patrimoine du village, les cœurs d'îlots verts du centre ancien et les ruelles qui y mènent. En effet, la Gorzia s'écoule parallèlement à la rue du commerce au sud et fait place à une végétation humide, tout en jouant un rôle de préservation des fonds de parcelles aménagés en jardins et vergers.

Ces jardins sont délimités et desservis par de petits sentiers bordés de murets en pierre. Il s'agit d'un véritable patrimoine à préserver, d'autant plus que les ruelles qui relient la rue du commerce et ces jardins servent de cheminement d'accès piéton entre le parking et le village (problème de signalisation et besoin d'amélioration de l'accessibilité).



Ruelles d'accès aux jardins, presque secrètes

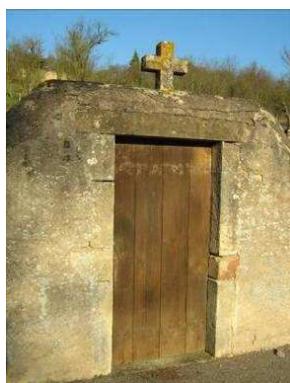


Jardins et vergers clos en cœurs d'îlots

Commune de GORZE

Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation Diagnostic territorial

Ce type d'entrée de jardin est répandu à Gorze pour tous les jardins clos de murs. Celle de la photographie de gauche (dans un état satisfaisant), située dans l'impasse du moulin-bas, date du XIXème siècle. Sa forme en chapeau de gendarme est surmontée d'une croix nue (bois plein entourée de pierres maçonnées).



Entrées de jardin au bout de l'impasse de Novéant

Plusieurs bâtiments sont quasiment à l'abandon et certains éléments patrimoniaux ont été altérés à l'occasion de travaux de réhabilitation. Ce patrimoine mériterait d'être traité dans le respect de ses caractéristiques de départ afin de conserver sa qualité.

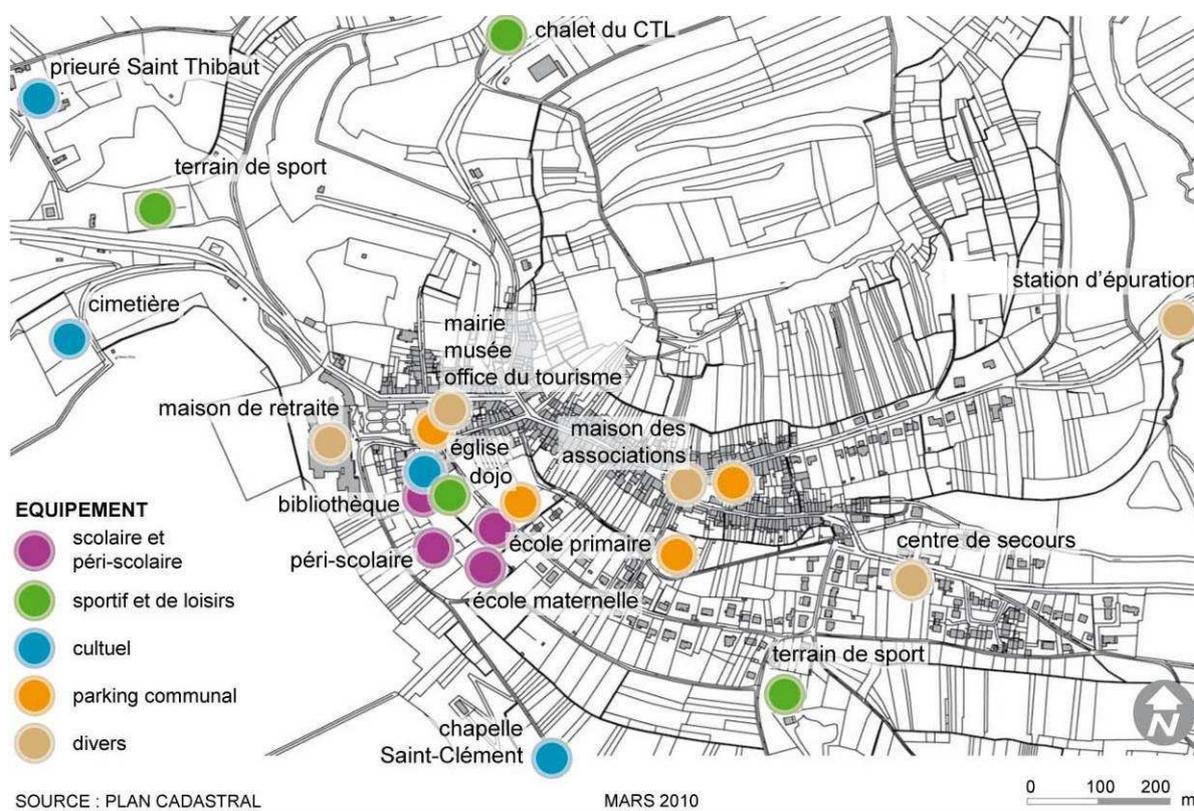


Exemples de bâtiments anciens dégradés, rue du commerce

Enfin, on peut évoquer la présence au Moussard d'un monument mémorial de la Guerre de 1870, lorsque Gorze était un village sous occupation allemande à la frontière avec la Meurthe-et-Moselle (ancienne zone française) lieu de nombreuses batailles. Ce type de monuments est très présent sur l'ensemble des communes

du Val de Moselle et on en trouve un notamment sur la route D 103b entre Gorze et Rezonville.

3.4. Les équipements et services de la commune



Localisation des équipements sur la commune

3.4.1. Les équipements publics

Les équipements publics sont assez dispersés dans le village. La mairie est située rue de l'Eglise, au cœur du centre ancien. Elle abrite le musée de Gorze et l'office de tourisme du village, et donne sur la même place que l'Eglise Saint-Etienne et le Palais Abbatial.

La maison des associations qui sert également de lieu de rassemblement lors de manifestations est située à l'autre extrémité du centre ancien.

Commune de GORZE

Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation Diagnostic territorial

La commune abrite un chalet du Club Touristique Lorrain (CTL) un peu à l'extérieur du village en direction de Rezonville.
Les écoles maternelle et primaire et le périscolaire sont regroupés dans la rue du Général De Gaulle.



Le chalet du CTL et l'école

Les équipements sportifs sont éclatés en différents endroits : les terrains de football à la sortie ouest du village, le dojo au centre et le City stade, le boulodrome et l'étang au sud-est du village, au lieu-dit « La Folie ».

La commune dispose d'un centre de première intervention rattaché au SDIS de Moselle, rue de Novéant, en rapport avec la présence des hospices sur la commune et des bois.



Terrains de tennis à La Folie et centre de secours

Le cimetière est situé à l'extérieur du village, dans les hauteurs, entouré de forêt, après la sortie ouest du village.

Enfin, la commune dispose de sa propre station d'épuration, celle-ci, localisée après la sortie nord-est du village sur la route d'Ancy-sur-Moselle est en fonction depuis 2010.

3.4.2. La vie associative

La commune de Gorze accueille 15 associations qui génèrent les activités culturelles, sportives et de loisirs de la commune.

Il existe notamment l'association socioculturelle (arts martiaux, gymnastique, théâtre, peinture, mercredis éducatifs...), des associations sportives (la boule gorzienne, association sportive de Gorze, VTT), l'association pour l'office de tourisme et le musée de la Terre de Gorze, le club touristique lorrain, l'Archer Gorzien, l'amicale des sapeurs-pompiers, l'union nationale des combattants de Gorze ou encore l'association pour le Renouveau de la Terre de Gorze etc.

3.4.3. Les services

Le village de Gorze est fortement marqué par la présence d'un hospice important et ancien, qui regroupait jadis jusqu'à cinq établissements de santé différents.

Aujourd'hui, il s'agit d'un centre de soin (USLD : Unité de Soins Longue Durée) et d'hébergement (EHPAD : Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes) qui offre un peu plus de 300 lits au total (environ 50 lits en soin et 250 en hébergement).

Cet établissement départemental propose également des services d'hospitalisation à domicile (HAD) et de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Un médecin généraliste et une infirmière sont installés sur la commune. Ils fournissent aux habitants les services de soin minimum. Les autres soins et spécialistes étant installés à Ars-sur-Moselle et Novéant-sur-Moselle, tout comme les pharmacies.

3.5. Le réseau viaire et les déplacements



Organisation du réseau viaire de la commune

3.5.1. Hiérarchie du réseau viaire

Le réseau viaire de Gorze est particulier, dans le sens où il se compose d'une seule rue principale, sur un tronçon vers lequel convergent toutes les autres voies : la rue du Commerce. Elle est située sur la RD12 qui relie Chambley-Bussières à Novéant-sur-Moselle, comme la rue de la Meuse à l'ouest et la rue de Novéant à l'est (axe Metz-Saint-Mihiel-Bar-le-Duc).

Deux autres routes départementales relient Gorze au territoire de la Communauté de Communes du Val de Moselle :

- la RD6b à Ancy-sur-Moselle, prolongement de la rue Raymond Mondon par le col de la croix Saint-Clément
- la RD103b à Rezonville, prolongement de la rue de Rezonville.

Par ailleurs, Gorze ne possède que très peu de voies de desserte locale :

- des impasses : la rue de l'Abbaye, la rue des Fèves, l'impasse du Moulin bas, le chemin de Vandelainville et le chemin de la Fontaine des Allemands ;
- la rue Paul Driant (en sens unique) qui relie la rue du Général De Gaulle à la rue de Novéant et la rue de l'église (en sens unique) qui relie la rue du Commerce à la Place du Château ;
- la rue du Général de Gaulle (en sens unique en grande partie) réalise le seul réel bouclage de rue du village sans passer par le centre engorgé, mais uniquement en venant de l'ouest ;
- enfin, le village possède également un réseau de ruelles pour la plupart piétonnes, permettant l'accès aux cœurs d'îlots, aux jardins et aux parkings.



Plan de circulation : des possibilités limitées

3.5.2. Le stationnement

Une des caractéristiques de Gorze est de s'être urbanisée de façon assez compacte, dû aux contraintes topographiques. Les voiries du centre ancien sont donc très étroites et le bâti aligné sur celle-ci.

Les rues concernées sont la rue de l'église, le début de la rue Raymond Mondon et surtout la rue du Commerce et le début de la rue de Novéant-sur-Moselle, sur la RD 12 au trafic le plus important.

Le tissu urbain ancien qui borde la rue du Commerce comprend peu ou pas de stationnements privés et de garages. Les résidents se garent donc sur la chaussée devant leur logement, ce qui occupe la moitié de son emprise, ou les

trottoirs déjà très étroits. La circulation se fait donc spontanément en sens unique en alternance.

Par conséquent, le stationnement est un véritable problème à Gorze : il rend la circulation automobile, piétonne et cyclable difficiles et peu sécurisées.

La commune a prévu des emprises libres pour inviter ses résidents à désengorger le centre (parking Driant et De Gaulle). Le problème subsiste et les habitudes ne changent pas. Le parking de la rue du Général De Gaulle peut accueillir un nombre important d'automobiles, mais reste largement sous-utilisé. La municipalité envisage d'agrandir le second, car un peu plus proche de la rue de Novéant, et de favoriser leur utilisation en aménageant les sentiers existants.

3.5.3. Le traitement des espaces publics

Plusieurs espaces publics majeurs de GORZE souffrent d'un défaut de qualification. On distingue le traitement des voiries, les stationnements et les places publiques.

Le réseau de voirie du village bénéficie de manière générale d'un simple revêtement en enrobé, avec ou sans trottoirs.

La moitié est de la rue Raymond Mondon s'en distingue puisqu'elle a profité d'un aménagement complet : hiérarchisation de l'espace (circulation et stationnement clairement délimités), revêtement variable, plantations d'alignement.



La rue Raymond Mondon aménagée dans sa partie récente et la partie ancienne étroite et sans gestion du stationnement ni des trottoirs.

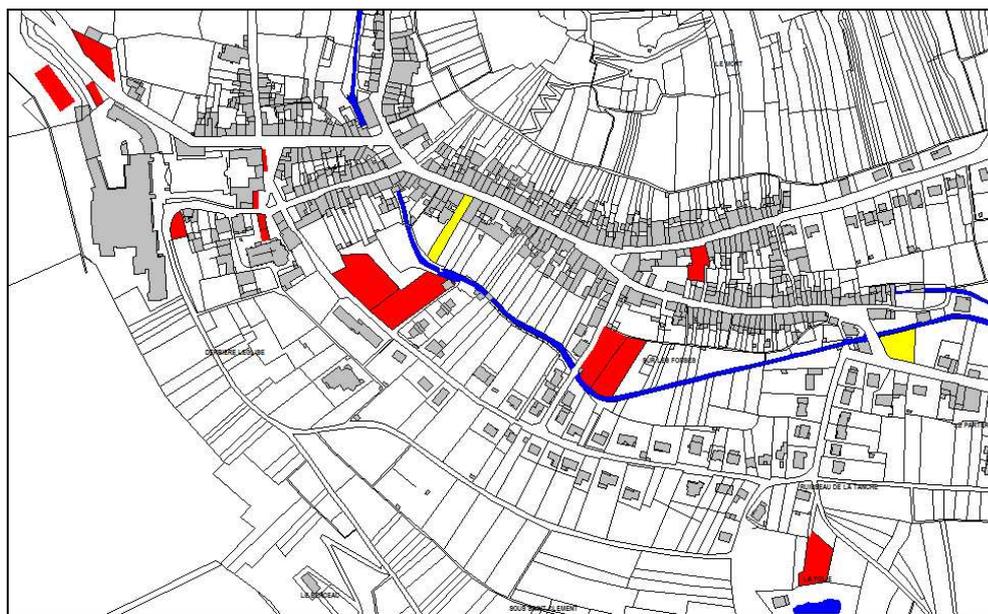
La moitié ouest de la rue Raymond Mondon, la rue du Commerce, la moitié ouest de la rue de Novéant et la rue de l'Eglise sont les plus anciennes rues de Gorze et sont caractérisées par leur étroitesse, due à un bâti ancien aligné sur la voirie.

Les trottoirs y sont très étroits voire inexistantes (inférieurs à 1m), et le plus souvent bordés par des véhicules stationnés.

A l'inverse, les rues plus récentes sont à la fois plus larges et les logements sont pourvus de stationnements privés, par conséquent, on y rencontre aucun problème de circulation.

Toutefois, la rue du général De Gaulle, qui réalise le seul bouclage du village et dessert les zones d'extension urbaine récente ainsi que les équipements scolaires, n'est pas encore aménagée.

Plusieurs espaces publics sont aménagés pour le stationnement. D'autres sont à l'étude pour compléter l'offre comme dans la rue de Novéant où 21 places doivent être aménagées dans les mois à venir.



Localisation des espaces de stationnement (en rouge, les parkings existants, en jaune les parkings en projet bénéficiant d'emplacement réservé dans le PLU).

Au regard de la problématique de circulation existante sur la commune, il est souhaitable de créer des places de stationnement à proximité de la rue du commerce ou tout du moins rive gauche de la Gorzia. Les possibilités restent toutefois limitées. Un projet est en cours de réflexion. Par ailleurs, un autre projet est à l'étude à l'Est du village, secteur peu pourvu en place de stationnement.

Aucun emplacement spécifique aux véhicules hybrides et électriques ou aux vélos n'existe sur le territoire.

En revanche, la commune a aménagé un parking rue Paul Driant dont la surface initiale a été doublée.

Ces parkings communaux ont pour but premier de désengorger les rues où la circulation est rendue difficile à cause du stationnement.

Les aménagements en cours en face de l'école devraient favoriser partiellement ce désengorgement (notamment celui de la rue du commerce). De plus, des réflexions sont menées pour faire évoluer les aménagements de la voirie de cette rue afin de faciliter et sécuriser les modes de déplacement doux.



Stationnement rue du Gal. De Gaulle et rue Paul Driant

Enfin, la place de l'Eglise et du Palais Abbatial ne sont pas du tout aménagées et utilisées pour le stationnement.

En dehors de toute considération fonctionnelle quant à la circulation et au stationnement sur l'ensemble du village, comme c'est le cas pour les autres espaces publics, l'aménagement devrait s'y faire comme pour une véritable place. Dans l'idée de la création d'un espace public minéral qualitatif de rassemblement des habitants lors de manifestations ou dans une perspective de mise en valeur du patrimoine historique qu'il jouxte (église et Palais), l'aménagement de cette place paraît incontournable.

Au final, ce n'est pas moins de 260 places de stationnement que comptent les différents parkings publics auxquelles s'ajouteront les 30 places supplémentaires en projet (cf. emplacements réservés n°1 et n°2 du PLU).



Les places du château et de l'église occupées par l'automobile

3.5.4. Les déplacements automobiles

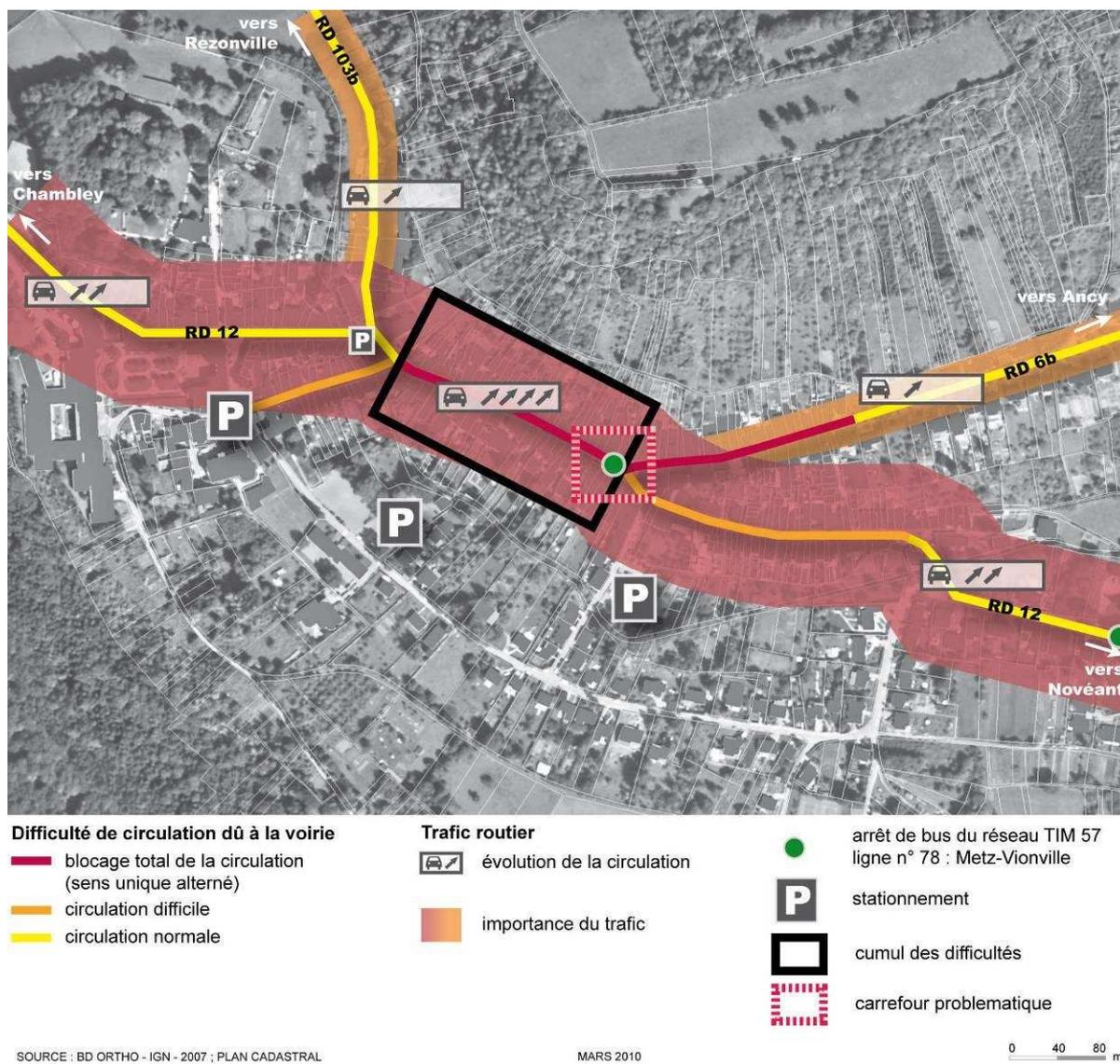
Si Gorze se "blottit" entre deux vallons au fond de la vallée de la Gorzia, le village reste à proximité de l'agglomération messine et n'échappe pas à l'augmentation du trafic de transit qui touche l'ensemble du territoire du Val de Moselle.

Situé sur la RD12, qui relie Chambley-Bussières à Novéant-sur-Moselle, le village subit une circulation de plus en plus intense en heures de pointe, pour des gabarits de rues non-adaptés. Metz draine de plus en plus d'actifs en provenance des départements voisins de la Meurthe-et-Moselle et de la Meuse, et Gorze est une des portes d'entrée sur l'axe dynamique Nancy-Metz-Luxembourg.

Les axes plus importants étant encombrés en heures de pointe, de plus en plus d'automobilistes sont prêts à faire de plus longues distances et utilisent de plus petites routes pour le moment moins encombrées.

Par conséquent, toutes les routes qui arrivent à Gorze sont de plus en plus empruntées, alors que déjà très encombrées par le stationnement et les déplacements internes au village.

On arrive donc aujourd'hui à une situation de blocage de la rue du Commerce en heures de pointe, où se concentrent tous les problèmes, et essentiellement à son entrée sur la place Maurice Barrès, un carrefour étroit où se trouve également l'arrêt de bus TIM 57. Les réflexions menées pour l'aménagement de cette rue doivent aboutir à des évolutions positives.



Les dysfonctionnements urbains liés à la circulation



Rue du commerce en circulation alternée, passage d'engins

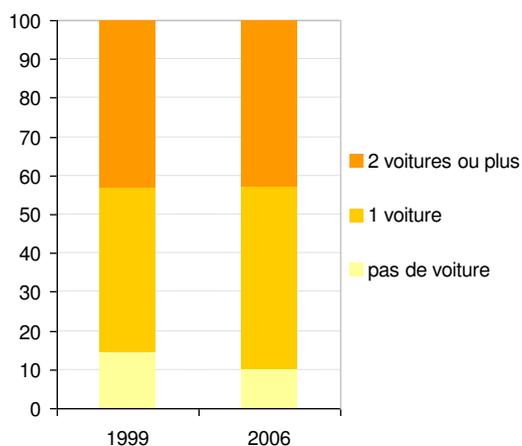
Etant donné le nombre important de contraintes naturelles, patrimoniales et de morphologie urbaine, le village dispose de peu de possibilités de changement de plan de circulation.

On peut cependant espérer une évolution des mentalités et une utilisation plus spontanée des transports en commun plutôt que de la voiture par les actifs.

Ceci n'est possible que si les collectivités encouragent cette utilisation en rendant l'offre compétitive et en organisant un rabattement efficace vers les gares du territoire.

Pour le moment, les trois quarts des actifs de Gorze travaillent en dehors de la commune et utilisent en majeure partie l'automobile, tout comme pour leurs autres déplacements.

Comme le montre le graphique suivant, la tendance n'est pas à la démotorisation et de moins en moins de ménages ne sont pas motorisés.



Evolution du taux de motorisation des ménages (Source : INSEE)

3.5.5. Les déplacements en transport en commun

En termes de transports en commun, Gorze ne bénéficie pas d'une desserte compétitive par rapport à l'automobile.

En effet, une seule ligne de bus du réseau TIM 57 (Transports Interurbains de Moselle) dessert le village : 3 allers-retours par jour vers Metz via Novéant-sur-Moselle et Ars-sur-Moselle.

Par contre, Gorze présente l'avantage d'être très proche (5 km) et à distance égale des gares d'Ancy-sur-Moselle et Novéant-sur-Moselle de la ligne TER Nancy-Metz-Luxembourg.

A seulement dix minutes de Metz et avec environ 15 allers-retours par jour, ces gares représentent un potentiel important pour le territoire.

Pour le moment, le train n'est pas suffisamment compétitif pour la plupart des actifs de Gorze mais on observe une certaine demande puisque 13% des voyageurs abonnés en gare de Novéant viennent de Gorze et que les gares de Novéant et d'Ancy ont vu leur fréquentations augmenter ces dernières années : respectivement de 3 et 10% entre 2007 et 2008.

Aussi, 75% des voyages se font vers Metz et 20 % vers Ars-sur-Moselle (scolaires essentiellement). Sur l'ensemble des TER Lorraine, les motifs de déplacements sont de 50% le travail et 30% les étudiants et scolaires. Ce n'est pas surprenant mais présente bien le potentiel de désengorgement de la route par les actifs et étudiants/scolaires ayant accès au train.

Un rabattement des actifs des communes à proximité des gares TER dont fait partie Gorze serait sans doute intéressant à organiser pour les usagers ainsi que pour les habitants qui souffrent des nuisances dues au trafic.



La gare TER d'Ancy-sur-Moselle

Enfin, le village n'est qu'à 28 km de la gare "TGV Lorraine" qui offre des possibilités de déplacements rapides en train dans les villes desservies par le TGV.

Concernant les modes de déplacements doux tels que le vélo ou la marche, la dimension du village (si l'on considère que le village présente des distances de traverse de 600 m au maximum) permettrait ces déplacements. Avec les quelques commerces de proximité, et l'école et le périscolaire au centre du village, Gorze présente les atouts pour faire reculer la place de la voiture dans les déplacements quotidiens internes.

Cependant, la configuration du réseau viaire, ne permet pas réellement d'effectuer ces déplacements en toute sécurité : enfants seuls, parents avec poussette, personnes âgées, personnes à mobilité réduite etc.

L'importance du trafic sur la RD 12 en heures de pointe et l'absence de trottoirs ou leur étroitesse n'encouragent pas la circulation en modes doux.

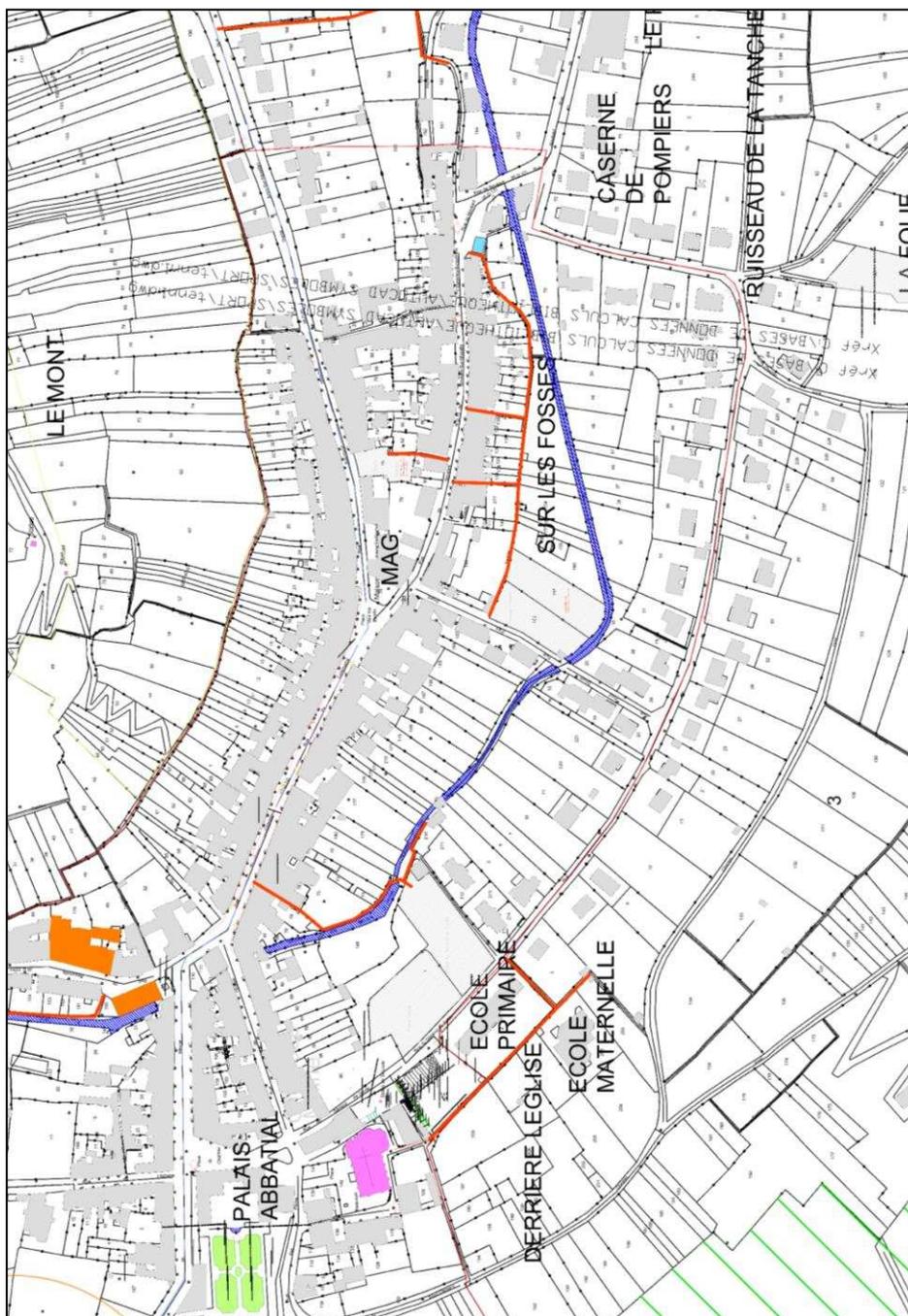
Finalement, le village arrive à un point de blocage en termes de circulation et de stationnement et le trafic de transit va continuer à augmenter.

Par conséquent, dans la réflexion de futures zones d'extension urbaine, la municipalité devra évaluer et prendre en compte dans sa stratégie de développement, les incidences qu'elles vont avoir sur la circulation interne et le stationnement à prévoir pour ces nouvelles populations. Cette question devra surtout être traitée dans le cas d'opérations de renouvellement urbain au cœur du centre ancien, dans une logique plus fonctionnelle et de sécurité des piétons.

Enfin, dans la mesure où la population souhaite conserver ses commerces de proximité, il est également important d'y assurer un accès piéton et cyclable sécurisé, ainsi que des possibilités de stationnement de courte durée à proximité pour conserver la clientèle locale et permettre une clientèle de passage.

3.5.6. Les déplacements piétons

La commune dispose de nombreuses possibilités offertes aux piétons. Des venelles et sentiers permettent la traversée piétonne du Bourg.



Carte des possibilités de circulation piétonne au sein du Bourg (donnée communale)

3.6. La qualité des constructions face aux aléas climatiques

La forme de la construction aura une incidence sur la prise au vent et sur la consommation énergétique. Une forme plutôt carrée est préférable à une forme rectangulaire ou trop découpée. Pour une même surface habitable, une maison à plusieurs niveaux est mieux qu'un plain-pied, pour profiter de l'inertie de la maison.

L'implantation de la maison par rapport aux autres maisons joue également un rôle dans la consommation d'énergie : une maison mitoyenne d'un côté ou des deux profitera naturellement plus de l'inertie des constructions voisines qu'une construction isolée sur sa parcelle.

L'implantation du garage est également importante: si votre garage doit se trouver en sous-sol, il est important de l'isoler pour éviter des pertes de chaleur. Sinon, un garage au même niveau que l'habitat est préférable.

Les matériaux de construction choisis peuvent aider à tempérer l'habitation :

- filière minérale : béton, parpaings, terre cuite, béton cellulaire ; à côté des traditionnels parpaings, qui nécessitent une isolation rapportée, il existe des matériaux à isolation répartie (intégrée au mur), comme par ex. les briques de terre cuite, qui permettent à partir d'une certaine épaisseur, un bon confort d'été en laissant une maison plus fraîche, et un bon confort d'hiver en restituant la chaleur accumulée durant les beaux jours ;
- filière végétale : bois, béton de chanvre ;
- filière acier.

Il faut porter une attention particulière à l'isolation de la maison : une isolation extérieure permet d'annuler ou de diminuer les ponts thermiques (fibre de bois, matériaux organiques). A côté des isolants traditionnels (laines minérales, matériaux pétrochimiques), les isolants naturels tel que le chanvre, ouate de cellulose, paille, lainages, fibres de bois permettent une isolation saine et durable.

4. Analyse de l'état initial de l'environnement

4.1. Les éléments constitutifs du paysage

4.1.1. La topographie

Le village est installé au creux de deux vallons resserrés au fond de la vallée de la Gorzia. La variation d'altitude entre le point bas du village et les points hauts du ban est importante.

Du village vers le nord on passe de 194 m à 273 m sur le Mont Saint-Belin. La déclivité est assez forte et les jardins des habitants du nord du vieux centre ont des jardins largement en pente. Ces fortes pentes exposées au sud étaient un lieu tout à fait approprié pour la culture de la vigne.

Du village vers le sud, la déclivité est encore plus forte, surtout à l'arrière de l'église et du centre de soin et d'hébergement où on passe très vite (sur 450 m de distance) de 200 m à 350 m d'altitude.

A l'ouest du ban communal, le plateau lorrain est à environ 250 m d'altitude, bien plus haut que le village.



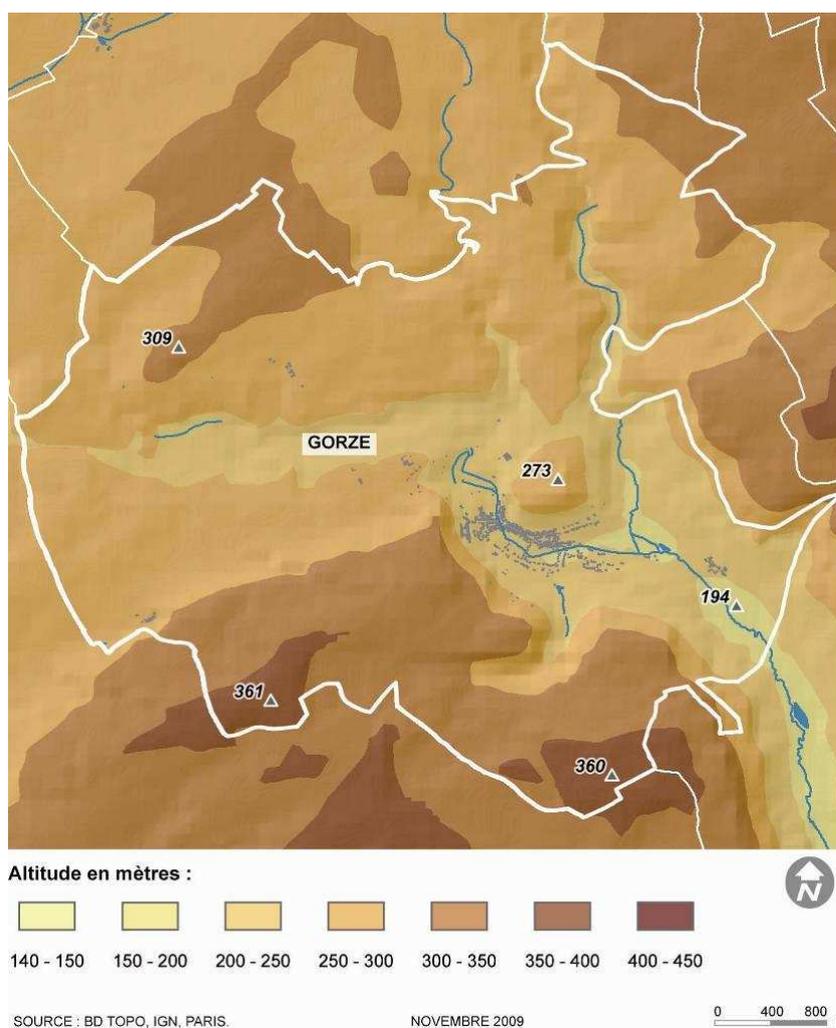
SOURCE : BD ORTHO, IGN, PARIS - SRTM V2 NASA.

NOVEMBRE 2009

Vue en 3 dimensions de Gorze depuis l'est de la commune

Commune de GORZE

Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation Diagnostic territorial



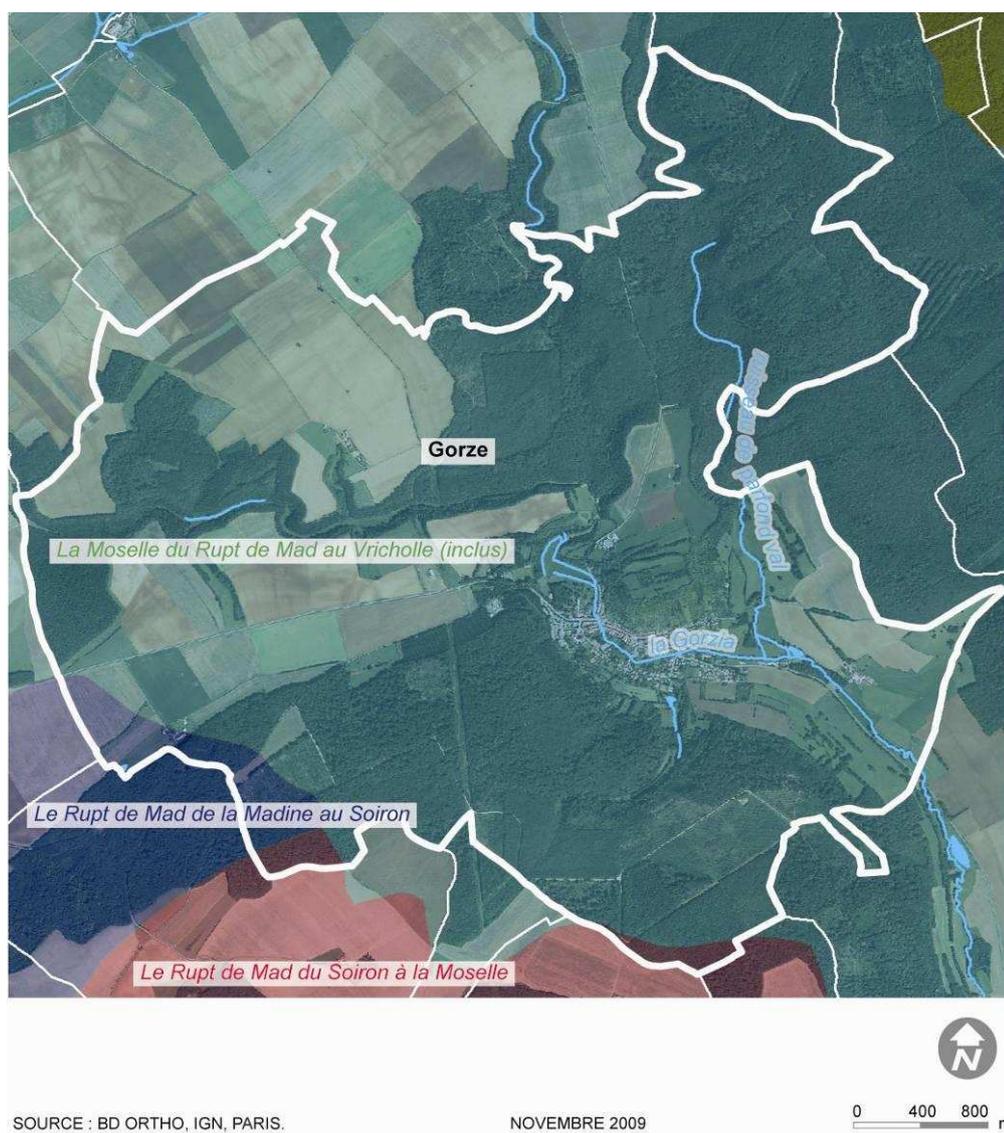
Carte topographique de Gorze

Le point le plus haut du ban est à 361 m au lieu-dit le Gros Bois à proximité de la ferme de Labauville.

Le point le plus bas est au bord de la rivière Gorzia à l'est du ban communal (proche de la ferme sainte-Catherine) avec 194 m d'altitude. Les infrastructures routières du ban sont implantées le long de la rivière au point le plus bas, mais aussi le long des massifs.

Ainsi, l'amplitude maximale observée est de 167 m entre le point naturel le plus bas et le point le plus haut.

4.1.2. Le réseau hydrographique



Réseau hydrographique et bassins versants à Gorze

L'unité hydrographique à laquelle se rattache la commune de Gorze est le bassin versant de la Moselle (dont le Rupt de Mad fait partie).

Le ban communal est situé sur trois bassins versants différents. L'essentiel est celui du Rupt de Mad.

Le ban communal de Gorze est traversé d'ouest en est (vers la Moselle) par la Gorzia, rivière qui prend sa source à l'ouest de la zone bâtie : « la source des Bouillons ».

Cette source a été exploitée dès le 1^{er} siècle par les romains pour alimenter la ville de Metz en eau via un aqueduc ; aujourd'hui elle alimente encore Metz à 10% en eau potable.

La Gorzia traverse d'abord le village parallèlement à la rue du Commerce (au sud), puis traverse à nouveau la RD 12 vers le nord-est du village avant de la longer au nord en passant légèrement au sud la ferme Sainte-Catherine puis jusqu'à Novéant-sur-Moselle où elle se jettera dans la Moselle.

Avec la végétation qui la borde, elle façonne les espaces qu'elle traverse : les cœurs d'îlots verts (jardins potagers, vergers) en milieu urbain et les ripisylves qui constituent des alignements de végétation humide des berges, structurant les espaces ouverts agricoles.

Le ruisseau du Parfond-val, essentiellement forestier, rejoint la Gorzia entre le village et la ferme Sainte-Catherine (est du village).

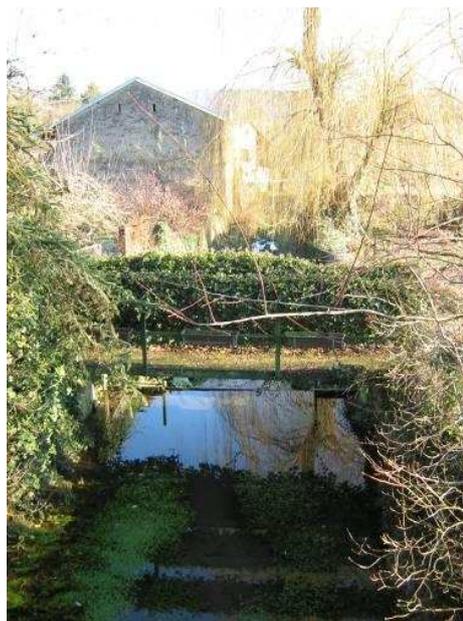
On retrouve dans la vallée du Fond de la Gueule des sources et un petit ruisseau venant alimenter l'étang de la Folie, au sud du village au niveau du lieu-dit La Folie.

Un peu plus loin au sud-est du ban communal vers Novéant-sur-Moselle et également sur le ban de Novéant, un étang artificiel au bord de la RD 12 constitue le paysage ouvert d'entrée dans la vallée de la Gorzia.

Commune de GORZE

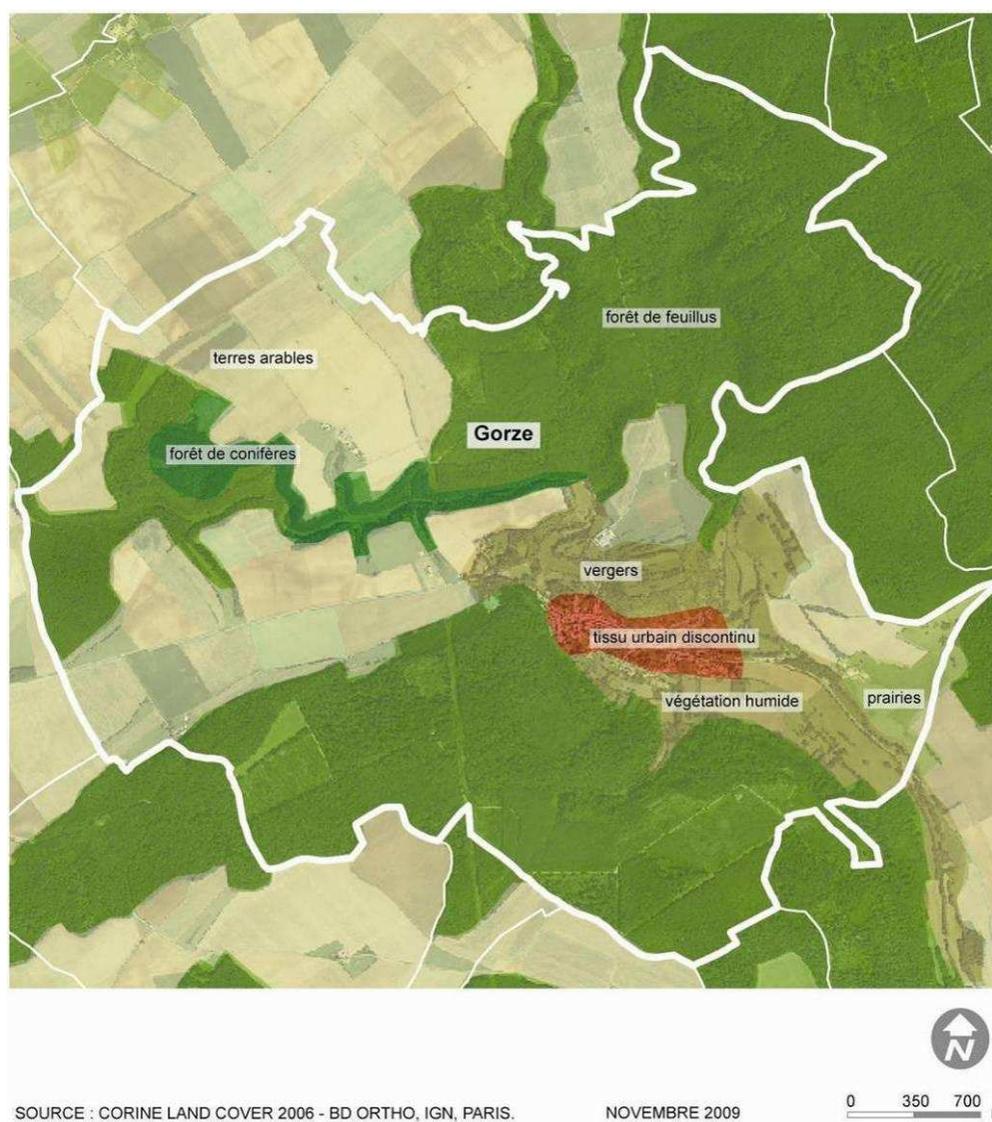
Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation Diagnostic territorial

Cette richesse du réseau hydrographique qui traverse le village constitue une part remarquable de l'identité de Gorze et il est important de la préserver.



La Gorzia en milieu naturel et en milieu urbain

4.1.3. L'occupation du sol⁵



Carte d'occupation des sols de Gorze

⁵ Ces données sont issues de relevés de terrain ainsi que de l'Atlas communal de Gorze élaboré par le Parc naturel régional de Lorraine en 1996.

La commune de Gorze est comprise dans le périmètre du Parc naturel régional de Lorraine et c'est grâce à sa topographie, son hydrographie mais aussi sa diversité d'occupation du sol qu'elle bénéficie d'un patrimoine naturel riche.

4.1.3.1. La forêt

Le ban communal de Gorze est doté d'espaces forestiers intéressants (50% de la surface totale).

Le nord-est est occupé par le bois des Chevaux et le bois des Prêtres. On y trouve deux vallées très intéressantes, sièges d'un microclimat subalpin (vallons froids forestiers) qui abritent des espèces végétales rares et diversifiées.

Le bois des Prêtres abrite, dans le Trou Robert Fey, deux espèces de chauve-souris protégées.

Ces forêts attirent de nombreux oiseaux, dont la chouette chevêche, espèce en voie de disparition.

Le sud du ban communal est occupé par le Gros Bois et la partie sud de la Forêt Domaniale du Graouilly, séparés par la vallée du Fond de la Gueule.

Ces espaces forestiers constitués de hêtres et de chênes hébergent des insectes rares en Lorraine (deux espèces de longicornes) ainsi que de nombreux rapaces (bondrée apivore, faucon hobereau).



Le Gros Bois, sud du ban communal

4.1.3.2. Les espaces ouverts

La zone de plateaux à l'ouest du ban communal est essentiellement constituée de terres labourées (512.3ha soit 28.4% de la surface du ban).

Ces espaces de monoculture ont été limités par la topographie où s'est développé le bois Gaumont qui forme un long couloir au milieu des cultures. Il abrite une certaine diversité d'espèces végétales et animales, et on trouve sur ses abords quelques parcelles de prairies ainsi que des haies abritant des oiseaux.

On retrouve quelques parcelles cultivées à l'entrée de la vallée, à l'est du ban, à proximité de la ferme Sainte-Catherine.

C'est sur ce secteur que sont également rassemblées une grande partie des prairies de la commune, localisées essentiellement à proximité des forêts où poussent des haies. Eparpillées sur la commune, ces haies sont sources de diversité écologique et un potentiel de nourriture en particulier pour le petit gibier.

En outre, l'alternance de prés, champs, et bosquets est propice à une richesse écologique particulière. Ces espaces servent de corridor écologique et d'espace refuge pour la faune présente dans le secteur. Cette alternance est continue sur les bans communaux limitrophes.



Les espaces ouverts du plateau lorrain, à l'ouest du ban communal

4.1.3.3. Milieus spécifiques localisés

En bordure immédiate des cours d'eau, répartie sur l'ensemble du ban, on distingue une végétation ligneuse et herbacée caractéristique des berges appelée ripisylve (du latin « ripis », la rive et « sylva », la forêt).

Les espaces agricoles ouverts ont tendance à éliminer ces marques dans le paysage et la végétation de ce type se raréfie.

Les secteurs d'étangs, avant l'entrée ouest du village, au Habeau et à la Folie, constituent également des zones humides où vivent des espèces aquatiques courantes.



La ripisylve de la Gorzia à l'est du village

Au cœur du milieu urbanisé, la présence de la Gorzia a permis la naissance et la conservation de cœurs d'îlots verts très riches. La présence de vergers et de potagers au cœur du village est une plus-value naturelle et paysagère.

Au nord du village sur le Mont Saint-Belin, ainsi que sur la lisière sud du village se trouvent des vergers traditionnels à hautes tiges, pour la plupart en friche. Ils offrent également une diversité faunistique et on y trouve notamment des pics verts.

S'il est primordial de préserver les secteurs d'intérêt naturel remarquables, les espaces naturels spécifiques, dits banaux, tels que la ripisylve et les vergers sont à maintenir et à entretenir, afin d'assurer les échanges entre les différents milieux et préserver la qualité des milieux sensibles.

4.1.4. Les continuités écologiques

4.1.4.1. Le SRCE de la région Lorraine

4.1.5. Le schéma Régional de Cohérence Ecologique

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant « engagement national pour l'environnement » dite Grenelle 2, a instauré un nouvel outil dans l'aménagement du territoire qui est la Trame Verte et Bleue (TVB). Son objectif est d'enrayer la perte de biodiversité par la préservation, la gestion et la remise en bon état des continuités écologiques. Concrètement, il s'agit d'un concept qui vise à maintenir ou reconstituer un réseau de milieux à des échelles différentes, qui permet aux espèces animales et végétales, terrestres et aquatiques, de circuler, communiquer, s'alimenter, se reposer et se reproduire, afin d'assurer leur survie.

Cette même loi a également engendré une modification des textes des codes de l'urbanisme et de l'environnement. Désormais, les documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Plan Local d'Urbanisme (PLU) et carte communale) doivent déterminer les conditions permettant d'assurer la préservation et la restauration des continuités écologiques (articles L.110 et L.121-1-3° du code de l'urbanisme, L.371-3 du code de l'environnement).

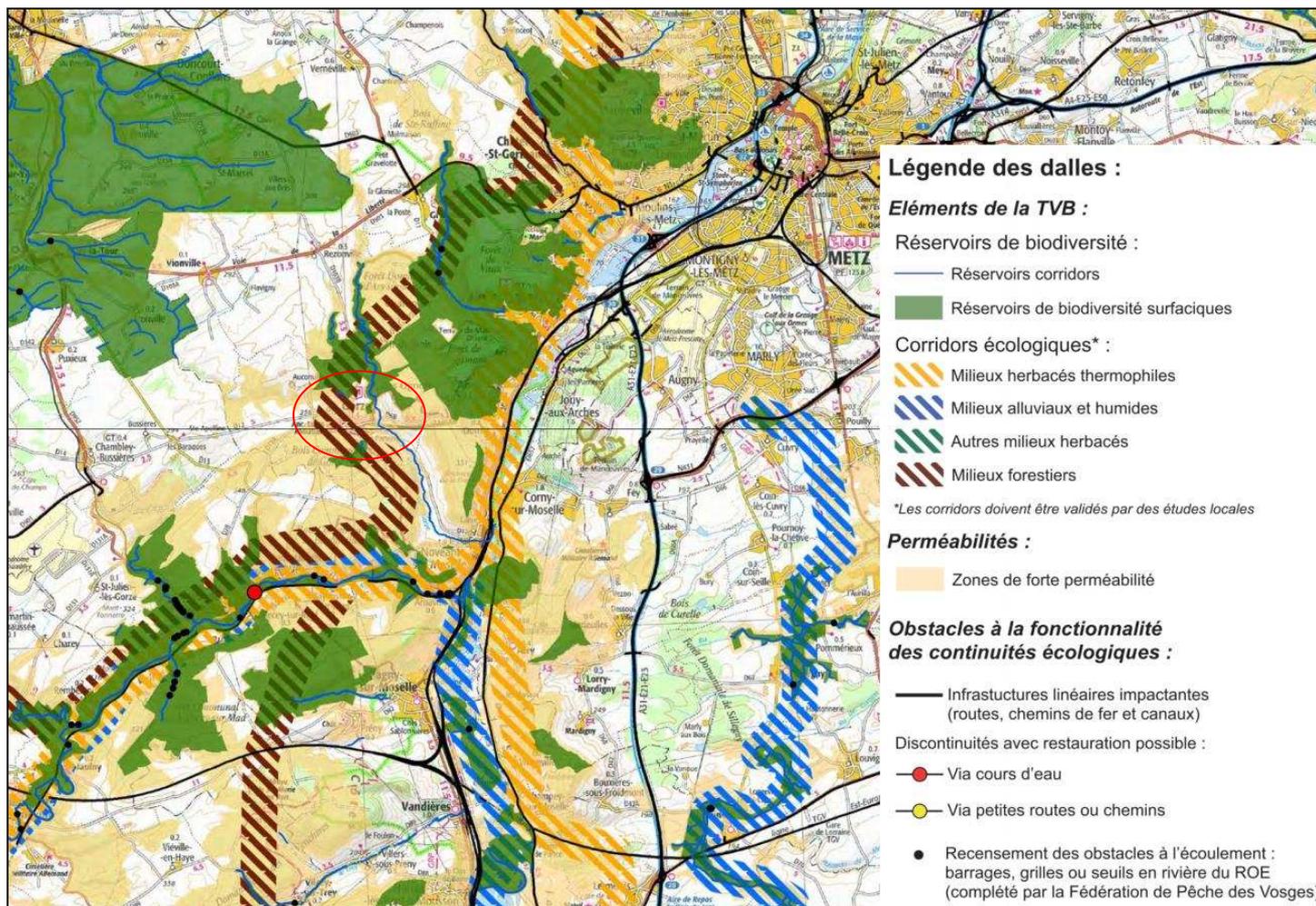
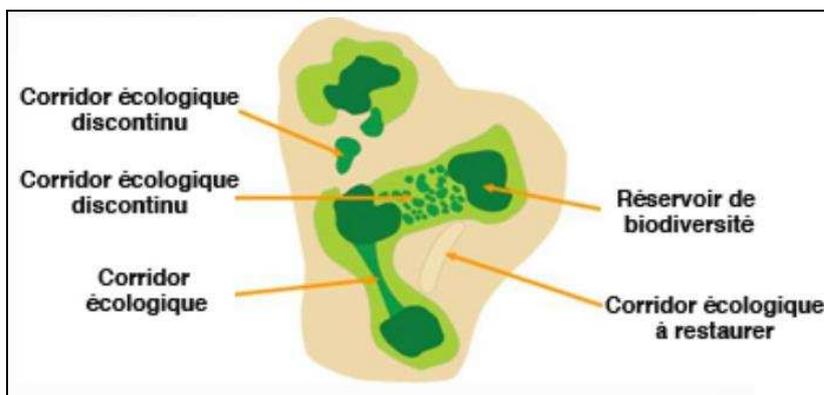
Le SRCE Lorrain adopté le 20 novembre 2015 a identifié les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques de la région. Il s'agit d'un outil de planification écologique à large échelle qu'il convient de décliner et d'affiner localement.

Ces réseaux reposent en partie sur la cartographie des éléments suivants :

- Les zones de réservoir (nodales ou sources) : cœur de vie d'espèces ou d'écosystèmes particuliers.
- Les continuums : espaces (zones nodales comprises) dans lesquelles les individus peuvent se déplacer avec une bonne chance de survie.
- Les corridors : zone la plus favorable au passage ou à la dissémination des individus entre deux zones continuums.
- Les points de conflit ou obstacles : espace d'intersection entre un corridor et une barrière, naturelle ou artificielle. La barrière représente un lieu où la mortalité des individus est très élevée ou un espace infranchissable.

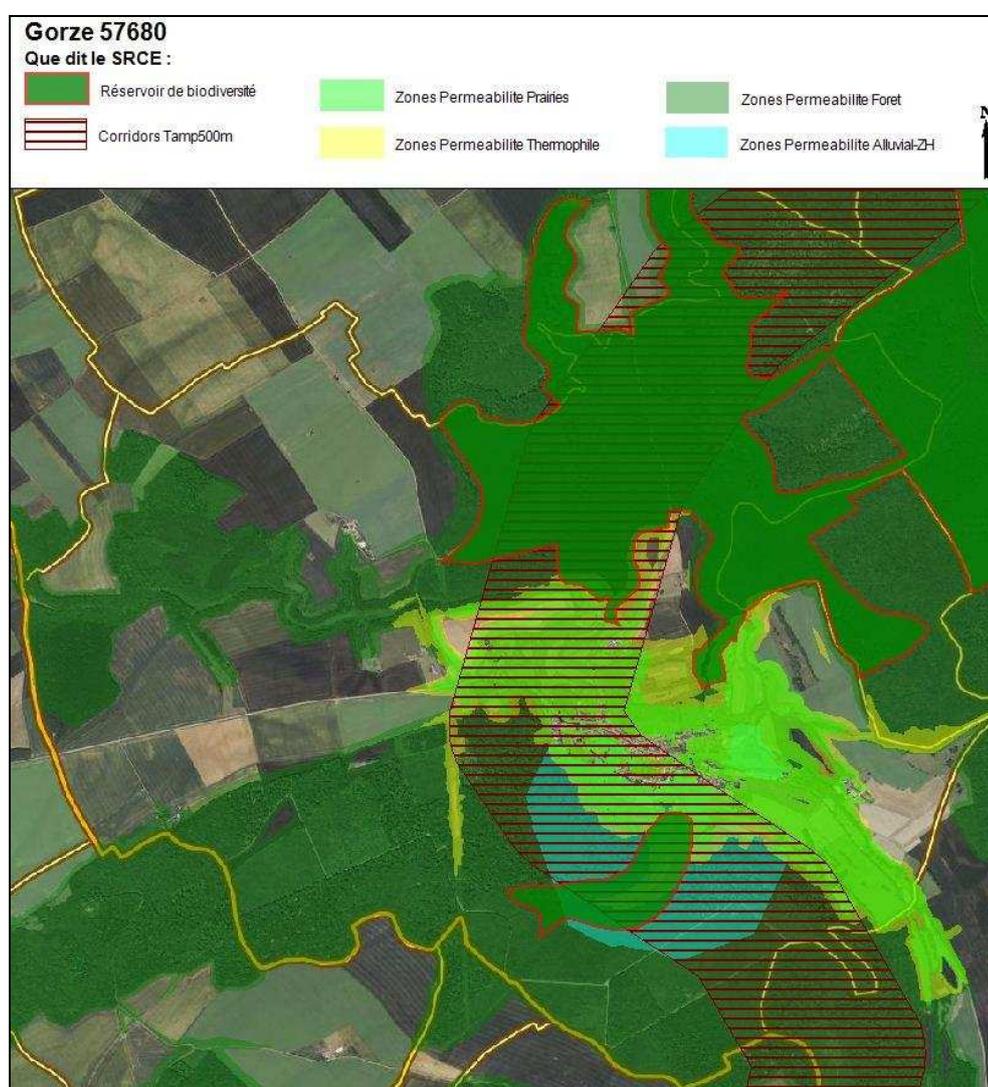
Commune de GORZE

Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation Diagnostic territorial



Au niveau communal, le SRCE identifie les éléments suivants :

Le SRCE identifie un réservoir de biodiversité au Nord et au Sud de la commune. Elle est également concernée par un corridor « milieux forestier » et une grande partie du territoire est identifiée comme une zone de forte perméabilité synonyme de zones humides rares.



4.1.5.1. La trame verte et bleue instaurée par la Loi Grenelle*

La Trame verte et bleue s'inscrit dans les actions innovantes qui visent à stopper l'érosion de la biodiversité. La biodiversité recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie existantes sur terre (plantes, animaux, champignons, bactéries... ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre ces organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie.

Enrayer la perte de la biodiversité passe notamment par la préservation et la restauration de continuités écologiques.

L'enjeu de la constitution d'une trame verte et bleue s'inscrit bien au-delà de la simple préservation d'espaces naturels isolés et de la protection d'espèces en danger. Il est de (re)constituer un réseau écologique cohérent qui permette aux espèces de circuler et d'interagir, et aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

Pour survivre et résister aux agressions (épidémies, prédatons, morts accidentelles...), une population d'une espèce doit comprendre un effectif minimal. Elle doit donc disposer d'un territoire de taille suffisante lui permettant de réaliser la totalité de son cycle vital (alimentation ici, nidification là, repos ailleurs).

Du fait de la fragmentation des espaces naturels, cette population ne peut plus vivre aujourd'hui sur un espace naturel d'un seul tenant, mais sur un ensemble de zones vitales ou nodales (dites « réservoirs de biodiversité ») plus ou moins proches ou éloignés.

Les zones utilisées par les individus pour se déplacer d'un réservoir de biodiversité à l'autre sont appelés corridors écologiques. Ils sont indispensables pour satisfaire d'autres besoins de circulation, comme ceux liés aux besoins de dispersion d'une espèce (recherche de nouveaux territoires, de nouveaux partenaires...).

Ces nécessaires maintien et rétablissement des continuités écologiques impliquent que l'espace rural, les cours d'eau, les zones urbaines mais également les grandes entités paysagères et écologiques que constituent les montagnes, les fleuves, les grandes zones herbagères et forestières, le littoral sauvage... demeurent ou redeviennent partout où c'est possible des espaces de vie pour la nature.

4.1.5.2. Cartes des continuités écologiques à Gorze

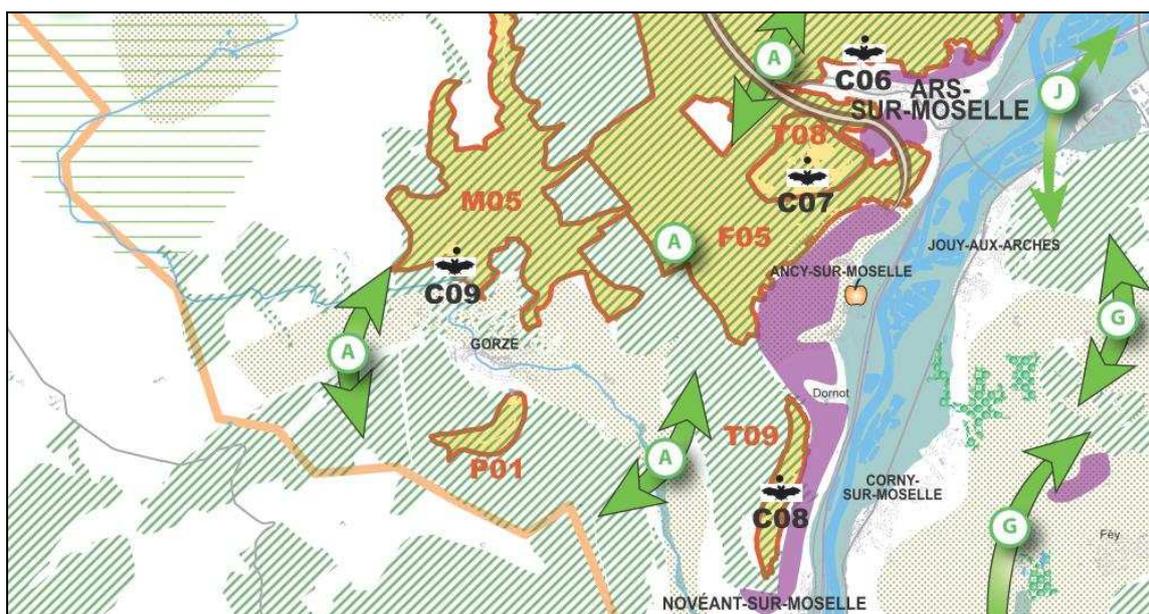
Une continuité écologique comprend deux éléments de base :

- des zones nodales : elles offrent la quantité et la qualité optimale d'espaces environnementaux et d'espèces (sources de biodiversité). Il

- s'agit de zones vitales, riches en biodiversité où les individus peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, abri...).
- des corridors (ou continuités) : ils assurent la connectivité entre les zones nodales. Il s'agit des voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité.

Un corridor écologique relie entre eux deux espaces fonctionnels pour la faune et la flore, leur permettant ainsi de se déplacer. Les routes et les habitations ainsi que les cultures sont les principaux obstacles à ces biocorridors.

Les cours d'eau sont une voie de communication pour les espèces piscicoles et les plantes aquatiques, la ripisylve sert plutôt de repère et de nid pour l'avifaune (les passereaux et les Ardeidae : Hérons, Aigrettes, ...).



Extrait de la carte d'armature écologique du SCOTAM (source : SCOTAM)

Conserver la trame verte et bleue existante

Réservoirs de biodiversité

 Coeurs de nature aquatiques (A), forestiers (F), prairiaux (P), thermophiles (T) et mixtes (M) devant faire l'objet d'une protection stricte

 Coeurs de nature aquatiques (A) et thermophiles (T) où des mesures de gestion adaptées peuvent permettre la poursuite des activités humaines



Principaux gîtes à chiroptères



Aires stratégiques pour l'avifaune



Zones humides intéressantes non retenues comme coeurs de nature

Secteurs à fortes potentialités de zones humides dans le lit majeur des grands cours d'eau

Cours d'eau principal

Cours d'eau secondaire

 Principaux espaces forestiers

 Petits espaces boisés participant aux continuités forestières, à protéger en raison de leur vulnérabilité

 Corridors forestiers à maintenir et à conforter

 Couloirs et cordons boisés



Principaux cordons prairiaux à maintenir



Matrice prairiale



Principaux secteurs où existe un enjeu de préservation des vergers

Effacer les ruptures

 Continuités boisées à recréer ou à renforcer



Passages à faune à aménager au niveau des grandes infrastructures

 passage à créer : PF1

 passage à requalifier : PF2

 passage à rendre plus attractif vis-à-vis de la faune : PF3, PF4, PF5, PF6, PF7, PF8



Discontinuités dues à l'urbanisation, à atténuer (U1, U2, U3, U4, U5)

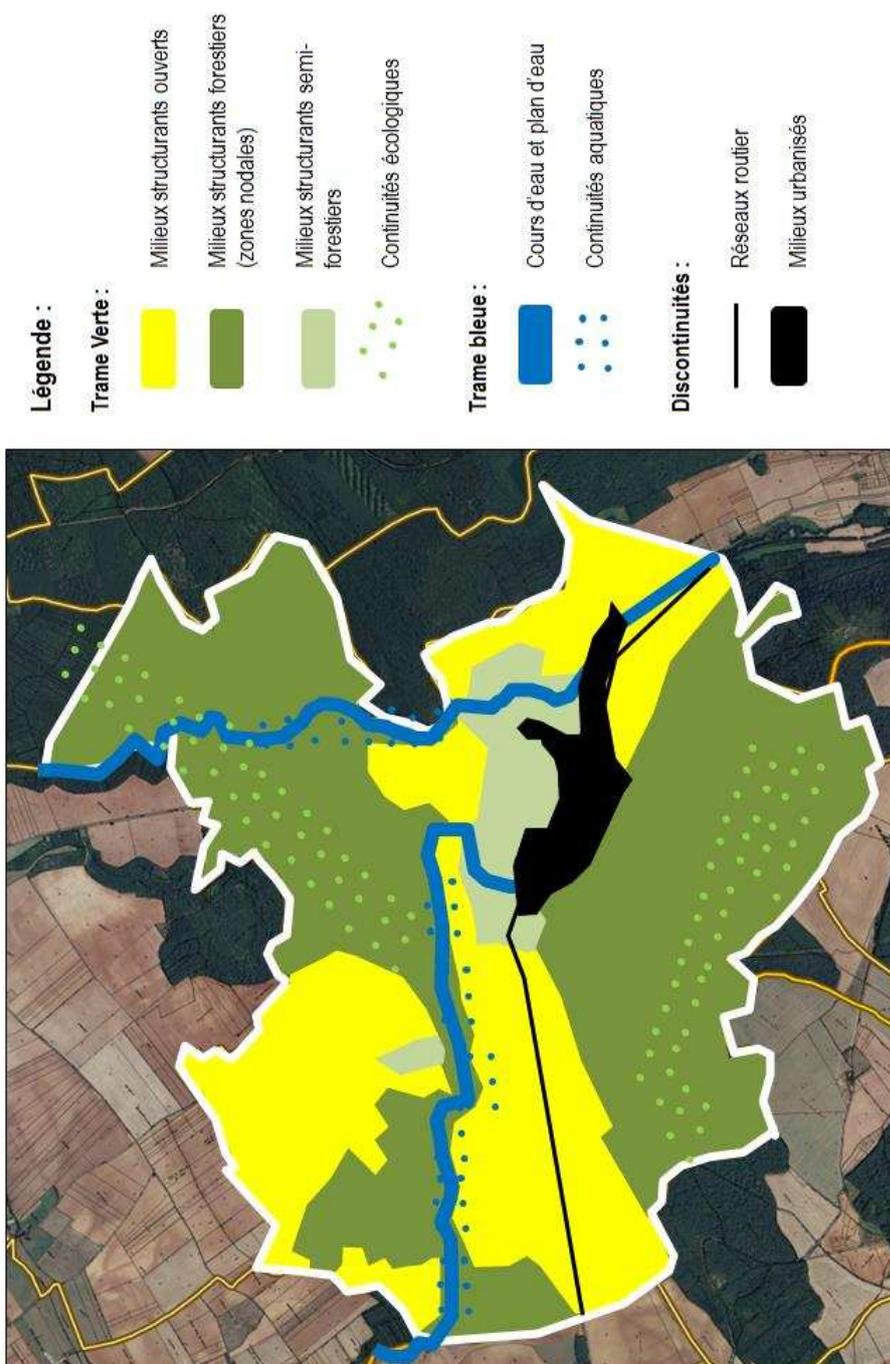


Espaces potentiels de restauration des milieux thermophiles ouverts

Légende de la carte d'armature écologique du SCOTAM (source (SCOTAM))

Commune de GORZE

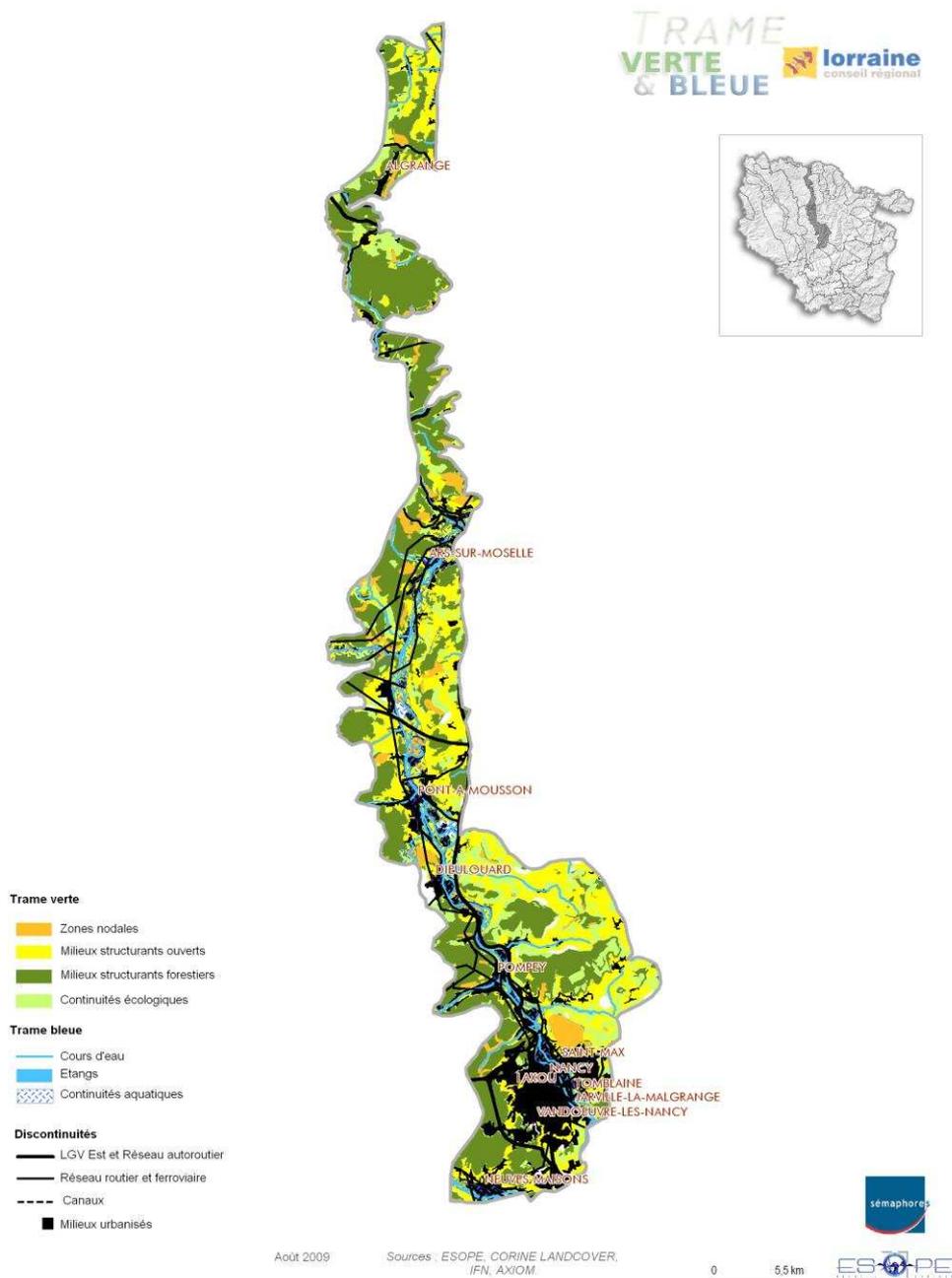
Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation Diagnostic territorial



Carte des trames vertes et bleues à Gorze (source terrain OTE)

Elaboration de la Trame Verte et Bleue

3e - Les côtes de la Moselle de la frontière au Grand Couronné



Carte des trames vertes et bleues des côtes de Moselle

4.2. Les milieux naturels sensibles

Comme indiqué dans le diagnostic de l'occupation du sol, le ban communal regroupe des habitats naturels remarquables et variés. De cette richesse écologique, découlent des mesures de préservation et de conservation des milieux.

4.2.1. Natura 2000

Le réseau "Natura 2000" regroupe les sites désignés en application de deux directives européennes :

- la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 dite directive "Oiseaux" qui prévoit la création de **zones de protection spéciale (ZPS)** ayant pour objectif de protéger les habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'oiseaux considérés comme rares ou menacés à l'échelle de l'Europe,
- la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 dite directive "Habitats" qui prévoit la création de **zones spéciales de conservation (ZSC)** ayant pour objectif d'établir un réseau écologique. Lorsqu'ils ne sont pas encore validés par la Commission Européenne, ces périmètres sont dénommés "sites d'intérêt communautaire".



Carte des périmètres NATURA 2000 (source : www.geoportail.gouv.fr)

La commune de Gorze est concernée par un site d'importance communautaire au titre de la directive Habitats (Zone Spéciale de Conservation) appelé «Vallons de Gorze et grotte de Robert Fey ».

La France ayant fait le choix de privilégier la voie contractuelle, pour assurer la gestion d'un site un document d'objectifs (DOCOB) a été établi par le comité de pilotage du site.

Le DOCOB contient :

- une analyse décrivant l'état initial de conservation des habitats naturels et des espèces,

- les objectifs de développement durable destinés à assurer leur conservation ainsi que la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles,
- des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs,
- des cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000,
- l'indication des dispositions financières pour la réalisation des objectifs,
- les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées.

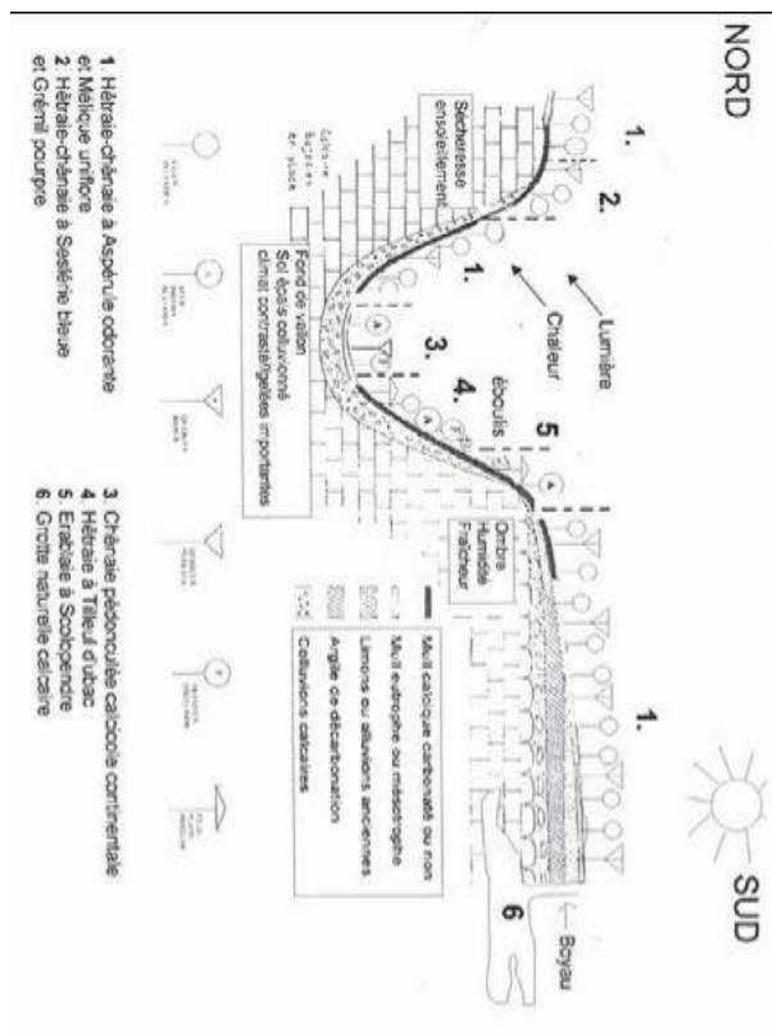


Schéma de synthèse du fonctionnement écologique du site

Le classement en Zone Spéciale de Conservation (directive Habitats) "Vallons de Gorze et grotte de Robert Fey" concerne les communes de Gorze, Novéant-sur-Moselle et Rezonville, d'une superficie de 305 ha dont 222 ha à Gorze.

Il est constitué de 2 ensembles :

- les vallons forestiers du Parfond Val et du Fond Cugnot ainsi que le plateau qui les relie (situés entre le village de Gorze et celui de Rezonville et sont séparés par un plateau traversé du nord au sud par la route départementale 103 b)

- le vallon du Fond de la Gueule (au sud du village de Gorze)

Le site est constitué majoritairement de forêts (297 ha), mais également de prairies de fauche (7 ha) et d'un gouffre naturel souterrain.

Cette grotte est située en forêt domaniale et bénéficie d'un arrêté préfectoral de protection d'un biotope à chauves-souris en date du 7 juin 1988.

La gestion de cette grotte fait l'objet d'une convention en date du 21 décembre 1998 entre l'Office National des Forêts, le Conservatoire des Sites Lorrains et le Parc naturel régional de Lorraine.

La grotte a été décrite en ZNIEFF de type I en 1985 par Bernard HAMON.

Les vallons du Parfond Val et du Fond Cugnot ont, quant à eux, été décrits en ZNIEFF en 1986 par Georges-Henri PARENT.

Le site Natura 2000 des vallons de Gorze est inclus en totalité dans le territoire du Parc naturel régional de Lorraine et appartient en grande partie à la ZNIEFF de type II décrite en 1988.

Pour finir, le PLU est soumis à une évaluation environnementale puisque la commune est concernée par un site Natura 2000.

Commune de GORZE

Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation Diagnostic territorial

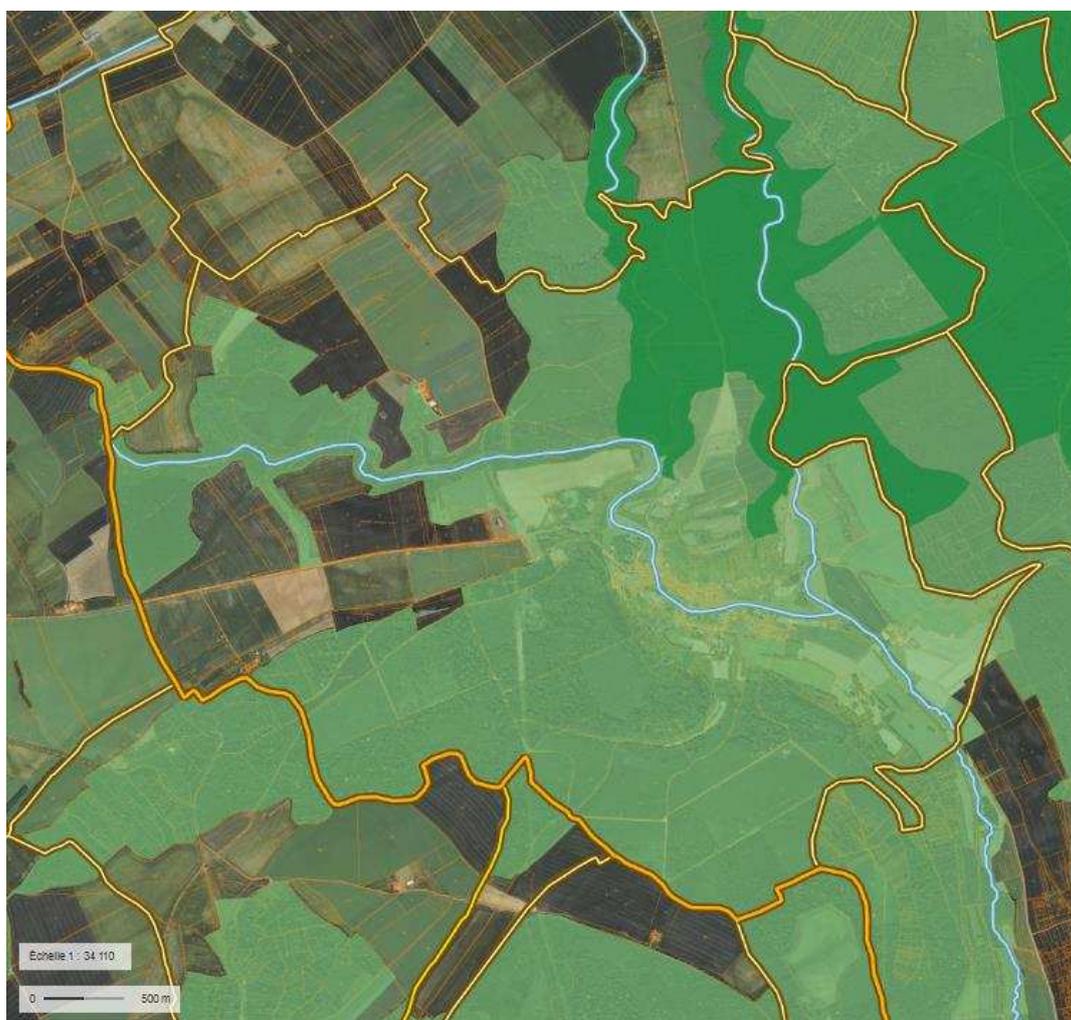
Habitat	Code Natura 2000	Code Corine Biotope	Objectifs retenus
Erablaie à Scolopendre	9180*	41.4	Conservation stricte de l'habitat
Hêtraie-chênaie à Asperule odorante et Mélisque uniflore	9130	41.13	1 – Conservation et restauration de l'habitat : * faire tendre les peuplements vers un état optimal en structure et en composition * Améliorer la diversité biologique de l'habitat 2 – Production de bois de qualité (sauf dans la réserve intégrale)
Hêtraie à Tilleul d'ubac	9130	41.13	1 – Conservation et restauration de l'habitat : * faire tendre les peuplements vers un état optimal en structure et en composition * Améliorer la diversité biologique de l'habitat 2 – Production de bois de qualité (sauf dans la réserve intégrale)
Chênaie-hêtraie à Sesslerie et Grémil	9150	41.16	Conservation et restauration de l'habitat : * faire tendre les peuplements vers un état optimal en structure et en composition * Améliorer la diversité biologique de l'habitat
Chênaie pédonculée calcicole continentale	9160	41.24	1 – Conservation et restauration de l'habitat : * faire tendre les peuplements vers un état optimal en structure et en composition * Améliorer la diversité biologique de l'habitat 2 – Production de bois de qualité (sauf dans la réserve intégrale)
Prairie fauchée collinéenne mésohygrophile	6510-4	38.22	Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation garant d'une bonne diversité biologique
Frange des bords boisés ombragés	6430	37.72	Pérennisation de l'habitat et maintien en bon état de conservation
Grotte naturelle non exploitée par le tourisme	8310	65.4	Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation favorable à son occupation par le Grand Rhinolophe

Tableau de synthèse des objectifs

4.2.2. Les ZNIEFF

Le territoire communal est en partie concerné par deux ZNIEFF de type I : la ZNIEFF dite « Gîtes à chiroptères à ANCY-SUR-MOSELLE et VAUX » et la ZNIEFF dite « Deux vallons boisés dans la forêt domaniale du Graouilly au nord de Gorze » et une ZNIEFF de type II : la ZNIEFF dite « coteaux calcaires du rapt de Mad au Pays Messin ».

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), initié en 1982, a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.



Carte des périmètres ZNIEFF de type I et II (source : www.geoportail.gouv.fr)

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les zones de type I (en vert foncé sur la carte), de superficie généralement limitée, elles sont caractérisées par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou des milieux, rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional,
- les zones de type II (en vert clair sur la carte, elle englobe les ZNIEFF de type I du ban communal), sont de grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaires,...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

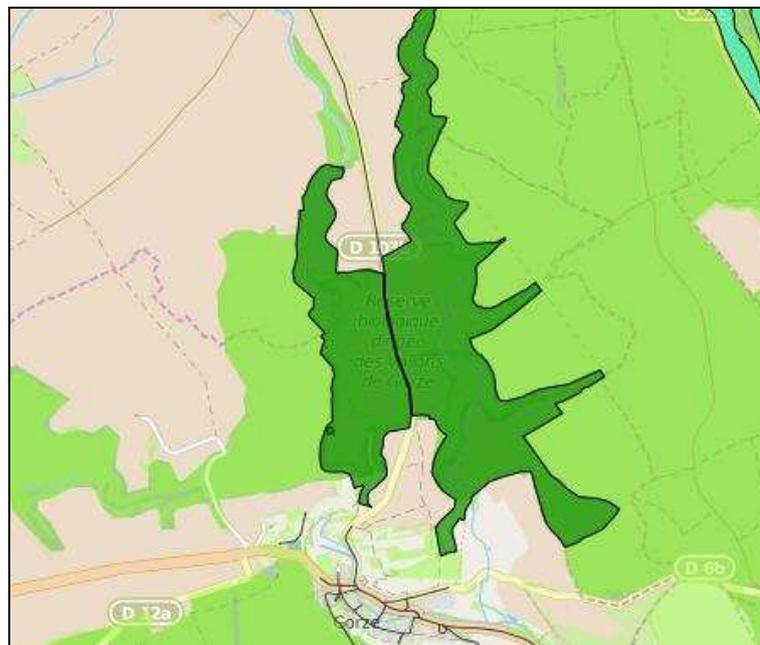
L'inventaire ZNIEFF est avant tout un outil de connaissance. Il n'a donc pas, en lui-même, de valeur juridique directe. Il convient cependant de veiller à la présence hautement probable d'espèces protégées pour lesquelles existe une réglementation stricte.

Le zonage et le règlement des documents d'urbanisme doivent s'efforcer de prendre en compte les ZNIEFF. En particulier, si des espèces protégées sont présentes sur la zone, il conviendra de veiller à appliquer la réglementation adéquate.

4.2.3. L'ENS

La commune est concernée par un classement d'une partie de son territoire en Espace Naturel Sensible au Nord de son espace bâti. Il s'agit principalement de forêt recensées au sein de l'ENS dit « Deux vallons boisés au Nord de Gorze ». Cet ENS concerne également les communes d'Ars-sur-Moselle, Rezonville et Novéant-sur-Moselle sur une surface de 312.8 ha. Cet ENS est lié à la ZNIEFF de type II présente sur le territoire.

Afin de préserver ces habitats naturels remarquables, la loi "aménagement" du 18 juillet 1985 a donné compétence aux départements pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Le Conseil Général de la Moselle a pris cette compétence en 1992 (source : www.cg57.fr/ens).



Localisation de l'ENS au Nord de l'espace bâti (source : www.cg57.fr/ens)

4.2.4. Les zones humides

La prise en compte des zones humides est importante au stade de la planification afin d'éviter tout impact écologique, mais aussi toute procédure réglementaire trop fastidieuse.

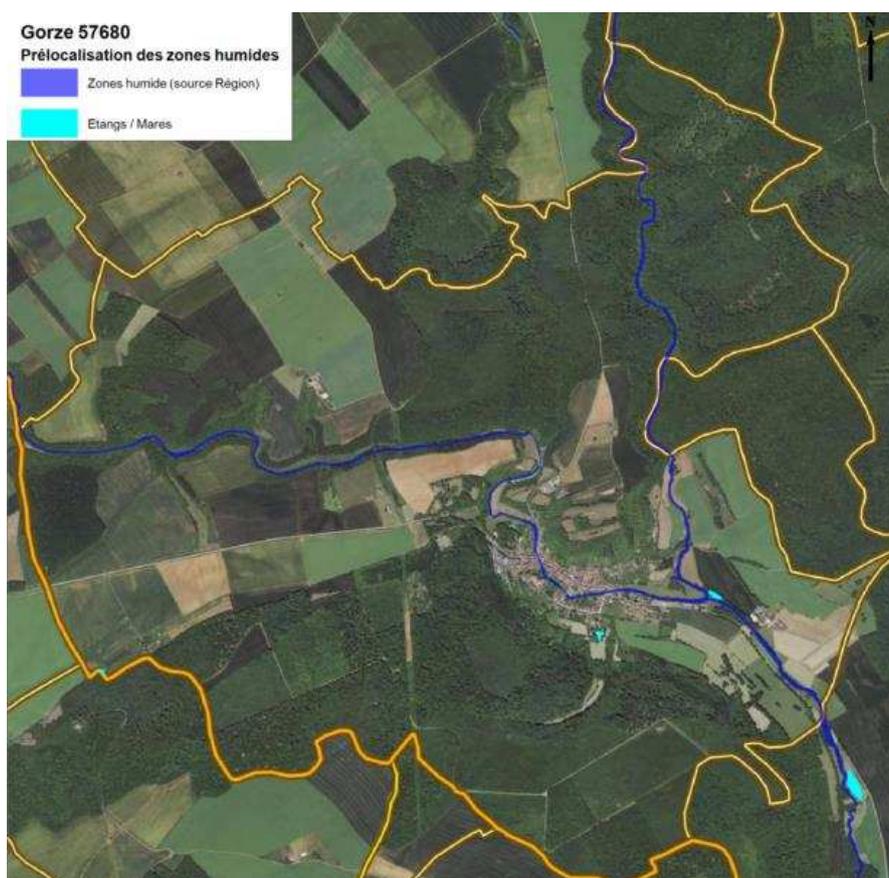
Le code de l'environnement : Article L211-1 impose : « La préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ... »

Toute zone humide de plus de 1000m² est réglementairement protégée. En vertu de la rubrique 3.3.1.0. de l'article R.214.1 du Code de l'Environnement, tous travaux ou aménagements sur ces zones sont soumis à autorisation ou déclaration. Les zones humides sont définies sur critère phytosociologique (végétation) et/ou sur critère pédologique (CF. Arrêtés du 24 juin 2008, du 1 octobre 2009 et circulaire du 18 janvier 2010).

Les zones à dominante humide ont été inventoriées au niveau de la région, mais doivent être précisément cartographiées et hiérarchisées au niveau de la commune pour le PLU.

Les zones ouvertes à l'urbanisation ne seront pas concernées par des zones humides.

Le contexte calcaire du territoire limite les possibilités de trouver des zones humides ailleurs que celle matérialisées sur les ruisseaux et la proximité des mares. Leurs abords seront protégés règlementairement.



Localisation des zones humides sur le territoire (source : région)

4.2.5. La réserve biologique

La réserve biologique des Vallons de Gorze a été créée par arrêté ministériel le 28 janvier 2014. La réserve d'une surface de 161,77 ha, en forêt domaniale du Graouilly est composée :

- De 138,67 ha, classés en réserve biologique intégrale (RBI), comprenant les parcelles forestière n°46, 47 Nord, 48 Nord, 49, 50, 52, 53, 54p, 55, 60 ;

- De 23,1 ha, classés en réserve biologique dirigée (RBD), comprenant les parcelles forestières n°47 Sud et 48 Sud.

L'objectif de la RBI est la libre expression des processus d'évolution naturelle d'écosystèmes forestiers typiques de la Côte de Moselle, à des fins d'accroissement et de préservation de la diversité biologique et d'amélioration des connaissances scientifiques.

L'objectif de la BRD est la préservation d'une espèce végétale remarquable : *Laser Trilobum*.



Laser Trilobum

Les parties de la forêt domaniale du Graouilly sont gérées conformément à un plan de gestion, approuvé par l'arrêté instituant la réserve pour la période 2012-2022.

Dans la RBI toute exploitation forestière est proscrite. Toute autre intervention humaine susceptible de modifier la composition, la structure ou le fonctionnement des habitats naturels est interdite, à l'exception :

- Des travaux pouvant être nécessaires à :
 - o La sécurisation des itinéraires pédestres balisés autorisés par l'ONF, des voies de circulation situées sur le périmètre de la réserve ou la traversant, et des propriétés contiguës à la réserve ;
 - o La conservation et la protection de la cavité à chiroptères dite grotte Robert Fey.

Les produits de coupes d'arbres seront laissés dans la réserve.

- De la régulation des populations d'ongulés par la chasse, afin d'éviter le déséquilibre des écosystèmes ; les modalités de cette régulation seront fixées par l'ONF ; tout agrainage, affouragement ou dispositif d'attraction du gibier est interdit ;
- De l'élimination d'espèces non-autochtones.

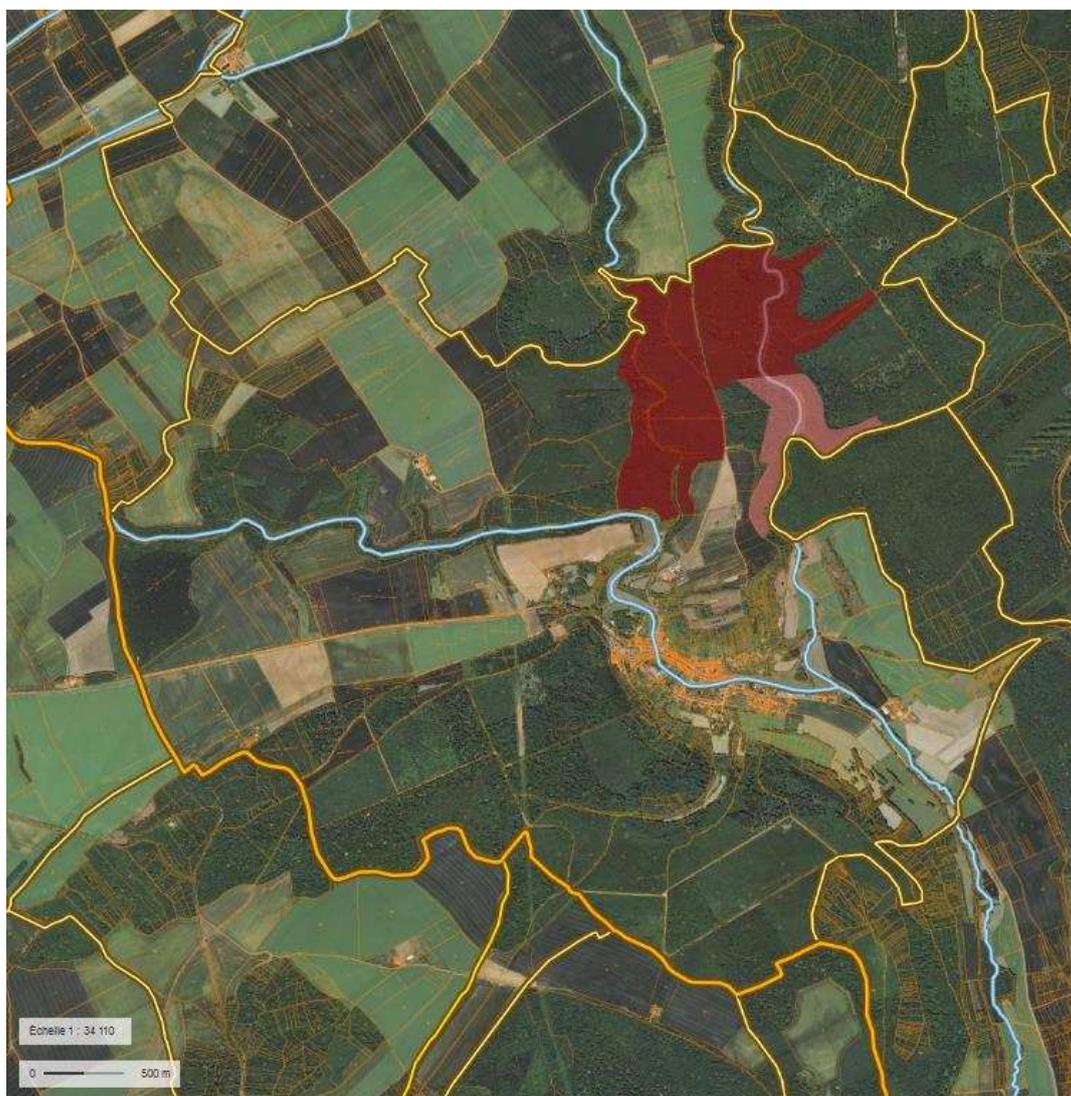
Dans la RBD, les interventions dans le peuplement forestier seront effectuées exclusivement dans l'objectif de conserver les stations de Laser Trilobum.

Dans la RBI et la RBD, afin d'atteindre les objectifs de la réserve et pour la sécurité du public, les activités humaines sont interdites en permanence, à l'exception :

- Des opérations réalisées dans le cadre des indications ci-dessus ;
- De la circulation du public sur les itinéraires balisés ;
- Des études prévues au plan de gestion, ou d'autres études devant préalablement été autorisées par l'ONF.

L'attention des personnes amenées à circuler à l'intérieur de la réserve dans le cadre d'activités autorisées est attirée sur l'absence d'intervention portant sur la sécurisation du milieu naturel.

L'arrêté ministériel est disponible en mairie.



Carte de la réserve biologique (source : www.geoportail.gouv.fr)

4.3. L'analyse paysagère

Le paysage communal est structuré est/ouest, séquencé par la topographie et l'occupation du sol qui y est liée : on peut distinguer trois principales séquences.

La première séquence, le tiers est du ban communal, est un paysage d'ouverture, d'entrée de la vallée de la Gorzia. Elle est marquée par sa faible topographie et

ses espaces agricoles encadrés par des bois lointains au nord et au sud, et rythmés par la ripisylve de la Gorzia qui longe la route D12 et la présence ponctuelle de végétation humide aux alentours des étangs. Elle laisse aussi une perspective intéressante sur le fond de la vallée et sur le Mont Saint-Belin qui le surmonte.

De la deuxième séquence, urbaine, se dégage une ambiance paysagère de fermeture. En effet, la zone urbanisée de Gorze se situe en fond de vallée, donc en point bas, et au niveau d'un véritable « étranglement » dû à la topographie. Ceci provoque un effet de resserrement de l'angle de vue à l'approche du village en venant de l'est.

Le type d'urbanisation de la partie ancienne du village vient accentuer cet effet, puisqu'il a été bâti de façon dense et en alignement sur une voirie étroite (rue du commerce, rue de l'église).



A l'intérieur de la zone urbaine, la collégiale Saint-Etienne, située en point haut du village est un véritable point de repère. Il est accentué par le centre de soin et d'hébergement construit juste derrière elle.

Son architecture moderne rompt totalement avec le reste du paysage urbain de Gorze et est aujourd'hui le point urbanisé le plus haut du village.

*Vue sur le centre de soins et
d'hébergement depuis le jardin du Palais*

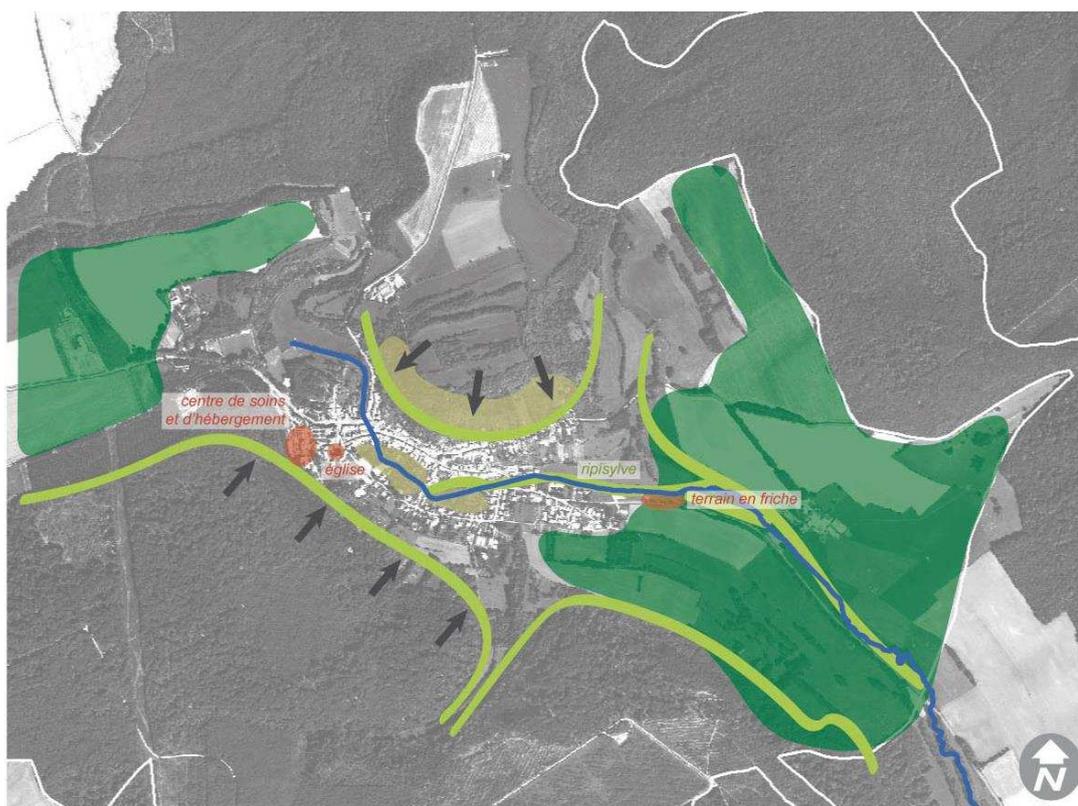
L'ampleur de cette construction et le fait qu'elle enveloppe littéralement la base du vallon sud du village lui offre une position de domination.

Enfin, on ressent également une rupture forte entre tissu urbain ancien et récent, puisque la morphologie urbaine des deux tissus est totalement différente. Des rues urbanisées récemment, une ambiance paysagère ouverte se dégage, avec une légère sensation de déstructuration de l'enveloppe urbaine (maisons individuelles plus ou moins éloignées de la voirie).

En comparaison avec la forte compacité du tissu ancien qui offre un paysage urbain harmonieux, les zones récentes ne marquent pas clairement les entrées dans le village.

La troisième séquence, le tiers ouest du ban communal, est à nouveau caractérisée par un paysage ouvert. En sortant du village, après les derniers bâtiments hauts et alignés de façon resserrée sur la rue, on ressent un effet de découverte. Après la vallée de la Gorzia, tournée vers la vallée de la Moselle à l'est

du village, l'arrivée sur le plateau agricole à l'ouest du village est clairement ressentie comme une rupture entre deux entités naturelles et paysagères.



Analyse paysagère

- espaces agricoles ouverts
 - cœurs d'îlots verts et jardins
 - masque végétal - support de transition paysagère
 - forte pente
 - bâti ou aménagement (entrées du village) s'imposant visuellement dans le paysage
- la Gorzia

Analyse paysagère

Commune de GORZE

Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation Diagnostic territorial

Enfin, les paysages d'entrées du village sont très divers :

- depuis l'entrée est (rue de Novéant-sur-Moselle), un paysage de resserrement de la vallée ; en dehors du centre de soins et d'hébergement qu'on aperçoit dans le fond, le paysage urbain est harmonieux et la ligne de bâti semble bien définie ;



Entrée est de Gorze

- depuis l'entrée ouest on ne voit que le centre de soins et d'hébergement, qui s'impose sur les hauteurs du village ;



Entrée ouest de Gorze

Commune de GORZE

Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation Diagnostic territorial

- depuis l'entrée rue Raymond Mondon, située en hauteur par rapport au village ancien, une vue sur le village et la chapelle Saint-Clément sur le versant d'en face, sur la gauche et un paysage urbain d'entrée de ville structuré par les aménagements de voirie et plantations avant d'avoir un resserrement au niveau de la partie ancienne de la rue ;



Entrée ouest de Gorze

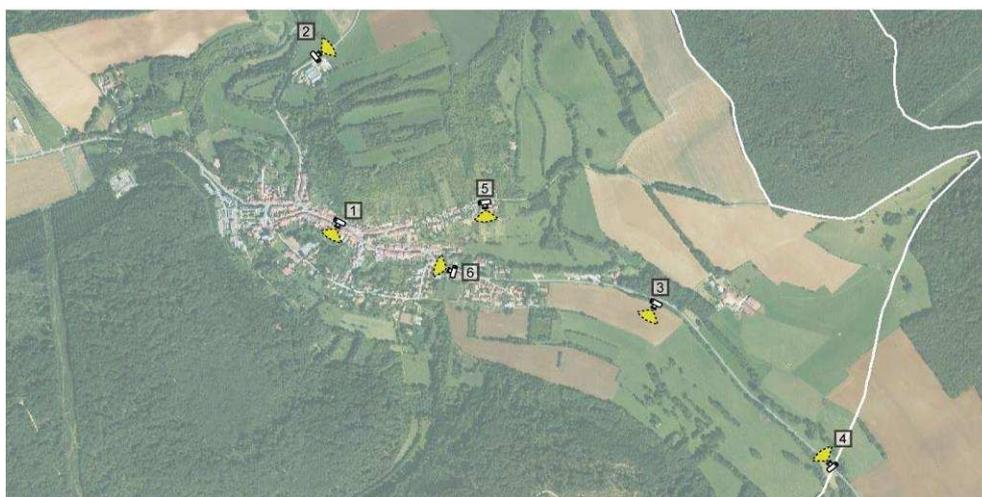
- depuis l'entrée rue de Rezonville, on arrive rapidement dans le tissu bâti ancien, précédé d'une ouverture sur les murets anciens de pierre sèche caractéristiques des espaces libres du Mont Saint-Belin sur la gauche et sur les près qui bordent la source des Bouillons sur la droite.



Entrée nord-ouest de Gorze

Commune de GORZE

Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation Diagnostic territorial



 localisation des prises de vue



Commune de GORZE

Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation Diagnostic territorial

4



5



6



4.4. L'exploitation des ressources

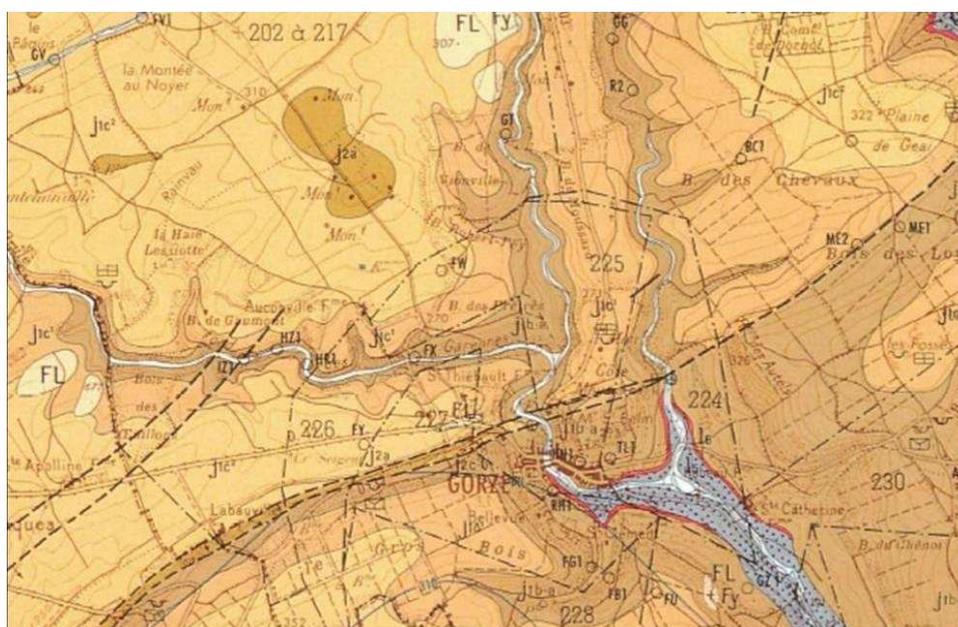
4.4.1. La géologie et la pédologie⁶

Par leur nature et leur tectonique, les roches en place sont à l'origine du relief des côtes de Moselle, qui résultent de l'alternance de couches de calcaires durs et tendres. Le relief de côte est dominé par des corniches calcaires, comme sur le Mont Saint-Belin. On trouve des éboulis calcaires au pied de la corniche, des marnes et des éléments plus fins (colluvions) sur les versants. Enfin, une bande étroite d'alluvions se dessine le long des vallées.

Les sols sont bruns, calcaires et très pierreux sur les sommets et plateau. Par contre ils sont bruns, calcaires caillouteux à bruns argilo-limoneux du sommet à la base de la pente.

Les terroirs sont bien différenciés entre plateaux et versants de la vallée, accrus par l'exposition nord, sud, est et ouest.

Ils ont largement été mis en valeur par les générations antérieures par la construction de terrasses, permettant l'exploitation plus aisée sur les versants de la vallée de la Gorzia.



Extrait de la carte géologique de France, planche Chambley (50000e)

⁶ Données de la carte géologique complétées par des éléments du DOCOB du site Natura 2000 des Vallons de Gorze et grotte de Robert Fey.

4.4.2. Les carrières

D'après le Schéma Départemental des Carrières de la Moselle, aucune zone graviérable n'est autorisée sur le ban de la commune de Gorze.

En effet, cet espace bénéficie de protections juridiques fortes au titre de l'environnement (site Natura 2000, ZNIEFF, Parc naturel régional).

4.4.3. L'alimentation en eau⁷

La ressource en eau potable est captée à la source des Bouillons au nord-ouest du village (exploitée conjointement par le ville de Metz et Gorze) et à la source du Parfond Val au nord du village, en limite avec le ban communal d'Ancy-sur-Moselle (exploitée par la ville de Metz).

Ces captages génèrent des périmètres de protection immédiat, rapprochée et éloignée : le périmètre de protection rapprochée qui concerne une grande partie du site Natura 2000 des Vallons de Gorze interdit un certain nombre d'activités et le périmètre de protection éloignée, qui englobe la moitié nord du ban communal et les communes voisines de Rezonville et Vionville, réglemente les activités interdites.

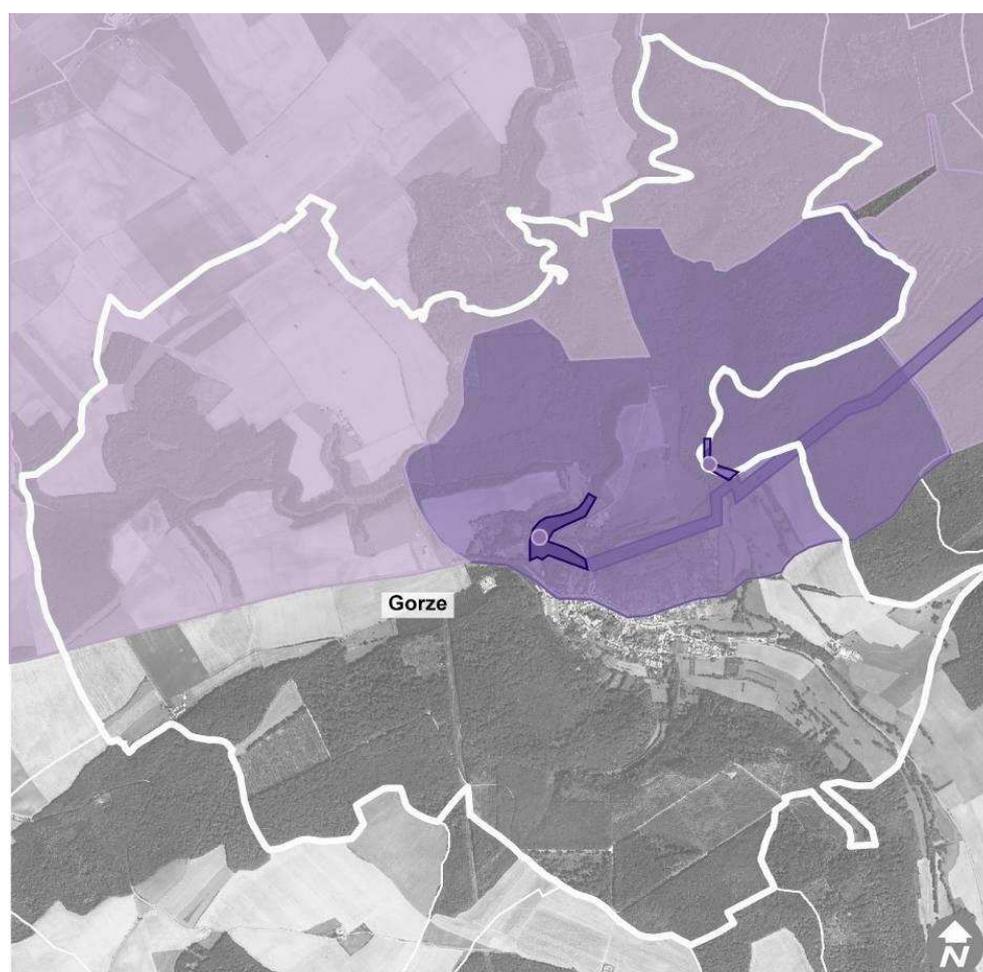
En revanche, la source du vallon du Fond de la Gueule est une source privée alimentant la Maison de Retraite de Gorze et qui ne bénéficie d'aucune mesure de protection réglementaire. Dans le DOCOB du site Natura 2000 concerné, est inscrit qu'il serait souhaitable d'appliquer sur l'ensemble des terrains du vallon du Fond de la Gueule inclus dans le site Natura 2000, les mêmes mesures que celles prévues dans le périmètre de protection rapprochée de la source du Parfond Val.



Pavillon en aval de la source des Bouillons et la Gorzia

⁷ Ces éléments sont complétés par les annexes sanitaires qui seront jointes au dossier de PLU.

Enfin, une opération Agri-Mieux menée par la Chambre d'agriculture de la Moselle, en partenariat avec l'agence de l'eau Rhin Meuse, la ville de Metz et la Région Lorraine est en cours. Il s'agit de favoriser les pratiques agricoles respectueuses de la qualité des ressources en eau, auprès des agriculteurs du bassin versant alimentant ces sources.



PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

-  périmètre de protection immédiat
-  périmètre de protection rapprochée
-  périmètre de protection éloignée
-  point de captage

SOURCE : BD ORTHO, IGN, PARIS - DDASS 57

NOVEMBRE 2009

0 400 800 m

Carte de localisation des captages et des périmètres de protection des captages d'eau potable.

4.4.4. Les ressources climatiques

- Pluviométrie :

La station météorologique de METZ dénombre 168 jours de pluie par an. Ces épisodes pluvieux représentent 720 mm par an.

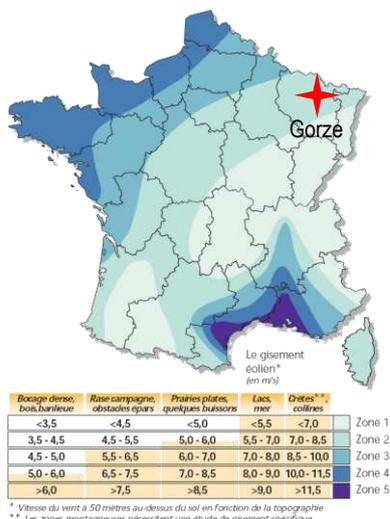
Installer un système de récupération d'eau de pluie est plus qu'intéressant, une toiture de 100 m² permettant de récupérer près de 64800 litres d'eau à l'année (10 % ont été retirés représentant les différentes pertes qui peuvent s'opérer).



Schématisation d'un système de récupération des eaux de pluie

- Le potentiel éolien

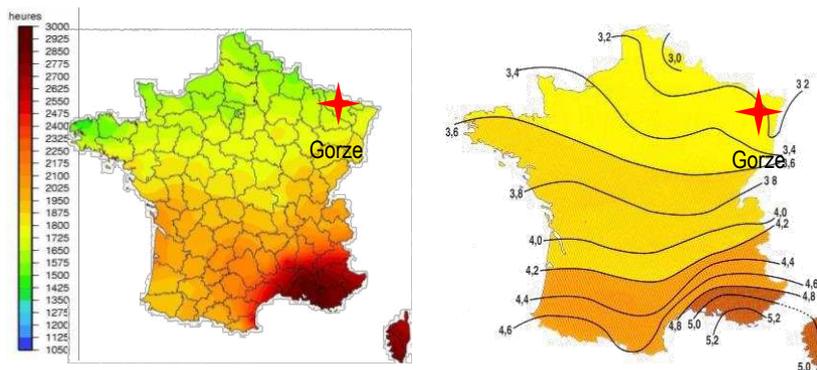
Ce potentiel est plutôt faible à Gorze selon les données nationales (vitesse du vent à 50 mètres au-dessus du sol). *Ces données sont à nuancer car la vitesse du vent est liée aux caractéristiques locales.*



Le potentiel éolien à l'échelle nationale

- L'ensoleillement

En Moselle, l'ensoleillement se situe dans la moyenne nationale. Le rayonnement solaire représente entre 3,2 et 3,4 kWh/m² par jour à Gorze.
L'installation de dispositifs de production d'énergie solaire peut donc être une réelle opportunité dans cette région.



L'ensoleillement à l'échelle nationale (moyenne d'ensoleillement annuelle 1998-2000)

Gorze bénéficie d'un ensoleillement d'environ 1702 heures par an selon cette carte.

L'ensoleillement des constructions doit donc être préservé en évitant les effets d'ombre des constructions voisines ou de végétation trop abondante.

La meilleure configuration, que ce soit pour des constructions isolées ou groupées, est la forme allongée dans l'axe est-Ouest. Cet allongement est-Ouest et la réduction en profondeur Nord-Sud favorisent très efficacement l'éclairage naturel des pièces de vie durant la journée.

- Au Nord : la façade n'est jamais directement exposée aux rayons du soleil, et est donc très défavorable d'octobre à avril. Il vaut mieux l'éviter pour la façade principale. Sont installées les pièces de service, moins fréquentées (salle d'eau, buanderie, cellier, atelier, garage). Sur cette façade, les murs doivent être épais pour amortir les variations de températures extérieures.
- Au Sud : la façade bénéficie d'un grand ensoleillement toute la journée. Cette orientation est intéressante si des surfaces vitrées sont présentes, à condition de prévoir des systèmes de protection pour l'été. La véranda est donc orientée côté Sud afin d'accumuler la chaleur en hiver pour la redistribuer aux autres pièces. En hiver, les rayons du soleil, plus bas, pénètrent dans la maison et constituent un apport de chaleur intéressant. Cette façade, qui est la plus ensoleillée de la maison, accueillera les pièces de vie (cuisine, salle de séjour, bureau) afin de faire profiter les habitants d'un maximum d'éclairage et de chaleur naturels.
- À l'Est et à l'Ouest : il faut éviter les grandes ouvertures. Au lever ou au coucher du soleil, en été, les pièces ainsi orientées se transformeraient en fournaise. Les chambres sont implantées à l'est pour le plaisir de se réveiller au rayon de soleil matinal, et l'Ouest est préféré pour la cuisine ou le garage, même si les chambres n'en sont pas totalement bannies surtout si elles sont munies de volets. En disposant face à face une ouverture à l'est et à l'Ouest, une ventilation naturelle pour rafraîchir les pièces est créée.



Croquis d'implantation d'une maison en fonction des points cardinaux.

4.5. Les nuisances et les risques

4.5.1. L'assainissement

La gestion des eaux usées ainsi que le traitement des effluents sont gérés par la commune.

Une station d'épuration communale est en service depuis 2010 à la sortie nord-est du village sur la route d'Ancy-sur-Moselle. Après traitement, les eaux sont rejetées dans la Gorzia.

Un zonage d'assainissement est en cours de réalisation début 2017.

4.5.2. Les déchets

La collecte et l'élimination des ordures ménagères sont gérées par la Communauté de Communes du Val de Moselle.

La collecte est réalisée de manière sélective : les ordures ménagères, un sac de tri et les verres.

Plusieurs déchèteries se trouvent à proximité de la Communauté de Communes, notamment à Ars-sur-Moselle, Marly, Montigny-lès-Metz ou encore Metz.

4.5.3. Le bruit

Au titre de la loi Bruit du 31/12/1992, l'arrêté préfectoral du 25 juin 1999 définit la classification des infrastructures génératrices de nuisances sonores.

Les routes qui traversent Gorze (RD 12, RD 103b et RD 6b) ne sont pas classées par la préfecture de Moselle, par conséquent il n'y pas d'obligation de recul des bâtiments par rapport aux voiries, ni de mesures à prendre concernant leur acoustique. Par contre, il existe un plan d'alignement depuis 1943 afin de prévoir du stationnement privatif à l'avant des constructions, mais elles sont aujourd'hui peu nombreuses à s'être alignées dessus.

Cependant, une carte de bruit est en cours d'élaboration sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Val de Moselle. Le rapport de l'étude acoustique est disponible mais les cartes ne sont pas encore produites.

4.5.4. Les sites et sols pollués

Aucun site ou sol pollué n'a été repéré sur la commune de Gorze (source : BASOL, la base de données des sites et sols pollués du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire).

4.5.5. Les risques liés aux transports

Suite à l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2007 fixant la liste des communes exposées à un risque ou plusieurs risques majeurs, Gorze n'est pas exposée à un risque lié au transport de matières dangereuses.

Aussi, Gorze n'apparaît pas comme une commune soumise à des risques technologiques sur les cartes du DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs).

Les accès routiers à la commune sont réglementés par une limitation de tonnage (3.5 t), sauf les livraisons.

4.5.6. Les infrastructures

A compléter après réception du porter à connaissance.

4.5.7. Le climat et la qualité de l'air

4.5.7.1. Climat

Les caractéristiques climatiques sur la commune de Gorze correspondent à celles de la région lorraine qui présente un climat océanique à influences continentales sensibles.

Cependant, Gorze a certaines particularités : au niveau des vallons du Parfond Val, de la Gueule et de la Gorzia en amont du village, il est modifié localement du fait de sa topographie particulière (mésoclimat). Les versants exposés au sud sont nettement plus chauds et plus secs que les plateaux, tandis que les versants exposés au nord sont plus frais et plus humides.

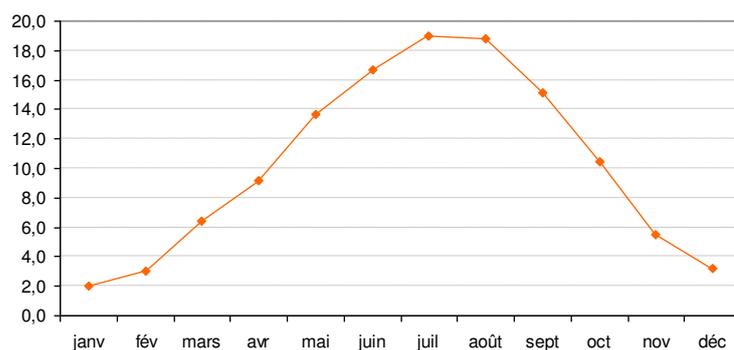
Les données climatiques présentées ci-après ont été fournies par Météo-France à partir des relevés effectués à la station de Metz-Frescaty de 1946 à 2005.

Les vents

Le régime des vents est caractérisé par des vents dominants de secteurs sud/ sud-ouest et nord/nord-est, d'influence respective océanique et continentale.

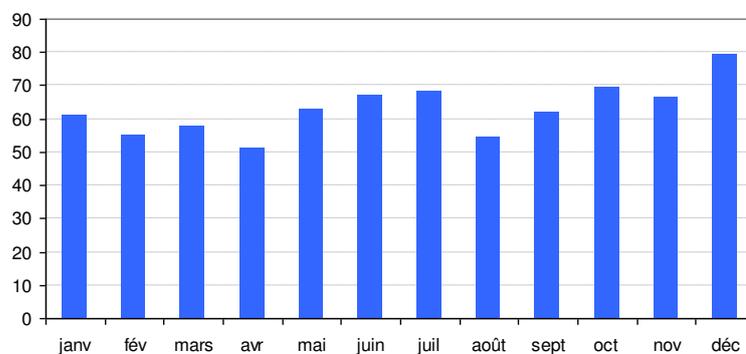
Les communes sont plus ou moins soumises au vent selon leur position par rapport à la topographie (coteaux de la Moselle). Gorze n'est pas particulièrement soumise à une forte ventilation.

Températures moyennes mensuelles (en °C)



Variation des températures à Metz - Source : METEO France
Fiche climatologique de Metz-Frescaty – données de 1946-2005

Précipitations moyennes mensuelles à Metz (en mm)



Variation des précipitations à Metz - Source : METEO France
Fiche climatologique de Metz-Frescaty – données de 1946-2005

La valeur moyenne annuelle est de 10,3°C.
La valeur moyenne mensuelle maximale est de 24,5°C en juillet et la valeur mensuelle minimale est de -0,6°C en janvier.

Dans la région de Metz, les températures peuvent atteindre des maxima à 39,5°C (août 2003) et des minima à -23,2°C (février 1956).

4.5.7.2. Qualité de l'air

Données disponibles

Pour surveiller la qualité de l'air, la Lorraine s'est dotée de trois réseaux de mesure des polluants atmosphériques selon des secteurs géographiques, ATMOLOR centralise l'information, surveille l'état de l'air en Lorraine et produit des bulletins d'alertes en cas de fortes pollutions.

Le réseau Atmo LORRAINE NORD est en charge de la surveillance de la qualité de l'air pour le Département de la Moselle et possède 35 stations de mesure fixes réparties sur toute sa zone de compétence.

La Lorraine s'est dotée, conformément aux dispositions de la loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE), d'un Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA). Il fixe les principales orientations qui doivent permettre d'atteindre les objectifs d'amélioration de la qualité de l'air, de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets. Ce document de planification a été approuvé par arrêté préfectoral du 21 août 2001.

Les orientations fixées par le PRQA portent notamment sur :

- l'organisation de la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé humaine et les milieux
- la maîtrise des pollutions atmosphériques dues aux sources fixes
- la maîtrise des émissions dues aux sources mobiles - des actions de communication et d'information.

Principaux polluants

Les polluants atmosphériques peuvent être d'origine humaine ou naturelle. La contribution humaine constitue l'essentiel des émissions polluantes et fait l'objet d'une surveillance ciblée dans le cadre de la législation en vigueur (évolution des modes de vie et développements associés).

On regroupe en cinq catégories les principales sources anthropiques de polluants atmosphériques :

- Les activités industrielles
- La production d'énergie (thermique, nucléaire,...)
- Les transports
- Les secteurs résidentiel et tertiaire
- Les activités agricoles

Dans un village comme Gorze, ce sont les activités aux transports routiers et à l'activité résidentielle (essentiellement le chauffage) qui sont les principales sources d'émissions (monoxyde de carbone, monoxyde d'azote).

4.5.8. Les risques naturels

4.5.8.1. Risque sismique

Le décret n°91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique a déterminé cinq zones de sismicité croissante afin d'établir un zonage physique de la France. Le territoire de la commune de Gorze est, comme l'ensemble du Département de la Moselle, classé en zone 0, c'est-à-dire de "sismicité négligeable mais non nulle".

Il n'y a donc pas de prescription parasismique particulière et aucune secousse d'intensité supérieure à VIII n'y a été observée historiquement.

Les décrets :

- n°2010-1254 du 22/10/2010 paru au JO le 24/10/2010 relatif à la préservation du risque sismique ;
- n°2010-1255 du 22/10/2010 paru au JO le 24/10/2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

et l'arrêté du 22/10/2010 paru au JO le 24/10/2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » devront être néanmoins pris en compte.

Le décret 1255 a permis d'affiner les classifications. Le département de la Moselle est quasi exclusivement classé en « zone de sismicité très faible » dont la commune de Gorze.

4.5.8.2. Inondation

Le territoire de la commune de Gorze n'est pas concerné par la zone inondable de la Moselle, elle n'est donc pas soumise au plan de prévention des risques d'inondation.

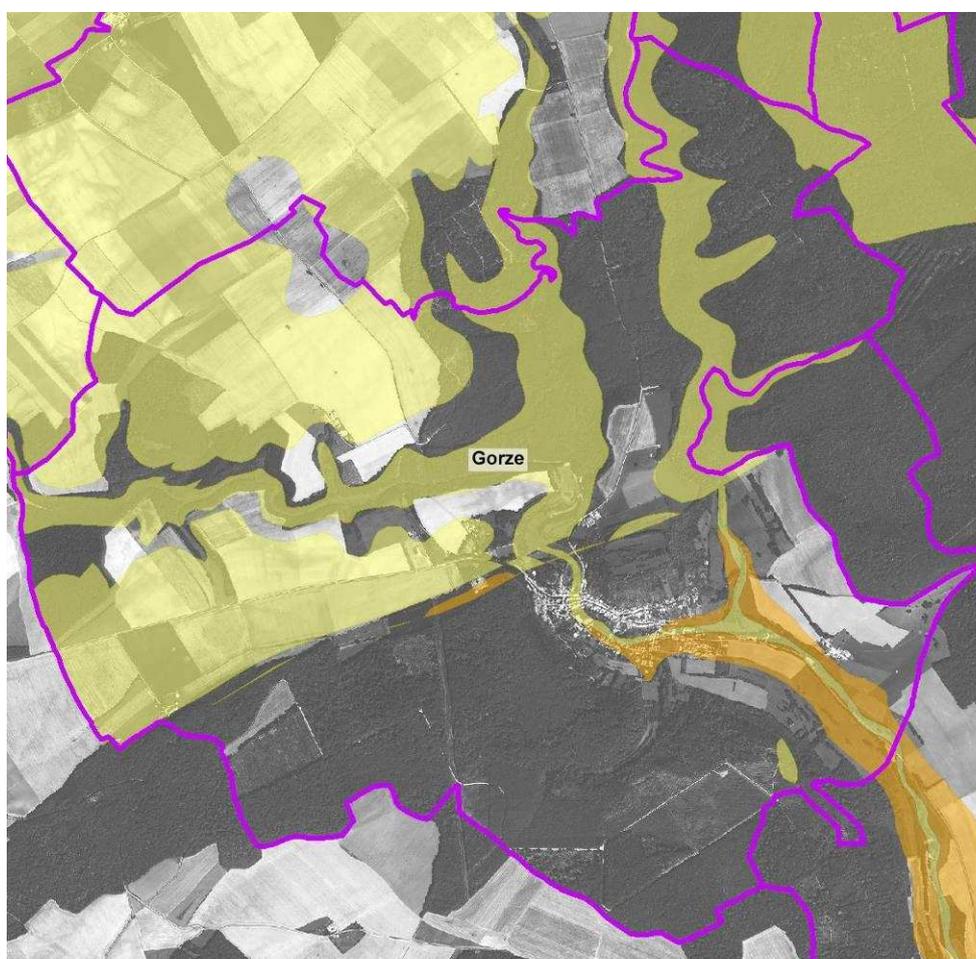
4.5.8.3. Aléa retrait - gonflement des argiles

Par ailleurs, les épisodes de sécheresses (en particulier en 2003) ont fait apparaître dans les communes des bords de Moselle notamment des phénomènes de retrait-gonflement des argiles : les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches) pouvant induire des fissurations dans le bâti.

Le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) réalise, progressivement pour l'ensemble des départements français, une cartographie de

cet aléa, avec une classification des terrains en aléa fort, moyen, faible et à priori nul. Celle relative à la Moselle a été réalisée au début de l'année 2010 et Gorze est faiblement concernée par cet aléa.

En effet, la majeure partie du ban communal est en aléa à priori nul ou faible, de part et d'autre de la Gorzia, en dehors de la zone urbaine, deux bandes sont en aléa moyen, elles touchent également le long de la rue du Général De Gaulle, le quartier du Parterre et l'entrée est du village.



ALEA RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

- Aléa faible
- Aléa moyen

SOURCE : BD ORTHO, IGN, PARIS - CARTORISQUES

MARS 2010

0 400 800 m

Extrait de la carte de l'aléa retrait-gonflement des argiles du BRGM

4.5.8.4. Risques liés aux cavités souterraines hors mines

A la demande du ministère de l'écologie, le BRGM a réalisé l'inventaire des cavités souterraines hors mines dans le département de la Moselle.

Les cavités recensées sur le ban communal sont répertoriées sur le plan de zonage.

La zone d'aléa peut varier de 60 à 150 mètres des cavités recensées.

La cavité de type « naturelle » dite « le bois le Prince » est concernée dans sa zone d'aléa de 150 mètres par un bâtiment.

La cavité de type « indéterminé » dite « Mont Saint Belin » est concernée dans sa zone d'aléa de 150 mètres par 2 bâtiments.

La cavité de type « ouvrage civil » dite « Saint Thiebaut » est concernée dans sa zone d'aléa de 150 mètres par 6 bâtiments.

Il conviendra de se rapprocher des services communaux pour tout aménagement dans les secteurs d'aléa.

La commune de Gorze fait également partie des communes dont tout ou partie du territoire est situé sur des formations calcaires du Bajocien, sensibles aux phénomènes de dissolution et où il existe une plus forte probabilité d'apparition de cavités naturelles.

4.5.9. **Les exploitations agricoles d'élevage et les périmètres de réciprocité**

Sur le plan sanitaire, les élevages, en fonction de leur importance, relèvent soit des dispositions du Règlement Sanitaire Départemental (RSD), soit de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le RSD, tout comme la législation des installations classées, prévoit notamment le respect de distances d'implantation des bâtiments renfermant des animaux et de certaines de leurs annexes par rapport aux habitations de tiers, aux constructions habituellement occupées par des tiers, aux zones de loisirs, aux cours d'eau et captages d'eau potable. Dans le cas des installations classées, le respect des distances de recul s'applique également par rapport aux limites des zones U et AU.

Sur la commune de Gorze, trois exploitations agricoles dépendent du Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

La ferme de Labauville, pour les porcs destinés à la transformation sur place en charcuterie artisanale génère un périmètre de réciprocité agricole de 100 mètres depuis les bâtiments abritant les animaux.

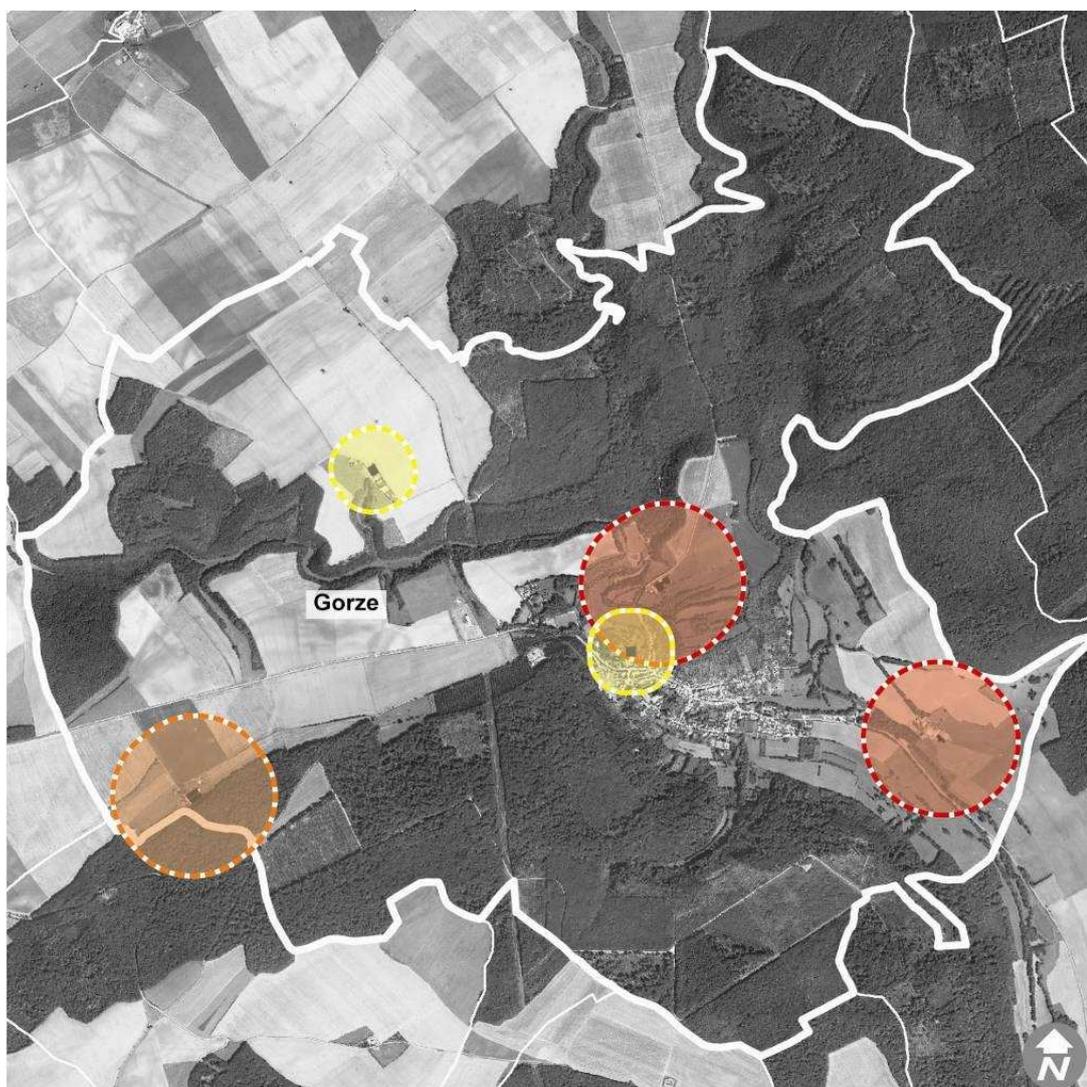
La ferme d'Auconville (chevaux) et l'élevage de chevaux rue de la Meuse génèrent chacun un périmètre de réciprocité agricole de 50 mètres.

Par ailleurs, deux exploitations agricoles relèvent du régime des installations classées au titre de la protection de l'environnement, toutes deux soumises à déclaration (Sainte-Catherine et le GAEC Saint-Belin). Ces installations pratiquent l'élevage de bovins (vaches laitières ou destinés à la viande) et induisent un périmètre de réciprocité agricole de 100 mètres.

Certains périmètres englobent une petite partie de la zone actuellement bâtie et pourraient engendrer des difficultés quant au développement potentiel du village.

Commune de GORZE

Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation
Diagnostic territorial



AGRICULTURE - PERIMETRE DE RECIPROCITE AGRICOLE

100 m  Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

100 m  Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

50 m  Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

SOURCE : BD ORTHO, IGN, PARIS.

JANVIER 2010

0 100 200 m

Carte des périmètres de réciprocity agricoles sur Gorze

4.5.10. Santé publique

Gaz à effet de serre :

Les gaz à effet de serre (GES) sont des composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre, contribuant à l'effet de serre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est un facteur soupçonné d'être à l'origine du récent réchauffement climatique. Le dioxyde de carbone est le principal (en quantité) gaz à effet de serre produit par l'activité humaine, 74 % du total.

Les émissions de gaz à effet de serre peuvent venir de sources multiples dans une commune de la taille de Gorze. Ces sources peuvent être :

- les déplacements de personnes vers les centres urbains (METZ en particulier) pour le travail et les loisirs ;
- l'utilisation de l'énergie dans le bâtiment : chauffage, eaux chaudes, électricité...
- l'urbanisation de sol naturel végétalisé stockant initialement le CO₂,
- le transport des marchandises...

Cette problématique devra être prise en compte dans le PLU.

La qualité de l'air :

L'air que nous respirons peut contenir des substances indésirables, en quantité variable selon les lieux et les sources de pollution recensées.

Au cours du temps, cette pollution a beaucoup évolué. D'abord essentiellement industrielle, elle est désormais plus diffuse, liée à de multiples sources (circulation automobile, transport routier, industrie, agriculture intensive...). Elle a également changé de nature (moins de soufre et de fumées noires, émergence des particules fines et de l'ozone).

Les risques sanitaires de mieux en mieux quantifiés imposent de réduire au maximum les émissions : même à faibles doses, la pollution atmosphérique a un impact sur la santé.

La baisse de la qualité de l'air à Gorze peut venir majoritairement des déplacements routiers que génèrent les routes départementales.

Environnement sonore

Le bruit doit être pris en compte dans les projets d'urbanisme car il peut affecter gravement l'état de santé des populations exposées.

Il peut être à l'origine :

- de troubles du sommeil à proximité d'infrastructures de transport mais aussi au voisinage d'activités économiques ou de loisirs bruyants,
- d'une gêne, d'un inconfort qui se traduit par des contraintes importantes apportées à l'usage du logement ou des espaces extérieurs dans les zones d'habitation,
- de réactions de stress conduisant à des pathologies parfois graves tant somatiques ou nerveuses que psychiques.

Le bruit généré par les flux routiers devra être pris en compte dans les futurs aménagements.

5. Servitudes d'Utilité Publique

- **Servitude AC1**

Servitudes de protection des Monuments Historiques – Classés et Inscrits

Objet :

Sont classés monuments historiques par arrêté ministériel du 9/5/2006 les parties anciennes du palais abbatial en totalité, le sol de sa cour et de ses jardins. L'arrêté complète celui du 21/9/1932 et se substitue à l'arrêté d'inscription du 4/7/2003.

Eglise St Etienne classée M.H. le 16.2.1886. Chapelle St Clément oratoire et Croix aux Loups inscrits à l'I.S.M.H. par arrêté préfectoral du 04.07.1997.

Hospice Départemental : Porte d'entrée, escaliers, terrasses et murs de soutènement décorés de fontaines de l'Ancien Château Abbatial classés M.H. le 21.9.1932.

- **Servitude AS1**

Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales

Objet :

Aqueduc de GORZE, D.U.P. par arrêté interpréfectoral du 19.02.1981.

- **Servitude Bois et Forêt**

Servitudes de protection des bois et forêts soumis au régime forestier.

Objet :

Forêt Domaniale des Hauts de GORZE,
Forêt Communale de GORZE,
Hospices de GORZE.

- **Servitude EL7**

Servitudes d'alignements

Objet :

R.D. 12 approuvée le 17.10.1914.

- **Servitude I4**

Servitudes relatives l'établissement des canalisations électriques

Objet :
Réseau 20 KV.

- **Servitude PT2**

Servitudes relatives de protection contre les obstacles.

Objet :
Décret du 01/10/2012 fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours des faisceaux hertziens Maizey/Ancy-sur-Moselle et Buzy-Darmon/Ancy-sur-Moselle.

- **Servitude T5**

Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes de dégagement.

Objet :
Arrêté interministériel du 2.11.1989.

- **Servitude T7**

Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.

Objet :
Aérodrome de METZ-FRESCATY.

6. Identification et hiérarchisation des enjeux de la commune⁸

Développement urbain et économique :

- la définition d'une enveloppe urbaine cohérente et peu consommatrice d'espace
- la maîtrise du développement démographique pour les nouvelles constructions mais aussi en renouvellement urbain
- le maintien d'une certaine mixité de l'habitat et sociale
- la mise en valeur du centre ancien du village, tant d'un point de vue du patrimoine architectural que de son dynamisme (restauration de logements et locaux commerciaux désertés)
- le maintien et le développement des activités artisanales et commerciales présentes sur la commune
- la valorisation et le développement de l'offre touristique, en réseau avec les communes voisines (patrimoine historique, tourisme vert, hébergement...)

⁸ Ces enjeux seront développés davantage lors des réflexions plus avancées sur le Projet de PLU de la commune.

↪ **Déplacements et stationnement :**

- la valorisation du potentiel de développement en lien avec les possibilités de rabattement vers des infrastructures de transport efficaces à proximité du village
- l'organisation du stationnement résidentiel en centre ancien comme sur les nouvelles opérations, afin de ne pas amplifier les problèmes de circulation automobile en centre ancien
- la définition d'un parcours piéton sécurisé au sein du village, la valorisation de cheminements piétons existants

↪ **Patrimoine naturel et paysager :**

- le maintien des respirations au sein du tissu urbain, cœurs d'îlots végétalisés et des espaces plantés qualitatifs autour du village (vergers, jardins, murets de pierre)
- la valorisation de la Gorzia en zone urbaine,
- la préservation des éléments remarquables du paysage (vallons boisés, ripisylve, Mont Saint-Belin...)
- la préservation et la valorisation des espaces naturels de transition avec les communes voisines, et le maintien de leur diversité